

Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



74 retours d'expériences pour un **emploi durable** dans les **territoires**



► **Mutualisation d'expériences communales et intercommunales**
Les élus locaux s'engagent



Sarah MÜLLER et Georges LOSTANLEN co-présidents de BRUDED

► Pour un emploi durable relocalisé

Nous en sommes convaincus, nos territoires sont riches de ressources naturelles qui doivent permettre de répondre à une grande partie de nos besoins les plus vitaux : la terre pour nourrir, l'eau pour boire, les matériaux pour construire, les espaces naturels pour respirer un air pur et admirer la biodiversité... Notre richesse, c'est aussi la force d'une population dynamique, impliquée au sein d'un tissu institutionnel, économique ou associatif dense et habituée à trouver des solutions collectives.

Justement, n'y a-t-il pas moyen de nous appuyer encore plus fortement sur ces richesses pour créer de la valeur ajoutée au profit de nos territoires ?

Ne peut-on pas réfléchir tout à la fois – plutôt qu'opposer – emploi local, dynamiques sociales, culture et environnement ?

Aujourd'hui, au sein du réseau BRUDED et ailleurs, de nombreuses communes et communautés de communes agissent en ce sens. Parfois de manière spontanée, parfois dans le cadre d'une démarche transversale réfléchie, elles placent l'humain et les ressources naturelles du territoire au cœur de leur projet. Ce faisant, elles semblent montrer la voie d'un nouveau modèle de développement local possible. Un modèle de développement, à la fois pourvoyeur d'emplois, facteur de cohésion sociale et d'identité culturelle, où notre patrimoine naturel devient un atout économique crucial, une force à développer.

Complémentaire d'un développement économique régional tourné vers l'Europe et le monde, ce modèle de développement local aura besoin de la force et de la solidarité de nos villes et métropoles pour exister. N'est-ce pas le lieu d'une concrétisation équilibrée des échanges villes-campagnes ?

À nos yeux, ces 74 retours d'expériences de territoires ruraux, péri-urbains et littoraux sont porteurs d'optimisme pour nos territoires. Nous espérons qu'ils contribueront à vous offrir des perspectives, et l'espoir que le meilleur est à venir si nous agissons maintenant. ■

Sarah MÜLLER

Georges LOSTANLEN

L'emploi durable dans les territoires : pour quels enjeux ?	4
Les élus locaux s'engagent : 74 collectivités relatent leurs expériences	8
 ► JE SOUTIENS DIRECTEMENT...	
CHAPITRE 1 Le commerce en centre bourg	10
<i>➤ Agir à travers sa politique d'urbanisme</i>	
<i>➤ Limiter les charges financières du commerçant-artisan</i>	
<i>➤ S'impliquer dans le choix du gérant</i>	
<i>➤ Appuyer un projet citoyen</i>	
CHAPITRE 2 L'artisanat et l'entreprise de proximité	20
<i>➤ Soutenir l'installation d'entreprises à travers une pépinière</i>	
<i>➤ Donner une identité à son parc</i>	
<i>➤ Valoriser l'aménagement de son parc d'activités pour le rendre attractif</i>	
CHAPITRE 3 L'offre sanitaire et sociale locale	28
<i>➤ Aménager des structures pour faciliter l'activité des professionnels de la santé et du social</i>	
<i>➤ Mutualiser et renforcer l'offre sanitaire et sociale à l'échelle intercommunale</i>	
<i>➤ Proposer une offre intergénérationnelle pour favoriser le lien social et l'attractivité des bourgs</i>	
CHAPITRE 4 L'agriculture durable	38
<i>➤ Mettre à disposition de terres communales</i>	
<i>➤ Acheter des terres dans le but d'installer un maraîcher biologique</i>	
<i>➤ Participer à une SCl pour aider à acheter des terres agricoles</i>	
<i>➤ Créer un magasin paysan</i>	
 ► JE SOUTIENS L'EMPLOI LOCAL À TRAVERS...	
CHAPITRE 5 Les projets d'urbanisme et de construction	46
<i>➤ Acheter des matériaux produits localement</i>	
<i>➤ Faire appel à des savoirs faire locaux</i>	
<i>➤ Contribuer à l'insertion et à la formation à travers les projets</i>	
<i>➤ Faire faire : une alternative au mobilier sur catalogue</i>	
CHAPITRE 6 Le développement des énergies renouvelables	56
<i>➤ Développer une filière locale de production d'énergie</i>	
<i>➤ Avoir recours à une énergie et des équipements énergétiques produits localement</i>	
<i>➤ Appuyer son projet de territoire sur le développement des énergies</i>	
<i>➤ Soutenir l'investissement citoyen dans les projets d'énergies renouvelables</i>	
CHAPITRE 7 La gestion de la restauration collective	66
<i>➤ Revenir en régie, c'est créer des emplois locaux</i>	
<i>➤ Faire le choix de producteurs et fournisseurs du territoire</i>	
<i>➤ Se regrouper entre communes pour les achats</i>	
<i>➤ Se fournir chez les commerçants locaux</i>	
CHAPITRE 8 La culture et l'éco-tourisme	76
<i>➤ Des équipements qui favorisent l'essor des activités culturelles</i>	
<i>➤ Des événements qui soutiennent la création artistique</i>	
<i>➤ La culture comme axe majeur du développement local</i>	
<i>➤ Des aménagements et des événements pour développer un tourisme durable</i>	
CHAPITRE 9 La gestion des espaces verts et la protection de la biodiversité	86
<i>➤ L'éco-pâturage pour diversifier ou développer des activités vertes</i>	
<i>➤ Une gestion plus douce et durable des arbres</i>	
<i>➤ Des déchets verts valorisés en lien avec les professionnels</i>	

L'emploi durable dans les territoires : pour quels enjeux ?

Pour mieux comprendre les enjeux liés à cette problématique, la DREAL, la Région Bretagne, l'ADEME et la Caisse des dépôts, nous livrent leurs points de vue. Les Conseils départementaux du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique nous présentent une partie de leurs actions de soutien à l'emploi dans les territoires.



© DREAL Bretagne

► La transition écologique, une opportunité pour le développement local et l'emploi

Marc Navez,
Directeur de la DREAL Bretagne

➤ Quelles sont les politiques nationales récentes qui vont dans le sens de l'emploi et du développement durable ?

L'amélioration de la situation de l'emploi et la prise en compte du développement durable constituent deux axes prioritaires de la politique gouvernementale.

Ainsi, la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable vise une évolution du modèle économique et social pour la croissance verte, s'appuyant sur la transition énergétique, porteuse de bénéfices en termes de création de valeur, de compétitivité des entreprises, de création d'activités et d'emplois dont une part est non délocalisable. Les collectivités locales pourront la mettre en œuvre par les projets territoriaux de développement durable et les Agendas 21 locaux. En parallèle, le projet de loi pour la transition énergétique pour la croissance verte oriente le pays et les territoires dans la voie d'une croissance verte créatrice de richesses, d'emplois durables et de progrès, notamment au travers du déploiement des territoires à énergie positive. Enfin, le plan de rénovation énergétique de l'habitat prévoit des dispositifs visant à enclencher la décision de la rénovation énergétique et à soutenir son financement, tout en déployant une filière professionnelle de la rénovation.

➤ Quels sont les leviers à disposition des élus dans leurs marchés publics ?

Le guide de bonnes pratiques en matière de marché public (circulaire du 14/02/2012) propose des leviers intéressants aux élus qui souhaitent orienter leurs achats publics dans le sens d'une meilleure prise en compte du développement durable.

La collectivité peut intégrer des clauses qui traduisent sa démarche en matière sociale et environnementale, par exemple en faisant la promotion de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi ou en demandant de recourir à des matériaux bio-sourcés. Les préoccupations de développement durable peuvent être intégrées à différentes étapes du processus d'achat public : lors de l'expression des besoins, il est possible de définir dans les documents de consultation des exigences environnementales, en se référant par exemple aux écolabels. L'ouverture du marché à d'éventuelles variantes contribue également à l'émergence de solutions innovantes et écologiques, susceptibles d'être proposées par des PME locales. Enfin, lors de la présentation des candidatures, le savoir-faire des candidats en matière de protection de l'environnement peut s'apprécier à partir de leurs capacités techniques, par exemple au travers des certificats de qualification à caractère environnemental. Bien entendu, ces dispositions ne trouvent leur pleine efficacité que dans des projets eux-mêmes favorables à l'environnement et à une croissance verte. ■

“ La stratégie nationale de transition écologique vise une évolution du modèle économique et social pour la croissance verte. ”



► La Bretagne a fait, fait, fera le pari du développement local avec les 21 Pays bretons

Thierry Burlot, Vice-président du Conseil régional de Bretagne chargé de l'aménagement du territoire et de l'environnement

Les principales ressources de la Bretagne sont connues et même reconnues : les Bretonnes et les Bretons, l'environnement, les paysages, l'armor et l'argot, bref, un écosystème unique. Le développement de la Bretagne passe donc par ses territoires et ses habitants, d'aujourd'hui et de demain. Nous avons la chance d'être une Région qui a une identité forte et qui attire de nouvelles populations. Réfléchir le développement de la Bretagne, c'est croire que les richesses vont se concentrer ici et naturellement ruisseler partout ou, plus volontairement, considérer que tous les territoires bretons peuvent contribuer à son développement. C'est le pari renouvelé de la Région Bretagne : faire le pari du développement local avec les îles et les 21 pays bretons.

➤ Qu'est-ce que le développement local, durable qui plus est ? La définition n'est pas aisée !

C'est un projet qui vise à dépasser les impératifs de la croissance économique et à en corriger les effets non souhaitables. L'approche du développement local mise sur la maîtrise collective des options sociales, économiques, environnementales et technologiques pour trouver des solutions à long terme à nos problèmes actuels.

La Bretagne est en déséquilibre. Notre modèle de développement vacille, même si ses fondamentaux restent solides. C'est pourquoi nous sommes pleinement dans un travail de transition, de nouvelle alliance, de confiance aux territoires et à leurs acteurs, qu'ils soient publics, privés ou associatifs. Cette maîtrise collective repose sur trois valeurs : la participation, la concertation et la responsabilisation.

“ Nous considérons que tous les territoires bretons peuvent contribuer au développement de notre Région. ”

Pour définir les contrats de partenariat entre la Région Bretagne et les Pays, pour territorialiser une partie conséquente des fonds européens, dont la Région est devenue autorité de gestion, nous avons fait trois paris !

1. Le développement est un processus global : on ne peut donc limiter une action de développement à sa dimension économique, à un programme de création d'emplois ou à une intervention sectorielle.
2. Les micro-initiatives participent au développement global : le progrès et le bien-être d'une collectivité ne sont pas uniquement attribuables à la grande entreprise et aux macro-projets.
3. La ressource humaine constitue la force motrice du développement : des personnes motivées et formées sont des facteurs plus déterminants pour le développement que les infrastructures, même si nous en avons réellement besoin...

Jean Bodin avait raison : « Or il ne faut jamais craindre qu'il y ait trop de sujets, trop de citoyens : vu qu'il n'y a richesse, ni force que d'hommes » et de femmes ! ■



Un « bouclier rural » pour maintenir les services de proximité dans les campagnes Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

Afin de garantir l'accès de l'ensemble des Bretonnes et Bretons à toute une gamme de services – éducation, santé, emploi, transports, banques ou commerces... – quel que soit le lieu où ils habitent, le Département a mis en place un Bouclier rural, premier du genre en France. L'objectif est clair : il s'agit de lutter contre la disparition progressive de services tertiaires, publics et privés, dans certaines zones rurales. Si l'Ille-et-Vilaine n'est pas trop mal lotie, les moyennes masquent d'importantes disparités, en matière notamment d'accès à un service de garde d'enfants, une agence Pôle Emploi, un médecin ou un service d'urgence.

Lancée en avril 2013, cette démarche a mobilisé les grands opérateurs publics et privés et abouti à la signature d'une charte entre l'Etat et le Département, visant à garantir l'égalité entre les territoires en matière de services. Le Département a prévu une enveloppe de deux millions d'euros pour financer les projets et initiatives dans les secteurs et espaces prioritaires. En zone rurale, elle permettra d'aider l'installation de jeunes médecins, de soutenir le commerce de proximité, d'accompagner la création de maisons de services publics. ■

■ Pour en savoir plus : www.ille-et-vilaine.fr/fr/bouclier-rural



► L'ADEME Bretagne s'engage pour un développement durable des territoires

Gilles Petitjean,
Directeur régional de l'ADEME

La mise en œuvre des politiques publiques de développement durable, et plus particulièrement celles liées à la transition énergétique et écologique, passe par l'action locale afin de toucher l'ensemble des acteurs, des entreprises aux habitants en passant par les collectivités.

Une politique de relais sur les territoires créatrice d'emplois

Au cours des 15 dernières années, l'ADEME Bretagne a contribué à la création directe d'environ 200 emplois dans les territoires, dans le cadre de différents réseaux : espaces infos énergie (EIE) et plateformes locales de rénovation de l'habitat, conseillers en énergie partagés (CEP) pour accompagner les collectivités sur leur patrimoine, chargés de missions sur les plans climat territoriaux (PCET), chargés de missions déchets (COT, PLP, ZGZD...) et via divers partenariats ENR, entreprises, agriculture, mobilité.

Des politiques sectorielles favorisant le développement local et l'emploi

Le SRCAE, schéma régional climat air énergie, a fixé à l'horizon 2020 un objectif de rénovation de 45 000 logements par an. L'ADEME et la Région Bretagne ont lancé un appel à projets pour la création de plateformes locales de rénovation de l'habitat, dont l'objectif est de mobiliser les acteurs des territoires et notamment les entreprises du bâtiment. Une cinquantaine de plateformes à l'échelle régionale sont envisagées, avec pour chacune un objectif de 1 000 rénovations par an, un chiffre d'affaires pour les entreprises locales de l'ordre de 15 M€ et l'équivalent d'environ 200 emplois créés ou maintenus sur le territoire.

Avec le plan bois énergie en Bretagne, ce sont aujourd'hui plus de 400 000 tonnes de bois qui sont consommées chaque année, permettant un développement de l'économie et de l'emploi non délocalisables estimé à 400 ETP sur la région. Le développement de la méthanisation, notamment les projets agricoles et territoriaux, est également très intéressant en matière d'économie locale puisque sur la base de cinq emplois par MW installé, on peut estimer l'impact de la filière en Bretagne à 190 emplois directs et indirects générés par les 38 installations en fonctionnement au 1^{er} janvier 2015.

“Au cours des 15 dernières années, l'ADEME Bretagne a contribué à la création directe d'environ 200 emplois dans les territoires.”

En complémentarité des actions sur la réduction de déchets et la prévention, l'ADEME Bretagne vient de lancer un appel à projets relatif à l'économie-circulaire. Il vise au développement d'une gestion performante des déchets, d'actions de prévention, de mutualisation et de démarches innovantes en matière d'évitement ou de valorisation des déchets par les acteurs économiques. L'accent est mis sur la création ou relocalisation régionale de capacités de valorisation de déchets qui à l'heure actuelle sont exportés hors région, avec des perspectives économiques intéressantes : le traitement de 10 000 tonnes de déchets supposant de 1 à 50 emplois selon la filière. ■



Ensemble, construisons un territoire durable Conseil départemental du Finistère

Aujourd'hui, le Conseil départemental accentue la territorialisation de ses politiques en proposant des contrats de territoire de seconde génération qui incluent la plupart des politiques départementales. 21 contrats, dont le calendrier est mis en cohérence avec celui des mandats locaux, ont ainsi été élaborés pour la période 2015-2020, couvrant l'ensemble du territoire finistérien.

En devenant le cadre privilégié de mise en œuvre des politiques départementales sur les territoires, ils permettent, par une meilleure coordination des interventions des différentes collectivités, une mise en adéquation plus aboutie des enjeux départementaux et communaux du développement durable. Ce cadre de travail offre de construire une vision globale, transversale et commune qui ne se limite pas aux seuls aspects environnementaux mais intègre également le croisement des enjeux sociaux et économiques.

Cette mobilisation des communes et des intercommunalités pour la construction des actions et projets de territoire constitue une nouvelle et durable dynamique locale, portée par un souci de bonne gouvernance. Ces contrats feront l'objet d'un suivi régulier et d'une évaluation systématique, à mi-parcours, de l'avancement des actions inscrites. Cette recherche de cohérence dans l'action des collectivités locales est profitable à un développement durable du Finistère, consolidé par un rapprochement des politiques de la Région et du Département pour renforcer progressivement l'articulation des cofinancements sur les territoires. ■



© Caisse des Dépôts



► La Caisse des Dépôts, partenaire de vos projets de territoire

Loïc Rolland,
Directeur régional Bretagne de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts accompagne les politiques publiques de l'Etat et des collectivités locales. Grâce à son réseau, elle propose des offres adaptées au plus près des besoins des territoires.

Avec un rôle d'assembleur, elle élabore des réponses globales à des projets territoriaux en apportant son expertise, son savoir-faire en matière d'ingénierie et de financement, tout en favorisant l'implication d'acteurs privés.

La Caisse des Dépôts a choisi d'inscrire son action en faveur de quatre priorités essentielles pour le pays :

- la transition écologique et énergétique,
- la transition territoriale,
- la transition numérique,
- la transition démographique.

En Bretagne, ses équipes se mobilisent pour contribuer à accompagner les collectivités locales et leurs partenaires dans la mise en œuvre des actions du « Pacte d'avenir pour la Bretagne », et soutenir la dynamique collective en faveur du maintien de l'emploi et des services dans les territoires ruraux.

Forte de ses convictions et de son savoir-faire, la Caisse des Dépôts a d'ores et déjà engagé depuis 2006, plus de 15 M€ auprès de réseaux partenaires qui maillent tout le territoire breton, notamment pour les associations de prêt d'honneur qui ont permis de créer et/ou de maintenir plus de 27 000 emplois depuis dix ans. ■

“Avec un rôle d'assembleur,
la Caisse des Dépôts élabore des
réponses globales à des projets
territoriaux.”



Le défi territorial pour l'emploi local durable Conseil départemental de Loire-Atlantique

Le Département de Loire-Atlantique, garant de l'équilibre territorial, joue un rôle essentiel auprès des intercommunalités et des communes.

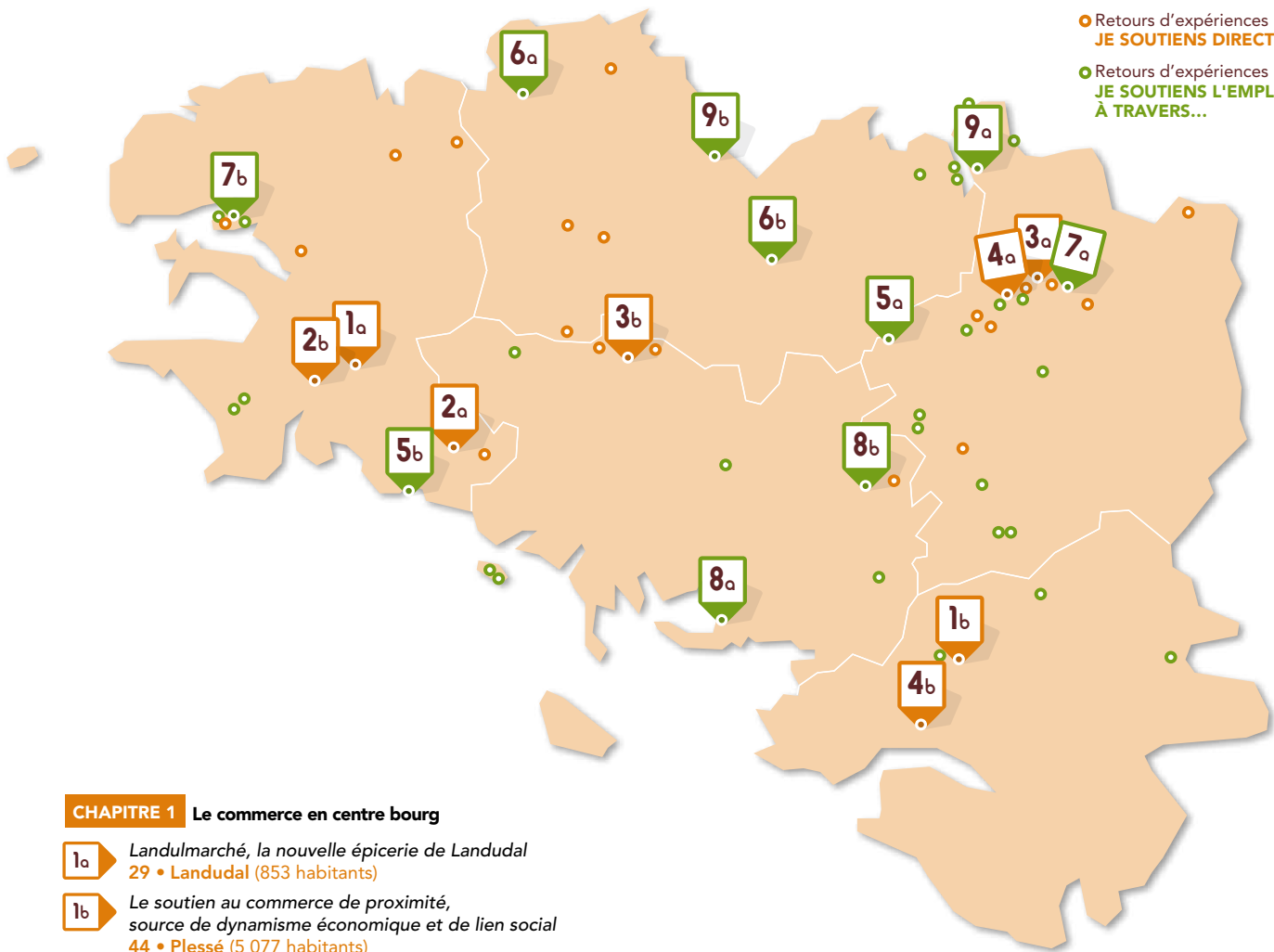
Accompagnateur dans la conduite de leurs projets de développement, le Département met en œuvre des outils financiers, d'ingénierie et de concertation, notamment à travers la troisième génération des contrats de territoire départementaux dont les volets prioritaires contribuent à la cohésion économique et sociale entre les territoires, à la solidarité entre les générations et à la protection des espaces et de l'environnement.

Voulant renforcer l'accompagnement des territoires, le Département a créé récemment l'agence Loire-Atlantique développement, offre de services intégrée qui s'adresse en premier lieu aux collectivités et mobilise de manière complémentaire des compétences en matière d'aménagement, de tourisme et loisirs, d'urbanisme et architecture, d'économie et d'énergie.

À travers ses actions en matière de développement durable, le Département s'attache particulièrement, malgré un contexte économique difficile, à maintenir un bon niveau d'investissement, en concentrant notamment son intervention sur l'insertion et l'emploi tout en soutenant le dynamisme économique de la Loire-Atlantique.

Ce pacte pour l'emploi local durable est un nouveau défi social et territorial que le Département souhaite mettre en œuvre, afin de contribuer au développement d'un territoire équilibré et attractif. ■

- Retours d'expériences
JE SOUTIENS DIRECTEMENT...
- Retours d'expériences
**JE SOUTIENS L'EMPLOI LOCAL
À TRAVERS...**



CHAPITRE 1 Le commerce en centre bourg

- 1a Landulmarché, la nouvelle épicerie de Landudal
29 • Landudal (853 habitants)
- 1b Le soutien au commerce de proximité, source de dynamisme économique et de lien social
44 • Plessé (5 077 habitants)

CHAPITRE 2 L'artisanat et l'entreprise de proximité

- 2a Des ateliers relais pour faciliter l'installation de petites entreprises sur la commune
29 • Bannalec (5 676 habitants)
- 2b Une politique de développement local qui donne priorité à l'emploi
29 • CC du Pays Glazik (10 995 habitants)

CHAPITRE 3 L'offre sanitaire et sociale locale

- 3a Une coopération public-privé pour une maison de la santé et de l'environnement ouverte à tous
35 • Hédé Bazouges (2 094 habitants)
- 3b La mutualisation des services d'aide à domicile du canton de Cléguérec
29 • Cléguérec (2 915 habitants)

CHAPITRE 4 L'agriculture durable

- 4a Soutenir le développement d'une agriculture biologique sur le territoire
35 • CC du Val d'Ille (19 963 habitants)
- 4b Avec le magasin paysan « Au fil des saisons », le bio fait son entrée dans le centre bourg !
44 • Bouvron (3 001 habitants)

CHAPITRE 5 Les projets d'urbanisme et de construction

- 5a Un multi accueil en paille pour les enfants de la CC
35 • CC de Saint-Méen-Montauban (25 475 habitants)
- 5b L'aménagement de la place Yves Loudoux en lieu de vie et de rencontre
29 • Riec-sur-Belon (4 216 habitants)

CHAPITRE 6 Le développement des énergies renouvelables

- 6a Une SCIC pour favoriser le développement d'une filière bois énergie locale
22 • Plouaret (2 252 habitants)
- 6b Une politique d'énergies renouvelables pour dynamiser l'économie locale
29 • CC du Mené (6 454 habitants)

CHAPITRE 7 La gestion de la restauration collective

- 7a Une cuisine sur place avec des produits 100 % bios et locaux
35 • Langouët (579 habitants)
- 7b 7 communes mutualisent leurs moyens en restauration collective
29 • SIVURIC

CHAPITRE 8 La culture et l'éco-tourisme

- 8a Le centre culturel Grain de Sel, « l'affaire de tous les Sinagots » !
56 • Séné (8 741 habitants)
- 8b À Monteneuf, le tourisme vert est source de dynamisme local
56 • Monteneuf (770 habitants)

CHAPITRE 9 La gestion des espaces verts et la protection de la biodiversité

- 9a La nature, la culture et le patrimoine au cœur du développement du territoire
35 • Saint-Père-Marc-en-Poulet (2 401 habitants)
- 9b Atlas de la biodiversité communale, un outil de préservation et de planification
22 • Plérin (14 827 habitants)



CHAPITRE 1

**“ Je soutiens directement
le commerce
en centre bourg ”**

Les commerces sont une source d'emploi non négligeable en milieu rural. Ils sont aussi garants d'un lien social entre habitants. Leur maintien est fragile. Pourtant, des expériences existent, qui montrent qu'il est possible d'agir pour installer ou maintenir des commerces dans les bourgs et ce, quelle que soit la taille de la commune.

Quelques pistes pour favoriser le développement ou le maintien de commerces

➤ Agir à travers sa politique d'urbanisme et de construction

- ▶ 35 • Mordelles (7 436 habitants) : développer les commerces et les services de proximité à travers les outils d'urbanisme
- ▶ 29 • Lopérec (840 habitants) : une démarche de reconversion du bâti en cœur de bourg



➤ Limiter les charges financières du commerçant-artisan

- ▶ 35 • CC du Val d'Ille (19 963 habitants) : un mix d'actions : l'achat des murs et des fonds de commerce, et la réduction des factures énergétiques

FOCUS SUR... L'EPFB soutien aussi le développement économique breton



➤ S'impliquer dans le choix du gérant

- ▶ 56 • Monteneuf (770 habitants) : intégrer le commerce dans la dynamique de territoire
- ▶ 29 • Plouégat-Moysan (682 habitants) : privilégier un gérant issu du milieu rural



➤ Appuyer un projet citoyen

- ▶ 29 • Arzano (1 416 habitants) : Epissure, épicerie associative
- ▶ 22 • Trémargat (180 habitants) : la commune s'implique pour faire vivre le café et l'épicerie gérés par des associations

FOCUS SUR... CAP 35 : des aides à la reprise ou transmission d'une activité



2 projets à la loupe

Landulmarché, la nouvelle épicerie communale

29 • Landudal (879 habitants)

En 2008, la municipalité se mobilise pour recréer un commerce de proximité, source de dynamisme pour le bourg. Pour parvenir à maîtriser les prix des produits qui y seront proposés, ils impliquent une grande surface locale. ■

Une démarche globale de soutien aux commerces

44 • Plessé (5 077 habitants)

Plessé a fait le choix de soutenir l'activité commerciale dans ses bourgs. L'objectif ? Renforcer l'emploi local et permettre à la population de s'approprier les lieux pour en faire des espaces de rencontre et de convivialité. ■





Quelques pistes pour favoriser le développement ou le maintien de commerces

➤ Agir à travers sa politique d'urbanisme

► 35 • Mordelles (7 436 habitants) : développer les commerces et les services de proximité à travers les outils d'urbanisme

« Notre volonté est de mettre en place les conditions les plus favorables possibles à l'installation et au développement des activités sur la commune » indique Ingrid Cormenier, nouvelle adjointe au développement local, à l'emploi et à l'économie. Grâce à une clause intégrée à son PLU, la commune impose depuis plusieurs années l'activité commerciale en rez-de-chaussée sur tout le centre-ville. Cela permet d'assurer une continuité commerciale et d'éviter qu'un propriétaire ne soit tenté de transformer son rez-de-chaussée en logement. Symbole de cette politique, la ville avait racheté des R+1, face à la mairie, pour les revendre sous condition d'un bail commercial au rez-de-chaussée. « Si la linéarité des commerces est importante, nous souhaitons bien réfléchir à la situation et à la cohérence des enseignes » tempère l'élue. La municipalité a également instauré un droit de préemption sur les fonds artisanaux, de commerce et baux commerciaux. Il permet de maintenir une diversité de commerces en cas de risque de surreprésentation de certains services (banques, assurances ou agences immobilières). Cette mesure est mise en œuvre en accord avec la chambre de commerce et la chambre des métiers et de l'artisanat, et ne peut concerner que certaines rues bien identifiées. « Quasiment une cellule sur deux ne génère pas de flux commerciaux. Nous souhaitons travailler sur un linéaire commercial plus strict, duquel on exclurait certaines activités de services, pour éviter une tertiarisation de secteurs commerçants communaux stratégiques ».



La volonté de développer du commerce de proximité s'est également traduite dans la mise en œuvre de la ZAC Plaisance, en centre-ville. Elle comprend 1 700 m² de commerces et 600 m² de services pour 9 000 m² de logements. Sur cette ZAC, la commune avait fait construire des locaux commerciaux pour les louer ensuite à des commerçants indépendants. « Sept ans après leur installation, certains commerçants ont acquis leurs murs » témoigne l'adjointe. Un signe de bonne santé commerciale. ■

■ **Contact** : Ingrid Cormenier, adjointe / Tél. mairie : 02 99 85 13 85 / mairie@ville-mordelles.fr

► 29 • Lopérec (840 habitants) : une démarche de reconversion du bâti en cœur de bourg



Les élus de Lopérec en sont persuadés : une commune est attractive si le bourg propose des services, ne comporte pas de bâtiment vacant, et si sa mémoire est préservée. C'est pourquoi depuis 30 ans, la municipalité achète puis rénove les maisons à l'abandon en centre-bourg. L'objectif : valoriser le patrimoine architectural, et installer alternativement des logements locatifs, des commerces et des services. Un cercle vertueux s'est créé : les logements permettent l'accueil de nouveaux habitants, qui aident au développement des commerces et services, qui créent une dynamique du bourg, ce qui rend la commune de plus en plus attractive. « Au total, nous avons acheté une quinzaine de bâtiments dans le bourg, granges ou maisons dans lesquels nous avons notamment installé un restaurant, une épicerie, un salon de coiffure puis d'esthéticiennes », indique le maire Jean-Yves Crenn. Cette

démarche a permis la création ou la sauvegarde de six commerces, l'installation d'un médecin et d'un cabinet de trois infirmières, ainsi que l'installation d'une maison d'édition employant quatre personnes, dans le village en 2013. La rénovation de maisons a également permis de créer seize logements locatifs et de relocaliser la mairie, la bibliothèque et des espaces associatifs dans des locaux adaptés et centraux. Aujourd'hui, Lopérec est labellisée « Commune du Patrimoine Rural de Bretagne » et connaît une croissance de sa population. Pour Jean-Yves Crenn « Il faut toujours avoir un ou deux bâtiments d'avance, pour être prêt à accueillir une nouvelle activité si l'occasion se présente ». ■

■ **Contact** : Jean-Yves Crenn, maire / Tél. mairie : 02 98 81 10 80 / commune-de-loperec@wanadoo.fr

► 22 • CC du Val d'Ille (19 963 habitants) : des travaux pour limiter la facture énergétique du commerçant



Le Val d'Ille, à dominante rurale, subit une pression foncière du fait de sa proximité avec l'agglomération rennaise. De grands centres commerciaux tout proches rendent d'autant plus difficile la durabilité des commerces de proximité. Conscients de leur importance pour la vie locale, les élus ont choisi de faire de leur maintien l'une de leurs priorités.

Trop souvent, lors du départ d'un commerçant, les repreneurs potentiels sont freinés par le coût d'investissement des murs voire du fonds de commerce, parfois aussi surestimé par le vendeur. Pour anticiper la fermeture d'un commerce faute de repreneur, le Val d'Ille a acquis huit d'entre eux, en achetant les murs et le fonds de commerce avant même leur mise en vente. En devenant propriétaire des lieux, la collectivité peut en outre empêcher un changement de fonction du local, conserver le cachet architectural du bâtiment voire éviter sa dégradation faute d'entretien.

En parallèle, la communauté de communes réalise progressivement des travaux de rénovation, d'isolation ou de modification des systèmes de chauffage ou d'éclairage. « Cela permet de réduire notre bilan carbone tout en augmentant la marge financière du commerçant » soutient Christian Roger, vice-président en charge de l'énergie. Chaque commerce est ainsi étudié en détail pour définir les mesures les mieux appropriées. « Plusieurs commerces étaient chauffés à l'électricité, avec des factures particulièrement élevées » explique Michel Janssens, responsable du Pôle technique. « Dans une partie d'entre eux, nous avons installé des poêles à granulés. Au départ un peu réticent, le premier commerçant a vite remarqué la différence, avec des économies proches de 50 % ». Dans la boulangerie de Guipel, c'est un chauffage gaz couplé à des panneaux solaires thermiques qui a été installé. À Vignoc, l'éclairage de l'épicerie a été rénové avec des ampoules leds et basse consommation. À Saint-Germain, les travaux ont permis d'installer une porte entre le commerce et le logement pour éviter des remontées d'air froid et d'isoler les combles. Avec à chaque fois des économies pour le commerçant. ■

■ **Contact** : Christian Roger, vice-président / Tél. CC : 02 99 69 86 86 / michel.janssens@valdille.fr

L'EPF soutient aussi le développement économique breton

Que ce soit pour créer des logements ou des activités, la plupart des collectivités bretonnes subissent des contraintes foncières susceptibles d'entraver leurs démarches de développement. L'intervention de l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPFB) vient les aider à lever ces freins.

L'un de ses objectifs est de soutenir le développement économique de la région en favorisant le maintien ou l'accueil d'activités.

L'EPFB intervient par exemple pour porter le foncier ou le bien immobilier nécessaire pour favoriser la création ou la ré-implantation, par les communes, de services et commerces au sein de projets mixtes intégrant également du logement.

Soucieuse de limiter la consommation de foncier, l'EPF assiste également les communes et EPCI bretons qui le souhaitent dans la mise en œuvre de démarche de restructuration et de densification de zones d'activités économiques. ■





Quelques pistes pour favoriser le développement ou le maintien de commerces

➤ S'impliquer dans le choix du gérant

► 56 • Monteneuf (770 habitants) : intégrer le commerce dans la dynamique de territoire

Le maintien des commerces dans le bourg de Monteneuf est l'une des priorités identifiées par le plan de développement communal. C'est pourquoi les élus ont eu la volonté que le restaurant communal situé en face de l'église et fermé depuis 2012, puisse rouvrir rapidement ses portes. L'objectif était que le restaurant participe au développement de l'éco-tourisme en lien avec les acteurs privés (centre des landes, auberge des Voyageurs) et la municipalité (location très prisée de la salle des fêtes les week-ends, voire approvisionnement de la restauration scolaire). Daniel Huet, maire, précise : « le restaurant est un lieu d'activités et de vie sociale important pour la commune, pour la dynamique de l'activité commerciale et l'activité touristique locale ». Les élus ont donc monté un groupe de travail (constitué d'élus, d'habitants et du boulanger) en lien avec la chambre de commerce et d'industrie et la chambre d'agriculture, afin de définir les priorités partagées et rédiger l'appel à candidatures, qui a été lancé à l'été 2014. Les attentes de la commune, propriétaire des murs et du matériel de cuisine, y étaient clairement exposées :



© Monteneuf

- lien avec les producteurs/fournisseurs locaux et utilisation de produits frais,
- ouverture le week-end dans une perspective de contribution à l'activité touristique.

Grâce à une diffusion très large de l'annonce, une cinquantaine de candidatures ont été déposées et analysées avec l'aide de la CCI. La commune accompagne l'installation des repreneurs, et l'ouverture du restaurant est prévue à l'été 2015. Il est situé à deux pas de la boulangerie-épicerie communale qui a été rachetée par son exploitant en 2013, et d'un bar dont la commune souhaite accompagner la reprise, peut-être sous forme associative. ■

■ **Contact** : Daniel Huet, maire / Tél. mairie : 02 97 93 21 20 / mairiementeneuf@wanadoo.fr

► 29 • Plouégat-Moysan (682 habitants) : privilégier un gérant issu du milieu rural



Le bar-épicerie L'Oasis, seul commerce du bourg, a ouvert ses portes en été 2011. Né à l'initiative de la commune qui reste propriétaire des murs, il est installé dans l'ancienne école rénovée pour l'occasion. Situé face à la mairie et à la salle polyvalente, ils forment ensemble une nouvelle place, véritable lieu de vie. Pour le maire François Giroto, « le choix du gérant était primordial, et conditionnait la réussite du projet ». La municipalité a trouvé son bonheur avec une personne issue du milieu rural, qui en comprend les besoins. Convivialité, régularité et étendue des heures d'ouverture, animation des lieux et surtout une somme de petits services rendus sont des clés de la réussite du projet. ■

■ **Contact** : François Giroto, maire / Tél. mairie : 02 98 79 21 93 / p-moysan-mairie@wanadoo.fr

► 29 • Arzano (1 416 habitants) : Epissure, épicerie associative



Après les fermetures de son épicerie et d'un bar, la commune accuse un déficit de vitalité. Pour y remédier, des citoyens ont créé Epissure, une épicerie associative qui propose la vente de produits locaux. Le lieu se veut convivial. Des animations sont prévues, visant à promouvoir une « autre » consommation basée sur les circuits courts. Un emploi de vendeur est créé, appuyé par des bénévoles. Les habitants ont été invités à participer à l'aménagement de la boutique et au financement du matériel et du fond de départ. La mairie, propriétaire des lieux, a immédiatement soutenu l'initiative. Trois mois de loyers gratuits renouvelables une fois sont attribués pour le démarrage. Le conseil a voté à l'unanimité une subvention de 10 000 euros pour le matériel. La mairie accompagne l'association pour la recherche de subventions (CG29, Cocopaq) et autres démarches administratives. « Outre la réouverture

d'un commerce de proximité, nous avons été séduits par la vente de produits en circuits courts qui soutient du même coup les producteurs locaux » confie Anne Borry, maire de la commune. ■

■ **Contact** : Anne Borry, maire / Tél. mairie : 02 98 71 74 67 / mairie.arzano@wanadoo.fr / epissure.fr/index.php/fr

► 22 • Trémargat (180 habitants) :

la commune s'implique pour faire vivre le café et l'épicerie gérés par des associations

Au milieu des années 90, la commune a fait l'acquisition du Trémargat café qui risquait de fermer définitivement. D'abord confié à des gérants, il est depuis 2008 animé par une association locale baptisée « La Pépie ». Grâce à l'enthousiasme et l'implication de ses bénévoles, il est devenu un espace de rencontres, de culture et d'échanges. Deux emplois ont été créés, qui reçoivent un coup de main des bénévoles pour les gros événements. Afin de pérenniser cette aventure financièrement fragile et après une enquête auprès de la population sur ses attentes, la municipalité a validé la création d'une extension qui a permis d'y ajouter un service d'épicerie. L'acquisition du bâtiment attenant au café actuel est dans un premier temps portée par l'Établissement Public Foncier de Bretagne. Les produits proposés sont issus des circuits courts, biologiques et durables, lui donnant ainsi une orientation différente de celle des multi-services des communes voisines et complémentaire avec eux. « Epice et tout », ouverte trois fois par semaine est également gérée par une association de bénévoles. L'aventure est bien partie puisque le prévisionnel de l'étude financière pour la première année a été largement dépassé. ■



« Epice et tout », ouverte trois fois par semaine est également gérée par une association de bénévoles. L'aventure est bien partie puisque le prévisionnel de l'étude financière pour la première année a été largement dépassé. ■

■ **Contact** : Mairie / Tél. : 02 96 36 55 07 / mairie.tremargat@wanadoo.fr

CAP 35 : des aides à la reprise ou transmission d'une activité

En Ille-et-Vilaine, les petites communes rurales peuvent prétendre décrocher leur CAP. Trois lettres pour dire « commerce et artisanat de proximité ». Avec CAP 35, le Département mobilise ses moyens pour maintenir ou créer des services utiles à la population dans les communes de moins de 2 000 habitants. Il apporte une aide à l'investissement immobilier lors de la création, la modernisation, l'extension, voire la reprise d'activités commerciales ou artisanales. Sont concernés les petites entreprises, les restaurants, les cafés-bars... Environ trente dossiers d'investissement sont validés chaque année. Les Chambres de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat conseillent et assistent les demandeurs dans le montage de leurs dossiers. La subvention, d'un montant maximum de 7500 €, représente 30 % du coût des travaux réalisés. Le plancher d'investissement est de 6 000 € HT (3 000 € HT s'il s'agit de travaux liés à l'accessibilité). ■



Agir à travers sa politique d'urbanisme et de construction

► Landudal (29)

Landulmarché, la nouvelle épicerie de Landudal

En 2008, la municipalité se mobilise pour recréer un commerce de proximité, source de dynamisme pour le bourg. Pour parvenir à maîtriser les prix des produits qui y seront proposés, trop souvent rebutants dans ce type de commerce, ils impliquent une grande surface locale...

Landudal est une commune de 850 habitants, située à 5 km de Briec-sur-l'Odét et 10 km de Quimper. Commune rurale historiquement axée sur l'agriculture, elle s'oriente aujourd'hui vers le tourisme vert.

A Landudal, rien ne se perd, tout se transforme ! Ainsi le nouvel atelier municipal a été installé dans un ancien poulailler, l'ancien atelier sert à une nouvelle salle multifonction, la nouvelle mairie est localisée à l'emplacement de l'ancienne salle communale et le commerce multi-service dans les locaux d'un ancien garage.

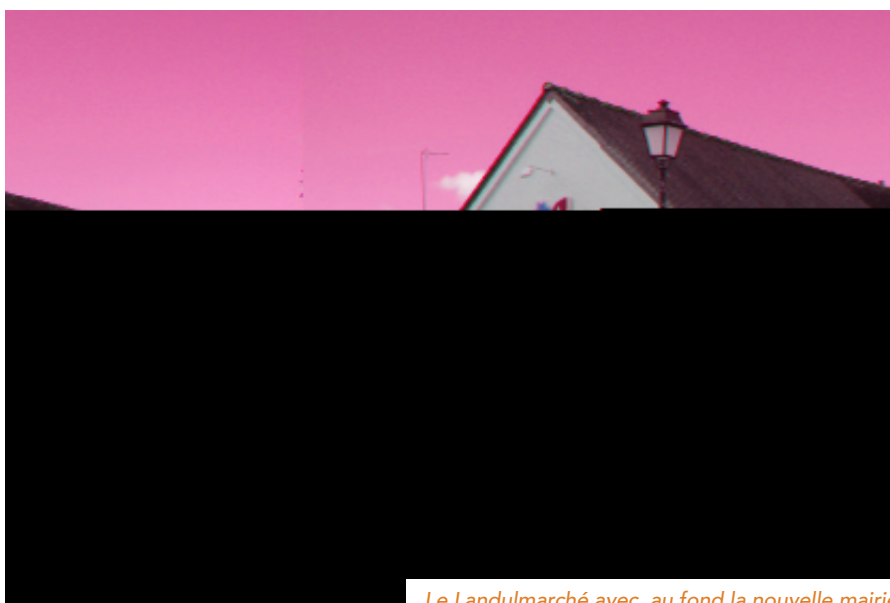
La commune dispose désormais de locaux beaucoup plus fonctionnels, sans avoir eu à construire un seul bâtiment et donc sans avoir consommé le moindre mètre carré de terre agricole.

Autre réalisation remarquable, les décorations de Noël qui, depuis 3 ans, sont créées par des bénévoles de tous âges, à base de matériaux recyclés et sans éclairage.

➤ Objectif : créer du lien social

L'ouverture d'une épicerie constituait, avec la rénovation de l'école publique, les deux priorités de la nouvelle équipe municipale arrivée en 2008.

La commune disposait alors de 2 commerces : un bar-restaurant, toujours en activité, et un dépôt de pain avec quelques produits d'épicerie, sur le point de fermer.



Le Landulmarché avec au fond la nouvelle mairie

Pour les élus, l'ouverture d'une épicerie est un projet de dynamisation du bourg.

Ils sont toutefois très conscients de la difficulté de faire fonctionner un commerce dans une petite commune si proche par ailleurs de centres commerciaux. D'où l'idée qui s'est imposée peu à peu de travailler en direct avec une grande surface, et qui va se concrétiser avec le directeur d'une grande surface de Briec qui va devenir, une fois convaincu de l'intérêt du projet, le gérant de l'épicerie.

La commune rénove un ancien garage et l'ancienne salle communale, et y installe la mairie et le commerce. Le nouveau gérant organise le rayonnage.

Avant les travaux...



Avant les travaux de rénovation, le local aujourd'hui occupé par le Landulmarché servait de lieu de stockage pour les associations. Au préalable, c'était un garage. L'autre moitié du bâtiment, rénovée en mairie fonctionnelle, accueillait une salle polyvalente trop petite (75 m²) avec à l'étage des salles dédiées aux associations. ■

➤ Les principales étapes

L'épicerie de Landudal ferme ses portes vers la fin des années 90. Fin 2008, le dépôt de pain qui subsiste connaît des difficultés financières et pense à fermer.

Les élus projettent de rouvrir un commerce de proximité multiservice. Ils demandent au gérant du dépôt de pain de patienter, pour faire le lien avec ce nouveau magasin. Le site est choisi dans le cœur de bourg : il s'agit d'un ancien garage, contre la salle municipale qui va devenir la nouvelle mairie.

Les élus prennent contact avec différentes enseignes de commerce de proximité. L'offre ne leur semble pas adaptée : les produits trop coûteux auront du mal à se vendre, et le commerce ne sera pas viable.

Les élus se tournent alors vers les grandes et moyennes surfaces (GMS) existantes. Le directeur d'une GMS de Briec accepte de vendre les produits au nouveau commerce mais les élus veulent aller plus loin, et l'impliquer directement dans le projet. Après discussions, il accepte et se propose comme gérant.

Début 2011, les travaux de rénova-

“ Nous avons réussi à créer un commerce de proximité attractif pour les habitants grâce à des prix compétitifs. 1,5 emploi a été créé, c'est important à l'échelle de la commune ”



Raymond Messenger, maire

tion sont lancés par la mairie (murs, isolation, vitrage, revêtements intérieurs). Le gérant fournit tous les équipements intérieurs (rayonnages) et donne des conseils pour le décor et l'aménagement.

Le Landulmarché ouvre ses portes le 15 septembre 2011.

➤ Les résultats

Le magasin comprend un dépôt de pain (continuité respectée avec l'ancien commerce), un dépôt de gaz, des pâtisseries, un rayon frais et surgelés, un petit rayon boucherie-charcuterie, un rayon fruit et légumes, des rayons alimentaires et épicerie variée. Des plats préparés peuvent également être commandés. Au total, les 1500 produits les plus vendus de la GMS de Briec



Rayons frais et coin boulangerie-pâtisserie.

sont disponibles au Landulmarché. Ils sont stockés dans la GMS de Briec et acheminés en fonction des besoins à Landudal. Les prix sont comparables à ceux de la GMS, le surplus visé est de 5% maximum.

La mairie perçoit 150 €/mois de loyer, charges comprises (chauffage électrique réalisé par une pompe à chaleur).

Le magasin ouvre tous les jours sauf le dimanche après-midi et le lundi. 2 vendeuses sont embauchées, l'une à temps plein et l'autre à mi-temps, en partage avec la mairie (secrétariat). La gestion du magasin est assurée de façon très professionnelle (choix et disposition des produits, suivi des ventes, ...).

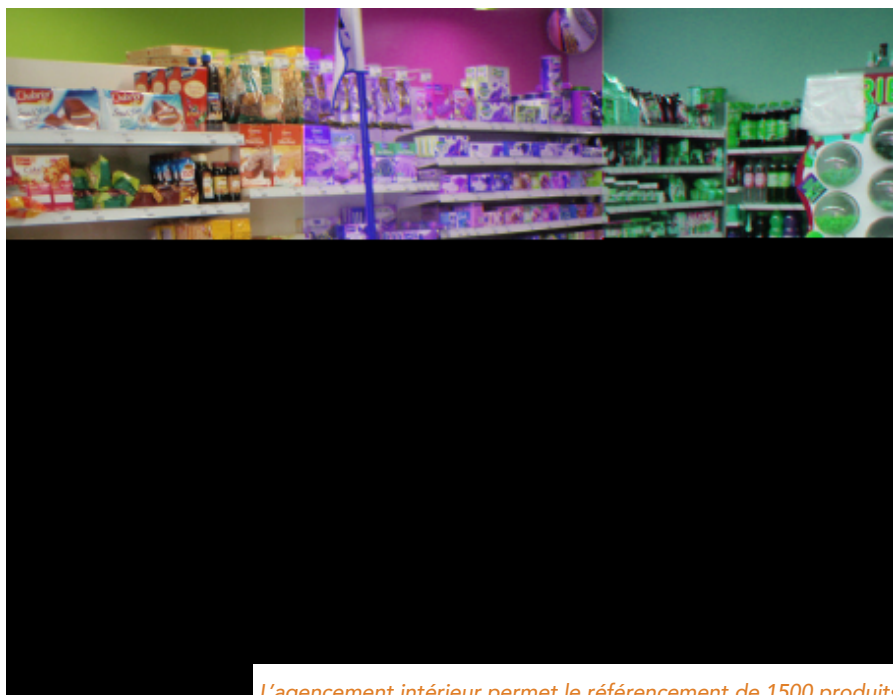
Les Landudalais plébiscitent le nouveau commerce qui connaît un succès croissant. Le nombre de clients mais aussi le montant moyen des achats augmente chaque trimestre.

➤ Coûts et subventions

Coût total : 57 100 €HT, dont 45 100 €HT de travaux.

Total subventions : 21 650€, dont :

- Com com du Pays Glazik : 11 400€
- CG29 : 9 000€
- Ministère de l'Intérieur : 1 250€
- FISAC : ?? à ajouter au total ■



L'agencement intérieur permet le référencement de 1500 produits

CONTACT :

Raymond Messenger, maire / Tél. mairie : 02 98 57 40 17



Agir à travers sa politique d'urbanisme et de construction

► Plessé (44)

Le soutien au commerce de proximité, source de dynamisme économique et de lien social

Plessé, commune de 5 000 habitants située entre Redon et Blain, a fait le choix de soutenir l'activité commerciale dans ses bourgs. L'objectif ? Renforcer l'emploi local et permettre à la population de s'approprier les lieux pour en faire des espaces de rencontre et de convivialité.

Plessé est une commune dynamique située au Nord de la Loire Atlantique, qui s'étend sur un vaste territoire de 10 400 hectares. La commune a la particularité de comporter trois bourgs: Plessé, Le Coudray et Le Dresny.

Lors de l'arrivée de l'équipe municipale en 2008, l'une des priorités rapidement identifiée a concerné le soutien au commerce et à l'artisanat local. La commune a donc choisi d'adopter une démarche globale de revitalisation de ses bourgs par le commerce. Il s'agissait de répondre à différents enjeux :

- développement de l'emploi local,
- amélioration du cadre de vie,
- renforcement de la vitalité communale et de l'attractivité touristique.

Pour cela, plusieurs actions ont été combinées sur l'ensemble du territoire communal.

➤ Pérenniser le dernier commerce au Dresny

Dans le bourg du Dresny, après la cessation d'activité de la boulangerie, il ne restait plus qu'un commerce qui proposait dans un espace réduit de 40 m², des produits alimentaires et assurait des services parallèles : vente de tabac, retrait d'argent, photocopies, dépôt de pain. Dès 2008, les élus ont souhaité « pérenniser un service de proximité indispensable à la



Au Dresny, l'épi service et le salon de coiffure qui s'est récemment installé de l'autre côté de la rue

population, que nous considérons comme extrêmement important », indique Bernard Lebeau, maire.

Pour cela, la mairie a démolie une partie de l'ancienne salle polyvalente située en coeur du bourg, qui était obsolète et inutilisée. Elle y a construit en 2010 un bâtiment qu'elle loue désormais à la commerçante, propriétaire de son fonds de commerce. Le projet, dont le montant total s'élève à 135 000 € HT, a été soutenu par le Conseil Général et le FISAC (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce). Cela a permis de consentir un loyer mensuel raisonnable de 350€ à la commerçante, tout en assurant l'équilibre de l'opération pour la commune avec un délai d'amortissement calculé sur 20 ans.

Selon les élus, « l'intervention de la commune a permis de maintenir et développer le dernier commerce

de proximité pour les anciens du bourg et les nouveaux arrivants : cela a créé une dynamique puisque depuis, un coiffeur est venu s'installer juste en face ! ».

L'étang de Buhel



© BRUDED

À deux pas du coeur de bourg, l'étang de Buhel, d'une surface de 11 hectares, est le lieu de villégiature de nombreux estivants. La commune y loue un local municipal, permettant l'ouverture saisonnière d'un snack-glacier. Elle y a également fait construire une halle couverte d'environ 50 m² afin de proposer un espace de restauration couvert. ■

➤ Création d'une place des halles dans le bourg principal

A partir de 2008, la place du Lion d'Or, enclavée et qui servait essentiellement d'espace de stationnement, a accueilli un nouveau marché de détail. Rapidement, la commune a souhaité « aménager une place attractive qui permette de dynamiser le centre bourg en créant un lieu de rassemblement et d'animation, tout en proposant des stationnements pour les deux restaurants et les commerces ». Il s'agissait également de valoriser l'entrée de la commune depuis Savenay en réaménageant cet espace jusqu'alors sombre et enclavé, et de « réaliser des équipements pour le marché afin de la dynamiser et de fidéliser commerçants et clientèle. » Pour les élus, le commerce de proximité s'en trouverait alors renforcé. Enfin, cet aménagement devait « permettre à la population du centre-bourg de s'approprier le lieu pour en faire un espace de rencontre, un mail où se déroulent des animations ».

L'agence d'architecture Sispéo, qui proposait la création d'une halle couverte faite de grands voiles blancs pouvant se colorer avec la lumière et les projecteurs lors de manifestations, a retenu l'attention des élus. Autour du parking, qui est disponible en dehors du marché, des espaces verts et fleuris contribuent à embellir le site.

La place du Lion d'Or et sa halle

“ Le centre bourg doit être un lieu de convivialité et de rassemblement, que la population s'approprié comme par le passé et où se déroulent des animations. ”



Bernard Lebeau, maire

couverte de 350 m² permet dorénavant à une vingtaine de commerçants de participer au marché du dimanche matin alors qu'ils étaient jusqu'alors une dizaine à déballer leurs produits. Des évènements sont régulièrement organisés sous la halle : fête de la musique, marché de Noël... En dehors de ces animations, la place permet le stationnement des clients fréquentant les restaurants et commerces alentours.

Coût total du projet : 595 000 € HT

Financement :

- Conseil général : 100 000 €
- Conseil régional : 100 000 €
- Fonds parlementaire : 20 000 €
- FISAC : 93 000 €
- Part communale : 282 000 €

➤ Soutenir la centralité des commerces

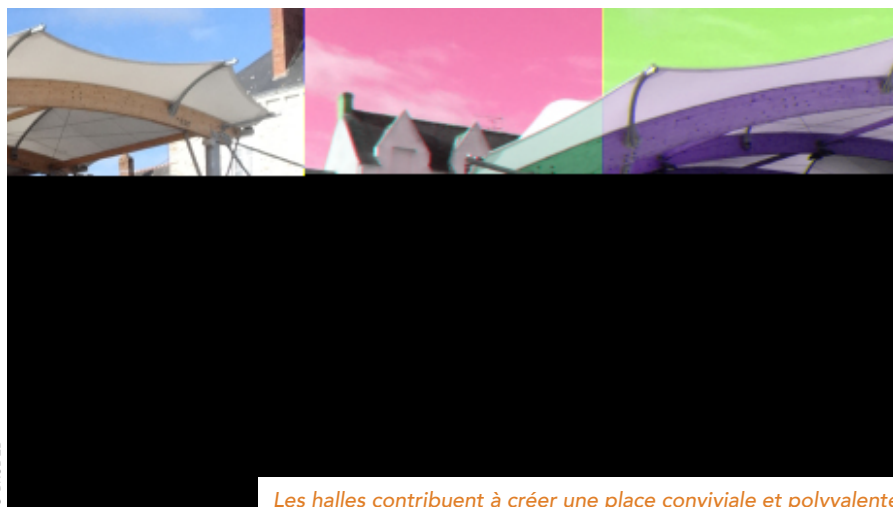
Juste en face des nouvelles halles, le bâtiment qui abritait autrefois un petit magasin de distribution s'est trouvé désaffecté et a été mis en vente. Il comprenait une surface commerciale de 250 m² au rez-de-chaussée et 160 m² de logement à l'étage.



L'installation des 3 commerces a renforcé le dynamisme du bourg de Plessé

Le conseil municipal a décidé en 2012 d'acquérir les locaux pour la somme de 130 000 € HT et a ensuite procédé à la division du rez-de-chaussée en trois surfaces distinctes, dans l'objectif d'en maintenir la vocation commerciale. Rapidement, la municipalité a trouvé des repreneurs intéressés par la situation centrale des locaux. C'est ainsi qu'en 2013, trois nouveaux commerces ont ouvert leurs portes en cœur du bourg de Plessé : une auto-école, un opticien et un traiteur. Au-dessus des commerces, deux logements (un T2 et un T3) ont été réaménagés et sont loués par la commune.

« Les locaux commerciaux ont une surface comprise entre 40 et 100 m². Ils sont loués de l'ordre de 100€/m² à l'année. Cela vise à faciliter les installations car il n'y a pas de rachat de fond de commerce », précisent les élus. « Il s'agit d'une opération menée à l'équilibre puisque les loyers couvriront les frais », ajoute Bernard Lebeau. Et ça marche ! Entre 2009 et 2015, le nombre de commerces a été multiplié par plus de deux dans le bourg. Désormais, on trouve à Plessé l'ensemble des services de proximité : boulangerie, boucherie, restaurants, coiffeurs, fleuriste, traiteur, pharmacie, cabinet médical... ■



Les halles contribuent à créer une place conviviale et polyvalente

CONTACT :

mairie de Plessé / Tél. mairie : 02 40 79 60 14 / e-mail : contact@mairie-plesse.fr



CHAPITRE 2

**“ Je soutiens directement
l'artisanat et l'entreprise de
proximité ”**

Pour attirer des entreprises et artisans sur leur territoire et créer des activités à la fois locales et durables, les collectivités ont engagé des actions variées : création de pépinières, d'ateliers-relais, aménagement de parcs d'activités qualitatifs, intégrés à l'existant et dédiés à certains secteurs innovants.

Quelques pistes pour favoriser le développement ou le maintien d'artisans et d'entreprises

➤ Soutenir l'installation d'entreprises à travers une pépinière

- ▶ 35 • CC du Val d'Ille (19 300 habitants) : une pépinière d'économie sociale et solidaire en milieu rural

FOCUS SUR...

Les Coopératives d'Activités et d'Emploi, des structures qui concrétisent les projets d'entreprise



➤ Valoriser l'aménagement de son parc d'activités pour le rendre attractif

- ▶ 22 • CC du Mené (6 454 habitants) : une pépinière d'entreprises dans une zone d'activités dédiée aux entreprises énergétiques innovantes
- ▶ 56 • Beignon (1 811 habitants) : le parc d'activités du Chênot, un quartier dans la continuité de l'existant

FOCUS SUR...

Bretagne Qualiparc : des parcs d'activités « nouvelle génération »



2 projets à la loupe



Des ateliers relais pour faciliter l'installation de petites entreprises

29 • Bannalec (5 676 habitants)

Pour favoriser la création d'emploi, la commune a créé des ateliers en location pour des petites entreprises qui souhaitent s'installer sans avoir à investir dans l'immobilier dès la première année. Depuis plus de 20 ans, les locaux sont occupés de façon quasi continue. ■



Une politique de développement local qui donne priorité à l'emploi

29 • CC du Pays Glazik
(10 995 habitants)

La CC a adopté une politique volontariste qui donne priorité à l'emploi. Les actions engagées sont variées et complémentaires : offre foncière et immobilière adaptée, accompagnement de proximité des porteurs de projet. ■



Quelques pistes pour favoriser le développement ou le maintien d'artisans et d'entreprises

➤ Soutenir l'installation d'entreprises à travers une pépinière

▶ 35 • CC du Val d'Ille (19 963 habitants) : une pépinière d'économie sociale et solidaire en milieu rural

Initiée dans le cadre de la charte du Pays de Rennes, la pépinière d'économie sociale et solidaire (ESS) a été inaugurée en 2007. Basée à Langouët, la structure, dont la construction respecte les normes HQE, comporte dix places et s'adresse à toute personne souhaitant développer un projet d'ESS ou toute initiative collective d'ESS, dans sa phase d'élaboration et de lancement. Dès lors que la demande d'hébergement est validée par le comité d'agrément de la communauté de communes, le porteur de projet bénéficie d'un bail de location de 20 €/mois, pour un an, renouvelable deux fois, pour un bureau équipé en matériel informatique et rangement ainsi que des espaces communs avec kitchenette, espace de réunion, photocopieur... La communauté de communes propose également un accompagnement du porteur de projet, avec une orientation vers des personnes ressources, selon les besoins. Pour Christian Roger, Vice-président, « la pépinière constitue un réel levier pour des porteurs de projets souhaitant développer leur activité ». Anne-Gaëlle Mangin, chargée de mission, complète : plus qu'un hébergement, la pépinière est « un lieu d'entraide entre les porteurs de projets – du simple coup de main sur des questions matérielles jusqu'au soutien moral – qui favorise l'expérimentation et l'ancrage des initiatives sur le territoire, tout en permettant le développement d'une réelle synergie entre les projets ». Le coût de fonctionnement de la pépinière avoisine les 7 000 €/an, déduction faite des quelques 1 000 € de loyers annuels. Depuis 2007, la pépinière a accueilli huit porteurs de projets et six associations. ■



■ **Contact** : Christian Roger, Vice-président / Tél. : 02 99 69 86 04 / anne-gaëlle.mangin@valdille.fr

Les Coopératives d'Activités et d'Emploi, des structures qui concrétisent les projets d'entreprise

Elan créateur est une Coopérative d'Activités et d'Emploi (CAE) créée en Ille-et-Vilaine en 2001, implantée sur trois établissements : Rennes, Saint-Malo et Redon (Inter'activ). En 2007, Elan bâtisseur, spécialisée sur les métiers du bâtiment, et en 2008 Coop Domi Ouest sur les services à la personne sont venues compléter l'offre de services aux porteurs de projet.

Ces structures d'un nouveau genre permettent aux créateurs d'entreprise de tester en « grandeur nature » leur projet professionnel en se concentrant sur leur cœur d'activité, tout en se formant sur la gestion d'entreprise. « Notre rôle est de sécuriser le parcours du créateur d'entreprise », explique la directrice, Nelly Lechaplain. « Nous lui évitons de se retrouver isolé et travaillons ensemble à la création de son projet en lui offrant un hébergement juridique, une logistique pour sa gestion, pour la partie administrative... ». Aujourd'hui en Ille-et-Vilaine, ce sont environ 250 entrepreneurs qui sont accompagnés. L'appui de la coopérative porte essentiellement sur les questions marketing, commerciales, comptabilité et gestion, permettant à chacun d'apprendre le « métier d'entrepreneur » et de concilier les trois facettes de son activité : vendre, produire, gérer.

Elan Créateur favorise ainsi une nouvelle forme d'entrepreneuriat avec un statut d'entrepreneur salarié qui permet de développer des coopérations et de la solidarité. Il s'agit de travailler pour soi et de réussir ensemble, comme l'indique Nelly Lechaplain : « Les entrepreneurs sont leur propre chef mais sont aussi salariés de la coopérative. Ils contribuent à hauteur de 10 % de leur chiffre d'affaires pour financer les services que leur apporte la CAE ».

Et le résultat est là : depuis 14 ans, les Coopératives d'Activités et d'Emploi ont accompagné près de 2 000 entrepreneurs en Ille-et-Vilaine. À ce jour il existe en France 72 CAE (dont 16 en Bretagne et Loire-Atlantique) regroupées au sein du réseau Coopérer pour Entreprendre ; les 200 salariés accompagnent 5 000 entrepreneurs qui génèrent 70 millions d'euros de chiffre d'affaires. ■

■ **Contact** : Elan créateur - Nelly Lechaplain, directrice générale - Elan bâtisseur : Alexandra Aubrée, co-gérante / Tél. : 02 99 35 21 59 / contact@elancreateur.coop et www.cae35.coop



➤ Valoriser l'aménagement de son parc d'activités pour le rendre attractif

► 22 • CC du Méné (6 454 habitants) : une pépinière d'entreprises dans une zone d'activité dédiée aux entreprises énergétiques innovantes



© CC du Méné

La CC du Méné est un Territoire à Energie POSitive (TEPOS). « Notre collectivité se doit d'aider à l'installation d'entreprises innovantes dans le domaine des économies d'énergies et des énergies renouvelables » souligne Jacky Aignel, Président de l'intercommunalité. C'est la vocation principale de la zone d'activité aménagée au Gouray, sur laquelle la CC a fait construire le Menerpôle : une pépinière d'entreprises avec sept bureaux et trois ateliers, pour accueillir de jeunes entrepreneurs cherchant à s'installer sur de nouveaux marchés avec des idées neuves et en recherche d'investisseurs

locaux. C'est un équipement de conception architecturale très innovante et doté d'une salle de visio-conférence. Six entreprises y étaient hébergées (trois ans maximum) en janvier 2014. Bien qu'étant sur des métiers différents, elles y créent des synergies bien utiles dans cette phase de démarrage. Depuis leur passage dans ces locaux, plusieurs d'entre elles se sont développées sur le territoire de la communauté de communes où à proximité. ■

■ **Contact** : CC du Méné / Tél. : 02 96 31 47 45 / www.mene.fr

► 56 • Beignon (1 811 habitants) : le projet d'éducation partagée créé un emploi d'animateur jeunesse mutualisé

À partir des années 1980, la commune a su développer un tissu économique varié et efficace regroupant plus de 700 emplois industriels. Le parc du Chênot, d'une surface de 25 ha, offre encore aujourd'hui des possibilités d'implantation d'entreprises. Le cahier des charges drastique et respectueux de l'environnement a permis de créer « un vrai quartier, implanté dans la continuité du village depuis 1994 », indique le maire, Yves Josse. La réflexion a été menée selon plusieurs axes :

- mise en valeur du patrimoine végétal : circulation uniquement sur un axe principal, obligation de stationner dans l'enceinte des entreprises pour préserver le réseau bocager ;
- cohérence des constructions, lien avec les autres espaces communaux, travail sur les clôtures pour une harmonie d'ensemble,
- liaisons douces assurant une continuité entre le bourg, la zone d'activité et la forêt.

L'observation de ces critères a permis de créer un parc d'activité fonctionnel, qualitatif et respectant l'environnement et la biodiversité ; les objectifs qualitatifs ont agi comme un argument commercial particulièrement efficace. La commune a obtenu le label Qualiparc en 2005, renouvelé en 2007 et 2009 dans le cadre de la réhabilitation puis de l'extension du parc. Et les entreprises prolongent cette démarche ! Elles ont en effet créé l'association CEPAC (club entreprises du parc d'activités du Chênot) afin de se fédérer autour d'enjeux communs (déchets, signalétique, accès haut débit, sécurité, emploi), développer des actions locales, faire le lien avec les partenaires locaux et mutualiser les coûts et les fonctions. La commune de Beignon a rejoint la communauté des communes de Guer qui a la compétence développement économique sur son territoire. Les valeurs qui caractérisent la zone (respect de l'environnement, valorisation paysagère, liaisons douces...) sont toujours présentes. ■

■ **Contact** : mairie de Beignon / Tél. : 02 97 75 73 55 / mairie.beignon@wanadoo.fr
Guer Communauté / Tél. : 02 97 22 59 30 / contact@paysdeguer.fr



© Beignon

Bretagne Qualiparc : des parcs d'activités « nouvelle génération »

Créé en 1999, le dispositif Qualiparc vise à améliorer la qualité des zones industrielles et artisanales bretonnes. Plus qu'un label, c'est une démarche d'accompagnement des porteurs de projets (communautés de communes principalement) en faveur de la qualité économique, sociale et environnementale de leurs zones d'activités. La Région et ses partenaires (conseils généraux, EPFB et CCI) ont élaboré un référentiel qui constitue le cadre d'élaboration des projets. Il précise les dimensions à prendre en compte : cohérence avec les projets de développement du territoire, gestion économe des ressources, implication en amont des entreprises, intégration du parc dans son environnement, réalisation d'équipements collectifs (crèche, déchetterie, etc...). Les projets de requalification-restructuration et de requalification-extension (dès lors que les projets se justifient) des parcs peuvent être subventionnés dans le cadre des contrats de partenariats Région-Pays pour la période 2014-2020. Le label Bretagne Qualiparc, gage de la conformité du projet au référentiel, peut ensuite être attribué aux parcs qui en font la demande. L'agrément, valable trois ans (renouvelable après audit), permet aux porteurs de projet de poursuivre une dynamique de gestion et d'animation durable du parc. Il est un atout reconnu en matière de communication et d'attractivité, notamment à destination des entreprises. En Bretagne, ce sont environ 450 parcs d'activités (sur 1 600 au total) qui ont intégré la démarche Bretagne Qualiparc ; parmi eux, 55 ont reçu l'agrément et sont engagés dans une gestion durable, soit plus de 2 000 entreprises et près de 26 000 emplois. Bretagne Qualiparc est membre du réseau international PALME, qui promeut la qualité environnementale et le développement durable des territoires d'activités. ■



■ **Contact** : Nathalie Cousin, Région Bretagne / Tél. : 02 99 27 96 48 / nathalie.cousin@region-bretagne.fr



Soutenir l'installation d'entreprises sur son territoire

► Bannalec (29)

Des ateliers relais pour faciliter l'installation de petites entreprises sur la commune

Dans les années 90, les élus de Bannalec ont décidé de mettre des ateliers en location pour des petites entreprises qui souhaitent s'installer sans avoir à investir dans l'immobilier dès la première année. Depuis, les locaux sont occupés de façon quasi continue.

Bannalec (5700 habitants) est une commune attractive, avec une vie associative et des commerces dynamiques. A deux pas de la mer, tout en bénéficiant du calme de la campagne, accessible par train et située en bordure de la voie rapide, la commune dispose d'atouts évidents. La politique foncière portée par les élus, qui a fait de Bannalec l'une des communes les plus accessibles financièrement sur le secteur, conforte cette attractivité.

↗ Objectif "emplois"

Depuis longtemps la municipalité bannalecoise veille à favoriser la création d'emplois.

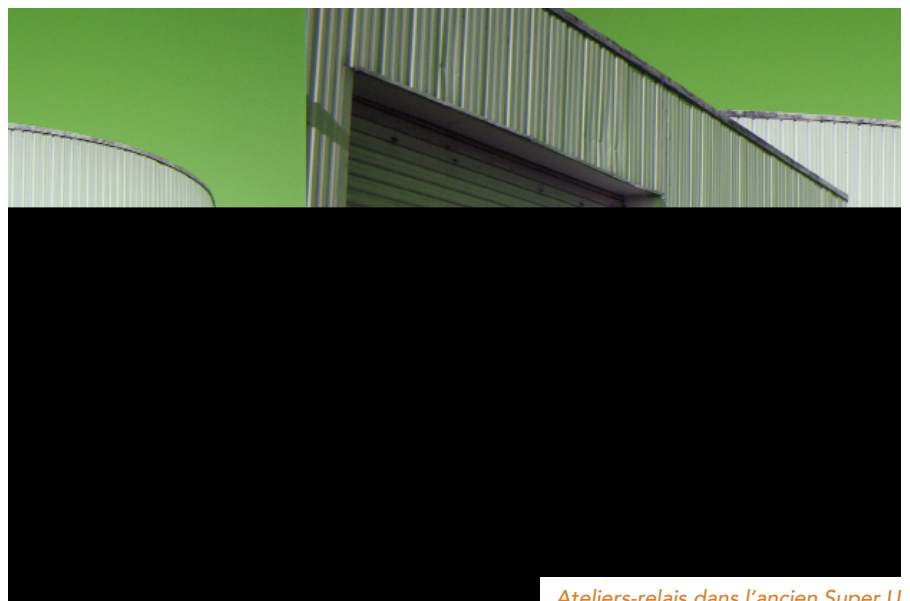
Ses objectifs : contribuer à lutter contre le chômage, mais aussi dynamiser la commune avec l'accueil de jeunes actifs et, jusqu'en 2003, apporter des finances supplémentaires à la commune à travers la taxe professionnelle (taxe depuis collectée au niveau communal, ici la Cocopaq).

L'une des actions phares menée par la municipalité est l'aménagement d'ateliers mis en location.

↗ Une opportunité née d'une guerre des enseignes

Bannalec a connu à la fin des années 80 une étonnante guerre des enseignes commerciales.

C'est Super U qui s'implante le premier en 1987. Intermarché riposte aussitôt en installant à son tour un supermarché près de la gare. Le



Ateliers-relais dans l'ancien Super U

centre urbain ne regroupe alors que 2100 habitants, pas de quoi donc faire vivre les deux grandes surfaces commerciales. Après trois années de rude concurrence, Super U perd la bataille. L'enseigne quitte les lieux et met son bien immobilier en vente (bâtiment de 1550 m² + terrain + parking).

Yvon Le Bris, alors maire de Bannalec, prend rapidement contact avec le vendeur. Ce dernier propose un prix de vente de 600 k€, pour un bien qui lui a coûté 1500 k€ (achat du terrain, construction du bâtiment, aménagement des abords et notamment d'un parking). C'est encore trop cher pour la commune, qui va toutefois garder le contact avec le vendeur.

Cinq ans plus tard en 1995, Super U

Des locataires diversifiés



Si les ateliers-relais accueillent le plus souvent des entreprises artisanales, ils servent également à recevoir d'autres types d'activités, comme par exemple la banque alimentaire (pour le stockage de ses réserves) ou comme sur cette photographie un centre de soins infirmiers. ■

qui n'a toujours pas trouvé preneur propose son bien pour 150 k€. Les élus sont alors en contact avec une entreprise intéressée pour louer les 350 m² de l'ancienne réserve du magasin. Ils acceptent donc l'offre.

➤ Diviser pour mieux louer

Rapidement, le conseil municipal prend la décision de diviser les 1200 m² en 4 modules allant de 150 à 400 m². Les avantages sont indéniables : le risque de vacance est divisé d'autant, et les demandes pour des petites surfaces sont nettement plus nombreuses.

La commune trouve d'ailleurs très vite preneurs, moyennant des aménagements spécifiques pour chaque atelier (cloisons, sanitaires...). Elle va même aménager un laboratoire pour une petite entreprise de cosmétiques.

➤ Un système avantageux pour les deux partis

Le loyer demandé par la commune est calculé aux frais réel (quote part de la surface utilisée + frais spécifiques engagés). Le prix résultant est très attractif pour l'entreprise.

Ce système est idéal pour une

“ Ces ateliers-relais sont un succès. Ils ont permis de lancer différentes petites entreprises. Et pour la collectivité, c'était un risque très limité. ”



Yves André,
maire

petite entreprise qui souhaite s'installer et n'a pas les moyens d'investir dans l'immobilier. « Nous sommes très fiers d'avoir lancé de jeunes entrepreneurs. Il y a par exemple un fabricant de yourtes qui est resté là le temps d'avoir les fonds nécessaires pour construire son propre atelier » confie le maire actuel, Yves André.

Pour la commune, c'est une opération blanche au final, qui a nécessité un investissement limité.

Yves André met en garde toutefois pour les aménagements plus lourds demandés par certaines entreprises : « L'aménagement devient rentable uniquement si l'entreprise reste un certain temps, d'autant que le local devient moins

polyvalent et sera plus compliqué à relouer en cas de départ. C'est un choix à faire. Si on accepte, mieux vaut prévoir une clause dans le contrat de location. »

Dans les années 2000, Bannalec disposait de 8 ateliers en location (dont 6 dans l'ancien Super U), représentant **30 emplois** au total.

➤ Un nouveau projet de pépinière artisanale

Aujourd'hui, les ateliers ont vieilli. Le plan de développement de la commune prévoit des logements sur cette zone, tandis que les entreprises seraient relogées sur la friche de l'entreprise Protéis, également en pleine ville.

Le conseil municipal a en effet décidé de transformer ces 7880 m² de friches en pépinière artisanale, avec 7 ateliers, un étage de bureaux et aussi des logements côté rue. Une étude de faisabilité a été menée par la SAFI. L'Établissement Public Foncier de Bretagne a acquis l'un des bâtiments (portage sur 5 ans) et la mairie le deuxième.

Reste à engager les travaux de réhabilitation. Le coût a été estimé à 2,7 millions d'euros. Le retour sur investissement est de 10-12 ans en supposant un remplissage à taux plein de la pépinière et une vente de tous les logements. Mais pour Yves André, « malheureusement, aucune collectivité aujourd'hui ne peut plus s'endetter sur une telle période. Et bien que le projet réponde en tout point aux volontés de tous les acteurs institutionnels, on se retrouve sans solution, avec un bâtiment en pleine ville qui se dégrade peu à peu et sera de plus en plus coûteux à réhabiliter. » ■



Ateliers-relais, côté Nord

CONTACT :

Yves André, maire / Tél. mairie : 02 98 39 57 22 / mairie@bannalec.fr



Valoriser l'attractivité de son territoire par des actions variées et complémentaires

► Communauté de Communes du Pays Glazik (29)

Une politique de développement local qui donne priorité à l'emploi

Le dynamisme économique du territoire est le fruit d'une politique volontariste qui donne priorité à l'emploi. Les actions engagées sont variées et complémentaires. Elles sont renforcées par une offre de services de qualité.

La communauté de communes du Pays Glazik compte 11 000 habitants (+14% en 10 ans) répartis sur cinq communes. Deux d'entre elles sont adhérentes à BRUDED : **Landudal** et **Briec**, la commune centre qui accueille la moitié des habitants du territoire.

Localisée à 15 minutes de Quimper, avec un prix du foncier intéressant et une desserte par la RN165, le Pays Glazik dispose d'atouts indéniables pour attirer des entreprises.

Pour autant, s'il est reconnu aujourd'hui pour son dynamisme économique, c'est aussi le fruit d'une politique volontariste des élus qui placent l'emploi au cœur de leurs priorités.

Cette volonté se traduit par la mise en œuvre d'une somme d'actions qui agissent en synergie. Pour Jean-Hubert Pétilion, maire de Briec et président de la communauté de communes, « **notre force est aussi celle de la cohésion du territoire, avec cinq communes qui avancent dans une même direction. Au final, chacune s'y retrouve et bénéficie de la dynamique créée.** »

Plus de 700 entreprises sont installées sur le territoire, représentant près de 4 000 emplois. La filière agroalimentaire est historiquement très présente mais le territoire a su aussi se diversifier.

Les principales actions menées par le Pays Glazik pour soutenir l'emploi sont présentées dans les paragraphes suivants.



21 bureaux et 4 ateliers en location sont regroupés dans cet hôtel-pépinière d'entreprises

↗ Une offre d'accueil diversifiée pour les entreprises

Le tissu des entreprises présentes en Pays Glazik se caractérise par sa diversité, notamment en termes de tailles. De fait, la communauté de communes propose un panel de solutions pour que chacun trouve son lieu d'implantation.

Des terrains viabilisés - 7 zones d'activités ont été viabilisées, de 0,6 à plus de 60 ha, en veillant à toujours anticiper les besoins, sans tomber dans la démesure. Si l'offre foncière se veut modulable (parcelles par exemple divisibles ou regroupables), certaines zones sont dédiées à un public cible : zones artisanales ou encore le pôle Recyclage créé autour de l'usine d'incinération (voir ci-contre).

Le Pôle Recyclage



Ce parc d'activités, aménagé selon les principes de Bretagne Qualiparc, regroupe plusieurs usines autour de la valorisation et du recyclage des déchets. Sa spécialisation a été un atout indéniable pour attirer les entreprises du secteur. Autre point fort, l'usine d'incinération alimente un réseau de chaleur qui sert à chauffer plusieurs hectares de serres agricoles. ■

Ce marquage d'identité est un facteur d'attraction pour les entreprises visées.

Des locaux en location - Bureaux et ateliers de différentes tailles sont proposés à la location. Il existe plusieurs espaces. Parmi eux, l'hôtel-pépinière d'entreprises Lumunoc'h a été réouvert en 2013 après une remise à neuf des locaux (coût des travaux : 238 000 €, auto-financé par la CCPG). Il vise notamment à favoriser l'échange d'expérience entre créateurs et développeurs d'entreprises, qui sont accueillis au sein d'un même espace en formule 'pépinière' ou 'hôtel' selon les cas, avec la mise à disposition de salles communes : visioconférence, cafétéria, salle de réunion (cette dernière pouvant aussi être louée aux entreprises locales)... Particulièrement souples à gérer pour la collectivité, les bureaux et ateliers en location répondent à un besoin réel des petites entreprises. « *Le tissu artisanal est en progression constante. On ne peut pas négliger cette source importante d'emplois* » commente le président.

➤ Un accompagnement dans la proximité

Le service de **développement local** du Pays Glazik accueille et conseille les porteurs de projet : information sur les aides, appui au montage des dossiers, orientation vers les partenaires, aide à la recherche de locaux ou terrains, domiciliation juridique d'entreprise...



Hôtel d'entreprises de Langelin, qui regroupe plusieurs bureaux et un atelier

“ Le dynamisme économique du territoire repose aussi sur les choix d'aménagement et de développement des services publics. ”



JH Pétillon,
président de la
CCPG

Depuis juillet 2013, un **club d'Entreprises** a été créé. 40 entrepreneurs l'ont déjà rejoint. Il vise à favoriser les échanges, à partager les bonnes idées face à des questionnements communs. L'animatrice du service "Relation entreprises" les aide dans leur organisation.

Elle apporte aussi gratuitement son appui pour les démarches de **recrutement** : aide à la rédaction de l'annonce, diffusion, voire pré-sélection des candidats. Un forum annuel "emploi et alternance" et des visites régulières d'entreprises sont organisés pour faire connaître les recruteurs. L'animatrice assure également un suivi personnalisé des chercheurs d'emploi, d'autant plus efficace qu'elle connaît parfaitement le tissu économique local.

Ce service dédié à l'emploi se trouve au sein du **centre socio-culturel** de Briec, qui va bientôt prendre de l'ampleur. Le nouveau bâtiment permettra de rassembler l'ensemble des services dédiés à l'accès aux droits, à l'insertion économique, mais aussi des services



Le futur pôle socioculturel où se trouvera le service "Relation entreprises"

d'animation (ludothèque, jardins partagés, multimédia, ...).

➤ Des services publics de qualité et un aménagement cohérent

« Pour attirer des entreprises, il faut que les salariés et chefs d'entreprises trouvent sur place les services et l'animation dont ils ont besoin » note JH Pétillon. Le Pays Glazik a donc investi dans des équipements dédiés à la petite enfance, à la culture ou aux activités touristiques.

Sont développés également les déplacements doux et en commun. L'offre en logements n'est pas négligée non plus, avec un programme de réhabilitation et de constructions neuves. Autre projet en cours, la rénovation de trois logements au centre de Briec dédiés à la location pour de jeunes actifs.

« Pour que l'aménagement des cinq communes soit cohérent avec la politique communautaire, un agent à la CCPG est chargé d'accompagner la réalisation des PLU » explique Christophe Berger, DGS.

Les communes travaillent aussi sur la dynamique de leur centre bourg, avec notamment des actions de soutien au commerce et de densification de l'urbanisation, en lien avec l'aménagement d'espaces verts de qualité. ■

CONTACT :

Jean-Hubert Pétillon, maire de Briec et président de la CCPG / Tél. mairie : 02 98 57 93 11 / accueil@ville-briec.fr



CHAPITRE 3

**“ Je soutiens directement
l’offre sanitaire
et sociale locale ”**

Pour prendre soin des populations et notamment des personnes sensibles, les collectivités sont nombreuses à soutenir l’offre sanitaire et sociale de proximité ; équipements publics adaptés, services mutualisés et intergénérationnels contribuent ainsi à renforcer la vitalité de nos territoires.

Quelques pistes pour favoriser le développement ou le maintien de l'offre sanitaire et sociale dans les territoires

➤ Aménager des structures pour faciliter l'activité des professionnels de la santé et du social

- ▶ 29 • Lanmeur (2 264 habitants) : le pôle médical universitaire, un équipement de proximité et fédérateur
- ▶ 35 • Guipel (1 700 habitants) : un pôle regroupant une offre de santé et de services en cœur de bourg



➤ Mutualiser et renforcer l'offre sanitaire et sociale à l'échelle intercommunale

- ▶ 35 • CC du Pays de Liffré (14 954 habitants) : les maisons intercommunales décentralisées, des services venant à la rencontre des habitants
- ▶ 29 • Loperhet (3 620 habitants) : le projet d'éducation partagée créé un emploi d'animateur jeunesse mutualisé



FOCUS SUR... L'ARS, pilote du système de santé en Région

➤ Proposer une offre intergénérationnelle pour favoriser le lien social et l'attractivité des bourgs

- ▶ 35 • Hédé-Bazouges (2 130 habitants) : l'espace jeux et le SIVU, des outils professionnels dédiés à la petite enfance
- ▶ 56 • Silfiac (468 habitants) : le PAPI, un lieu intergénérationnel source de dynamisme en milieu rural
- ▶ 35 • La Chapelle-Bouëxic (1 250 habitants) : l'organisation d'activités conviviales pour lutter contre l'isolement des personnes âgées
- ▶ 35 • Gévezé (4 647 habitants) : une offre locative au cœur de la commune, adaptée aux besoins des aînés



FOCUS SUR... Le CLARPA, fédérateur des associations d'aînés

FOCUS SUR... Le mouvement Familles Rurales, acteur de la promotion de la santé en milieu rural

2 projets à la loupe



Une maison de la santé et de l'environnement ouverte à tous

35 • Hédé-Bazouges
(2 130 habitants)

La commune et les médecins locaux ont engagé une démarche partagée visant à soutenir l'installation de professionnels de santé dans le bourg de Hédé, au sein d'un bâtiment mutualisé, fonctionnel, écologique et confortable. ■



La mutualisation des services d'aide à domicile du canton

29 • Cléguérec (2 915 habitants)

Au vu des difficultés rencontrées par les CCAS, les 8 communes du canton de Cléguérec ont décidé de mutualiser leurs services d'aides à domicile pour les rendre pérennes. Les services s'en trouvent améliorés et les salariés mieux valorisés dans leur travail. ■



Quelques pistes pour favoriser le développement ou le maintien de l'offre sanitaire et sociale dans les territoires

➤ Aménager des structures pour faciliter l'activité des professionnels de la santé et du social

► 29 • Lanmeur (2 264 habitants) : le pôle médical universitaire, un équipement de proximité et fédérateur

En constatant que les dentistes partis en retraite n'avaient pas été remplacés, les élus de Lanmeur ont pris conscience il y a dix ans déjà, de la fragilité de l'offre locale de soins. Ils se sont lancés dans une réflexion sur sa pérennisation, qui a abouti à l'ouverture du pôle médical en 2013. En proposant des locaux refaits à neuf, fonctionnels et accessibles aux personnes à mobilité réduite, la municipalité souhaitait améliorer les conditions de travail des praticiens et faciliter leur coopération pour les inciter à rester ou à rejoindre la commune. Sont désormais présents dans le pôle médical : six médecins généralistes, deux cabinets d'infirmiers, un orthophoniste, un ostéopathe, trois sages-femmes, deux dentistes, un podologue et deux psychologues. La présence de deux studios permet l'accueil de remplaçants ou de stagiaires, pour que le pôle médical se fasse connaître auprès des praticiens de demain. Sa situation en cœur de bourg favorise également le dynamisme des commerces ; la population accède à différentes spécialités médicales en un même lieu à proximité immédiate d'une pharmacie et d'autres commerces. Pour Jean-Luc Fichet, le maire, « nous avons beaucoup bataillé pour lutter contre le désert médical. Aujourd'hui, grâce à ce pôle médical universitaire, les choses se concrétisent ». ■



■ **Contact** : Jean-Luc Fichet, maire / Tél. : 02 98 67 51 26 / lanmeur-mairie@wanadoo.fr

► 29 • Guipel (1 700 habitants) : un pôle regroupant une offre de santé et de services en cœur de bourg



Seule une politique volontariste semblait à même de permettre à Guipel de garder des services de santé sur son territoire. Christian Roger, le maire, précise : « le médecin étant à quelques années de la retraite, sans une intervention de la municipalité, on allait avoir un mal fou à maintenir les services sur la commune ». En parallèle de cette réflexion sur les services de santé, les élus font le constat d'une école devenue trop petite, d'une bibliothèque « dimensionnée pour une commune de 1 000 habitants », et d'une cantine « trop petite au vu des effectifs croissants ». Face à cette situation, la municipalité a pris la décision de sortir tout le périscolaire de l'enceinte de l'école pour regrouper l'ensemble de ces services en un pôle unique à créer en cœur de bourg. Selon les espaces à concevoir, des séances de travail ont été organisées avec les acteurs concernés ; pour le pôle de santé, la réflexion est partagée avec les professionnels déjà installés ou travaillant sur la commune, l'ARS et des contacts pris en parallèle (kiné). Au final, le pôle de services rassemble sur 850 m² l'espace santé, la bibliothèque, la cantine et la garderie. Une micro-crèche privée a rejoint la

structure et occupe les 120 m² restants pour accueillir dix enfants de 0 à 3 ans. Ainsi, les élus ont fait le pari que la situation privilégiée de l'équipement en cœur de bourg favoriserait l'accès à pied ou à vélo, renforcerait la dynamique du commerce et la rencontre entre les différentes générations, d'autant plus que le pôle se situe à moins de 50 mètres de l'EHPAD. ■

■ **Contact** : Christian Roger, maire / Tél. mairie : 02 99 69 74 74 / mairie.guipel@wanadoo.fr

➤ Mutualiser et renforcer l'offre sanitaire et sociale à l'échelle intercommunale

► 35 • CC du Pays de Liffré (14 954 habitants) :

les maisons intercommunales décentralisées, des services venant à la rencontre des habitants



L'originalité de la démarche mérite que l'on en parle : plutôt que de renforcer la centralité de ses deux communes les plus importantes, la Communauté de Communes du Pays de Liffré a décidé de construire trois maisons intercommunales dans les trois communes les plus petites de la Communauté. Son objectif : soutenir la vitalité des petites communes et l'équilibre des dynamiques de son territoire. Les trois maisons intercommunales – dont la première a été construite à Dourdain, et les deux autres à Erce-près-Liffré et Chasné-sur-Illet – proposent des formations ou prestations emploi

délocalisées, en lien avec le service Point Accueil Emploi ainsi que des permanences de la Mission Locale. Une façon de faciliter la relocalisation de l'emploi dans les territoires et l'accès aux organismes de conseil pour les personnes à la recherche d'un travail ! D'autres services y sont par ailleurs rassemblés : micro-crèche pour la petite enfance, espaces jeux, cours décentralisés de l'école de musique, animations à destination des personnes âgées portées par le centre intercommunal d'action Sociale du Pays de Liffré. ■

■ **Contact** : Juan Montes, DGS / Tél. : 02 99 68 31 31 / www.pays-liffre.fr

► 29 • Loperhet (3 620 habitants) :

le projet d'éducation partagée créé un emploi d'animateur jeunesse mutualisé

« Il faut tout un village pour élever un enfant ». En se basant sur cet adage africain et sur la nécessité de considérer l'enfant dans sa globalité, la municipalité de Loperhet a souhaité renforcer les liens entre les acteurs qui œuvrent à l'éducation des enfants : enseignants, agents municipaux, bénévoles des associations, parents, enfants, élus... Il s'agissait de réfléchir ensemble à l'éducation formelle, informelle et non formelle et ainsi commencer à décloisonner les relations entre les différents partenaires de la commune, pour entamer une démarche d'amélioration de la cohérence éducative. En avril 2012, un coordinateur enfance-jeunesse est embauché à l'échelle intercommunale (six communes investies pour le moment), échelle de vie des enfants et des jeunes. Ce poste est soutenu par la CAF dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse, par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et par le Conseil général du Finistère dans le cadre du Contrat Educatif Local. Son rôle est de rendre cohérente l'éducation des enfants en créant des liens entre les intervenants, et de faciliter la mutualisation des moyens entre les petites communes. Il développe pour ce faire de nombreuses animations. Le bilan est très positif pour Monique Herrou, adjointe à l'enfance scolarisée qui souligne que « l'arrivée d'un coordinateur, rendue possible par la mutualisation des moyens à l'échelle intercommunale, a été une grande avancée pour ce projet ». ■



■ **Contact** : Monique Herrou, adjointe / Tél. mairie : 02 98 07 07 07 / mairie@loperhet.fr

L'ARS, pilote du système de santé en Région

L'ARS Bretagne en tant que pilote du système de santé en région, est un acteur régional dans la lutte contre les déserts médicaux. Une de ses priorités est de garantir l'accès de tous les bretons sur l'ensemble de la région à des soins continus et de qualité. Dans un souci de décloisonnement, l'ARS a défini des territoires de santé adaptés pour améliorer l'organisation et l'articulation entre les acteurs de santé. Au nombre de huit en Bretagne, ces territoires de santé sont définis autour des besoins de la population et facilitent la coopération dans les secteurs sanitaire, médico social et social. Pour cela, un outil, le Programme Territorial de santé, décline le projet régional de santé et permet une amélioration de l'organisation de la prise en charge des usagers. Sont notamment abordés dans ces programmes la prise en charge des personnes âgées, le développement des modes d'exercice collectifs et coordonnés, ou encore le développement d'une meilleure coordination des professionnels de santé afin de diminuer les ruptures dans la prise en soins et/ou l'accompagnement des personnes.

À une échelle plus fine, certains Pays ou Communautés de Communes peuvent s'engager avec l'ARS dans un contrat local de santé. Il s'agit avec ces contrats de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé en améliorant l'articulation et la cohérence des actions de l'ARS avec les dynamiques locales de santé. ■

■ **Contact** : Morgane Boucault, chargée de mission Projet Régional de Santé / morgane.boucault@ars.sante.fr / www.ars.bretagne.sante.fr





Quelques pistes pour favoriser le développement ou le maintien de l'offre sanitaire et sociale dans les territoires

➤ Proposer une offre intergénérationnelle pour favoriser l'attractivité des bourgs

► 35 • Hédé-Bazouges (2 130 habitants) :

l'espace jeux et le SIVU, des outils professionnels dédiés à la petite enfance

Pour conforter les assistantes maternelles localement et affirmer sa volonté d'action vers la petite enfance, la municipalité a choisi de réaliser un espace de jeux et de loisirs, entièrement construit avec des matériaux écologiques et sains. Animé par l'association Babyzouges, cet espace jeux accueille des enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'un parent, d'un grand parent, ou de leur assistante maternelle dans des locaux adaptés pour la petite enfance. « Selon les années, l'espace jeux accueille de 30 à 45 enfants, de 11 à 15 assistantes maternelles ainsi que quelques parents » indique Carine Freund, Présidente. Ouvert trois séances par semaine,



« l'espace nous permet de sortir de chez nous, de nous retrouver entre assistantes maternelles et de partager des informations ou des questionnements sur notre métier » témoigne la Présidente. Lieu d'éveil et de détente l'espace jeux « permet également aux enfants de jouer en groupe, avec des enfants du même âge » : une socialisation en douceur via des activités proposées deux fois par semaine par l'animatrice d'Anim'6 et à tour de rôle par l'une des assistantes maternelles pour la troisième séance. Né en 2015 à l'initiative des six communes du canton, Anim'6 est un SIVU qui a vocation à dynamiser la politique enfance-jeunesse locale et à favoriser la coopération intercommunale entre les différents acteurs éducatifs. Trois personnes animent la structure : une coordinatrice et deux animatrices, l'une spécialisée pour la jeunesse et l'autre pour la petite enfance ; en plus de ses animations avec Babyzouges, cette dernière intervient également au sein des espaces jeux de Québriac (Badaboum) et de Saint-Thual (La récré des pitchouns). Pour Jean-Christophe Bénis, maire de Hédé-Bazouges « Anim'6 nous permet de mutualiser des compétences et de proposer une offre de services enfance et jeunesse de proximité, qu'aucune commune n'aurait pu porter seule ». ■

■ **Contact** : Jean-Christophe Bénis, maire / Tél. mairie : 02 99 45 46 18 / mairie@hede-bazouges.fr

► 56 • Silfiac (468 habitants) : le PAPI, un lieu intergénérationnel source de dynamisme en milieu rural



Pour Serge Moëlo, le maire, « le PAPI développe les conditions d'une intergénérationnalité active et satisfait l'un de nos objectifs prioritaires, celui de la création d'emplois, notamment pour des femmes ». Ce domicile partagé, colocation pour personnes âgées désorientées avec des espaces et services communs, permet de maintenir les aînés sur le territoire à proximité de leur réseau et des commerces et services locaux. La colocation est gérée par le CLARPA (voir encadré) avec sept ou huit aides à domicile qui travaillent à 75 % ou 80 % dans cette structure. À l'étage, la Maison des Assistantes Maternelles (MAM) permet de

renforcer et diversifier les moyens de garde d'enfants. Cet espace est co-loué par trois assistantes maternelles (pour 130 € /mois) qui peuvent y garder trois à quatre enfants chacune. La MAM facilite ainsi l'accès à l'emploi des habitants, et permet aux assistantes maternelles de développer leur activité sur la commune. ■

■ **Contact** : Serge Moëlo, maire / Tél. mairie : 02 97 27 60 13 / www.silfiac.fr



Le CLARPA, fédérateur des associations d'ainés

Le Comité de liaison des associations de retraités et personnes âgées ou CLARPA est une structure au service des associations de retraités. Sa vocation est de conseiller les bénévoles, soutenir la gestion associative (cadre juridique, formation, animation de réunions) et le dynamisme des associations (aide à la création de nouvelles activités, appui à l'organisation d'animations, échanges d'expériences...). Le CLARPA informe et représente également les retraités relativement à leur cadre de vie, leur santé, leur vie sociale... En Morbihan, il compte à ce jour 150 associations adhérentes soit 13 000 séniors actifs et solidaires. Il assure une aide comptable aux colocataires des 37 domiciles-partagés morbihannais, dont le PAPI à Silfiac. ■

■ **Contact** : Mme Tardres, Directrice / 02 97 54 12 64 / contact@clarpa56.fr / www.clarpa56.fr

► 35 • La Chapelle-Bouëxic (1 250 habitants) :

l'organisation d'activités conviviales pour lutter contre l'isolement des personnes âgées



Soutenue par des fonds européens, départementaux et intercommunaux, la commune loue à un bailleur privé depuis 2012 un appartement situé en cœur de bourg. En rez-de-chaussée, le local est mis à la disposition des personnes âgées et la commune y organise des activités conviviales et variées animées par des intervenants extérieurs : séances de cuisine, de bricolage, ateliers de travail de la mémoire, jeux pédagogiques... Une vingtaine de personnes y participe : certaines viennent de l'extérieur de la commune, favorisant aussi les nouvelles rencontres. Ce dispositif est programmé sur trois ans et est subventionné à 80 %. En parallèle, la commune a embauché un jeune homme en contrat d'avenir dont l'une des missions se situe dans le prolongement du « Bouëxic

Accueil » : en partenariat avec l'ADMR (Association à Domicile en Milieu Rural), il réalise des « visites de convivialité » auprès des personnes âgées du territoire en situation d'isolement, afin de rompre la solitude et donner des petits coups de main (montage de dossiers administratifs par exemple, ou aide à la lecture pour les personnes malvoyantes...). Une solution pour favoriser le maintien des personnes âgées à domicile et soutenir le dynamisme de la commune ! ■

■ **Contact** : Roger Morazin, maire / Tél. mairie : 02 99 92 01 15 / mairie.de.la.chapelle.bouexic@wanadoo.fr

► 35 • Gévezé (4 647 habitants) : une offre locative au cœur de la commune, adaptée aux besoins des aînés

En réponse à un besoin d'habitat adapté aux aînés, la Maison Helena a été créée en 2012 par le bailleur social Espacil en lien étroit avec la commune et l'association Helena. Pour le maire Jean-Claude Rouault, « notre premier objectif a été d'implanter la maison HELENA en centre-ville, à proximité des commerces et services publics et des transports. Ce critère est absolument indispensable pour la réussite d'un tel projet ». Le bâtiment comprend 23 appartements (du T1 bis au T3), un studio d'hôtes pour les visites occasionnelles, ainsi que des espaces collectifs pour faciliter les rencontres entre les habitants (salle de convivialité avec cuisine, salle de bien-être et terrasses). Le lieu ainsi créé a pour objectif de permettre, par des actions concrètes au quotidien, de prévenir l'isolement des aînés et de faciliter leur maintien à domicile dans le bourg de Gévezé. Ce projet d'habitat intègre un projet de vie élaboré conjointement entre les trois parties prenantes pour l'intégrer dans une dynamique communale plus large. Au sein du bâtiment a été créé un Pôle des Solidarités (équipement communal), qui accueille la coordinatrice de vie sociale, embauchée à mi-temps par l'association Helena. Rémunérée pour partie par les locataires et pour partie par la commune et le conseil départemental, celle-ci partage son temps entre les animations proposées aux locataires et une mission globale d'écoute, d'orientation et d'animation des espaces de convivialité pour tous les aînés de la commune. Le Pôle héberge également l'ADMR et une salle de réunion. Nelly Briand, adjointe, indique : « la volonté des élus d'implanter un pôle des solidarités, investissement financé par la municipalité, au sein même de la Maison HELENA et à la disposition de tous les aînés de la commune, témoigne de la solidarité, de la convivialité et de la sérénité caractérisant un tel projet de vie ». ■



■ **Contact** : Jean-Claude Rouault, maire / Tél. mairie : 02 99 69 90 22 / mairie@ville-geveze.fr

Le mouvement Familles Rurales, acteur de la promotion de la santé en milieu rural

Familles Rurales est un mouvement familial qui regroupe 180 000 familles adhérentes. Depuis plus de 70 ans, le mouvement remplit différentes missions : répondre aux besoins des familles, défendre leurs intérêts, accompagner les parents dans leur mission d'éducation et participer à l'animation des territoires ruraux. Le Mouvement est favorable au partage de la richesse entre ville et campagne en alternative à la concentration des activités et des services en zone urbaine ou périurbaine. La proximité entre habitat, services et zones d'emplois est de nature à faciliter l'articulation des temps de vie de la famille et contribue à limiter les impacts négatifs de l'éloignement. En développant des structures d'accueil pour les enfants, des activités culturelles et de loisirs, des actions intergénérationnelles, des actions visant à rompre l'isolement des séniors et en favorisant l'accès aux services de santé, à l'information et aux transports, Familles Rurales entend aider le milieu rural à rester attractif et accueillant. Implantées dans les communes, les associations locales sont composées de familles et créent des activités et des services de proximité afin de répondre, au mieux, à leurs propres besoins et de contribuer au développement et au dynamisme des territoires ruraux. En Bretagne, le mouvement est particulièrement actif avec près de 13 000 familles et 129 associations locales sur 415 communes. 380 salariés animent le mouvement en Bretagne, appuyés par 784 salariés occasionnels (animateurs, formateurs BAFA). En Loire-Atlantique, ce sont plus de 60 associations qui sont fédérées au niveau départemental. ■

■ **Contact** : Familles rurales de Bretagne / www.famillesrurales.org/bretagne





Aménager des structures pour faciliter l'activité des professionnels de la santé et du social

► Hédé-Bazouges (35)

Une coopération public-privé pour une maison de la santé et de l'environnement ouverte à tous

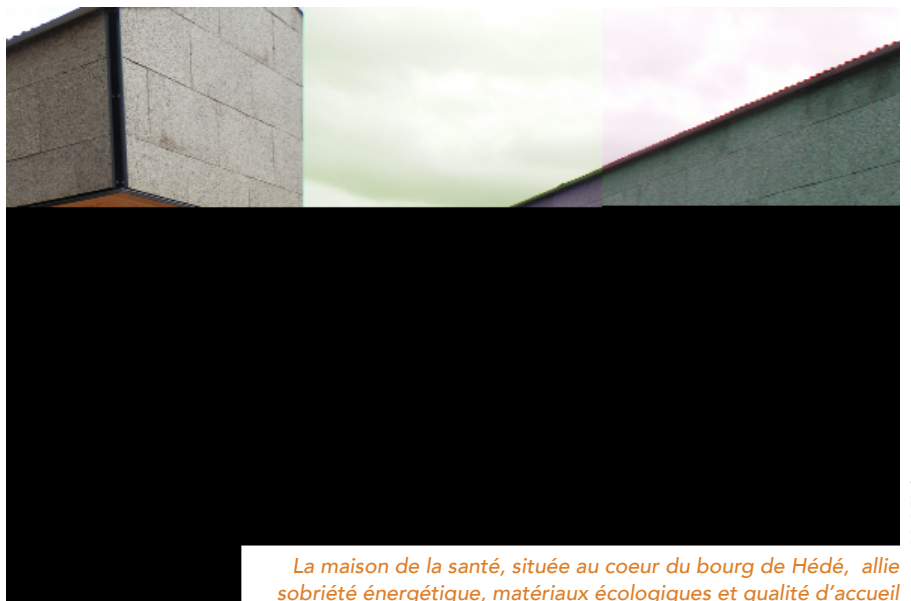
La commune et les médecins locaux ont engagé une démarche partagée visant à soutenir l'installation de professionnels de santé dans le bourg de Hédé, au sein d'un bâtiment mutualisé, fonctionnel, écologique et confortable.

inaugurée en 2015, la maison de la santé et de l'environnement abrite, dans un bâtiment de 413 m², 4 salles pour 2 kinés, 2 salles pour l'association Ben es sei Nous (affiliée à l'ADMR), 4 salles pour les infirmier(e)s, 3 bureaux pour les médecins et une salle pour l'ambulancier. Un projet qui prend sa place en coeur de bourg, à deux pas de l'école, de l'EPHAD et de la caserne des pompiers.

Pour les élus, le projet de maison médicale répond à un besoin criant d'équipements de qualité, visant à maintenir et renforcer l'attractivité de la commune auprès des professionnels de santé : « Faute d'accord, un médecin, des infirmiers et kinés allaient quitter la commune » témoigne Jean-Christophe Bénis, maire.

↗ Un terrain difficile à acquérir

Nous sommes en 2006 et « le terrain que nous visions faisait partie d'un lotissement qui appartenait à un promoteur privé » explique Jeanine Feudé, maire de l'époque. Une première délibération engage un échange de terrain, concrétisé fin 2007 par une transaction : la municipalité obtient le terrain convoité de 2 414 m² pour l'euro symbolique et le paiement d'une soulte par le promoteur de 53 000 €. « Cela permettait d'équilibrer le financement du terrain que nous cédions en échange », indique l'élue. Fin 2009, une nouvelle délibération décide d'affecter la parcelle à « un pôle de santé et de services à la personne ».



La maison de la santé, située au coeur du bourg de Hédé, allie sobriété énergétique, matériaux écologiques et qualité d'accueil

↗ Une volonté de deux médecins

« D'un côté le Docteur Gautrais souhaitait améliorer ses conditions de travail, de l'autre le Dr Bourges m'avait fait part de sa volonté de créer une maison de la santé et de l'environnement novatrice » se rappelle le maire. Ainsi, le Dr Bourges portera les premières étapes et en tout premier lieu la création d'une SCI à qui la municipalité va vendre le terrain à 7 €/m². « La municipalité, unanimement, a toujours considéré que ce projet répondait à l'intérêt général et qu'il n'y avait pas lieu de spéculer », explique Jean-Christophe Bénis. De même, le Dr Bourges sera le garant de la philosophie du projet. Il en rédigera très tôt les principes fondateurs, tels

Une philosophie de projet



« Pour que les petites communes puissent garder des médecins et des professionnels paramédicaux, il est indispensable de proposer aux jeunes générations de professionnels, des conditions et un mode d'exercice plus communautaire où les échanges, les relations et le partenariat avec l'ensemble des intervenants de santé sont facilités par un lieu unique et un environnement convivial ». Dr Bourges et Dr Gautrais ■

qu'ils les avaient exposés à la municipalité, traduits ensuite dans une charte de fonctionnement une fois la maison ouverte. Le Dr Gautrais va de son côté pleinement s'impliquer dans les réunions de concertation entre les différents professionnels puis être l'interface de l'architecte, via la SCCA qui a racheté le terrain à la SCI en début de projet et qui revendra les cellules à chaque propriétaire en fin de projet. La municipalité, elle, « a été l'instigatrice des premières réunions ». Puis les médecins, qui souhaitaient une construction écologique et saine, les a « associés aux choix de la maîtrise d'oeuvre, avec l'architecte-conseil du conseil général, et le maire de Langouët » reprend Madame Feudé. Une collaboration où chacun apporte ses compétences.

↗ Deux embuches réglementaires à lever

« Selon le règlement du lotissement, seuls 280 m² étaient constructibles sur cette parcelle » témoigne l'élue. Pour permettre la construction du bâtiment envisagé, il fallait l'accord des co-lotis (2/3 représentant 50% de la surface ou 50% représentant 2/3 de la surface). « Nous sommes allés rencontrer l'association syn-

“ Nous sommes fiers de cette réalisation car il s'agit d'un projet issu d'une intelligence partagée. Le fil conducteur a été le souci de l'intérêt général et de pérenniser un service de santé et d'aide aux habitants ”



Jean-Christophe Bénis, maire

dicale à deux, un conseiller de la minorité et moi » témoigne Jean-Christophe Bénis. Mais il a également fallu un arrêté modificatif du PLU pour pouvoir augmenter la SHON constructible témoignant de « la tenacité de Jeanine Feudé » complète l'élue.

↗ Une approche environnement et santé

« On constate que la santé et l'environnement sont plus que jamais étroitement liés. Actuellement on considère que la majorité des maladies sont d'origine comportementales ou environnementales (pollutions, mode de vie, alimentation) » expriment les deux médecins. Pour répondre à ces enjeux, la conception a été confiée au Cabinet Quinze architecture, associé à Energelio, Polenn et Eco2L. ■



La réalisation de l'ossature a été en bois sitka de Bretagne, avec le concours d'Abibois

Un bâtiment passif, écologique et sain

La part belle au bois

- Ossature en bois régional
- Bardage en liège

Des aménagements durables

- Gestion aérienne des eaux pluviales grâce à des noues
- Réutilisation de la terre de terrassement en merlons.

Un bâtiment sobre en énergie

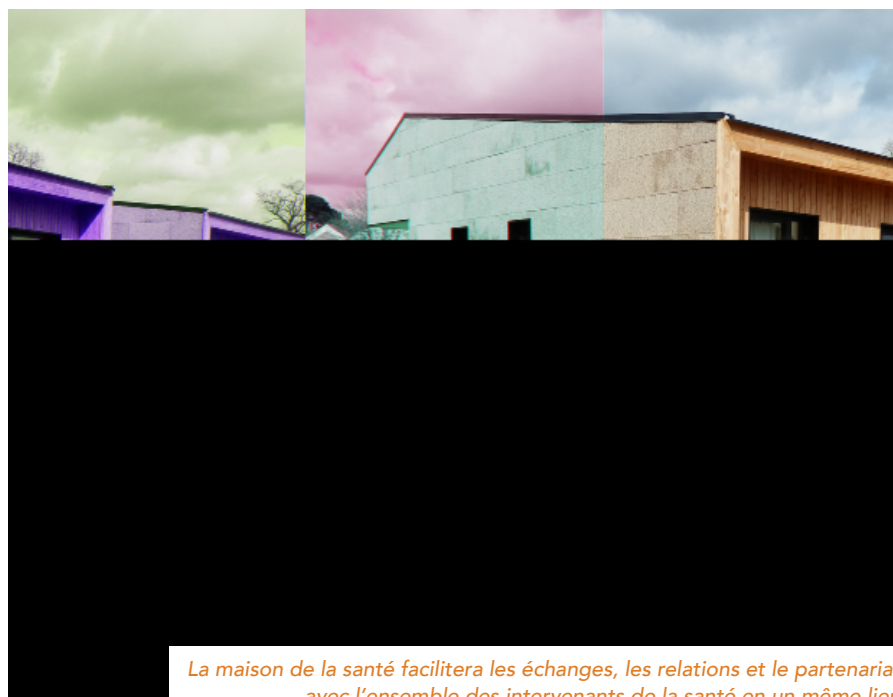
- Bâtiment passif avec un besoin de chauffage très réduit (14,9 kWh/m²/an). Lauréat de l'appel à projets Bâtiments Basse Consommation (Etat-Ademe-Région-CG).
- Isolation renforcée des murs (laine de verre + ouate de cellulose + laine de bois) et de la toiture (ouate de cellulose)
- Menuiseries triple vitrage
- Ventilation double flux haut rendement
- Chaudière gaz à condensation

Une attention sur la santé

- Peintures et revêtement « qualité de l'air intérieur A+ »
- Gains de ventilation rigides pour faciliter le nettoyage

Pour un coût raisonnable

- 629 000 € soit 1523 € m² de plancher.



La maison de la santé facilitera les échanges, les relations et le partenariat avec l'ensemble des intervenants de la santé en un même lieu

CONTACT :

Jean-Christophe Bénis, maire / Tél. mairie : 02 99 45 46 18
mairie@hede-bazouges.fr



Mutualiser et renforcer l'offre de sanitaire et sociale à l'échelle intercommunale

► Canton de Cléguérec (56)

Le SADI : la mutualisation des services d'aide à domicile du canton de Cléguérec

Au vu des difficultés rencontrées par les CCAS, les 8 communes du canton de Cléguérec ont décidé de mutualiser leurs services d'aides à domicile pour les rendre pérennes. Les services s'en trouvent améliorés et les salariés mieux valorisés dans leur travail.

Pontivy communauté est l'intercommunalité la plus âgée du Morbihan, département lui-même touché par le vieillissement de sa population au regard de la moyenne nationale.

L'une des conséquences est la croissance des besoins en aide à domicile. On note ainsi sur la communauté +20% de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie entre 2006 et 2009. L'INSEE prévoit que ce phénomène continue de s'amplifier.

Parallèlement, un diagnostic réalisé en 2010 à l'échelle communautaire montre la précarité du personnel de ce secteur :

- 83% du personnel employé par les services prestataires associatifs et publics n'est pas qualifié aux métiers d'aide à domicile.
- 70% des services n'ont pas les moyens d'organiser le départ en formation ou les remplacements du fait de leur taille réduite.
- 80% du personnel des services publics est contractuel.
- Certains services ne sont ni autorisés, ni agréés qualité.

➤ Agir à l'échelle d'un territoire homogène

Le canton de Cléguérec ne fait pas exception à cette situation.

Localisé au nord-ouest de Pontivy, il regroupe environ 9000 habitants répartis sur 8 communes : Cléguérec, Kergrist, Malguénac, Saint-



Atelier cuisine organisé par le SADI.

Aignan, Séglien et Silfiac - toutes adhérentes à BRUDED - ainsi que Neulliac et Sainte-Brigitte.

Situés sur un territoire rural relativement homogène et donc souvent confrontés aux mêmes questionnements, les maires du canton ont pris l'habitude de se réunir régulièrement pour échanger, voire envisager des actions collectives ou concertées.

C'est ainsi qu'ils décident de s'attaquer à cette problématique en envisageant le regroupement de leurs services d'aide à domicile. Une étude est lancée fin 2010, financée par le Conseil général du Morbihan qui y voit un projet pilote.

➤ Les objectifs du projet

L'étude vise à analyser les diffé-

rentes structures d'aide à domicile des 8 communes du canton dans le but d'un regroupement, avec les objectifs suivants :

- Renforcer la capacité d'aide sur le territoire des communes concernées grâce à la mutualisation des moyens humains et financiers.
- Accroître la qualité du service rendu grâce à l'harmonisation des statuts et à la professionnalisation des agents, rendus possible par la gestion des services sur une plus grande échelle.
- Réduire le niveau de précarité des aidants, par l'accroissement des capacités de redéploiement des heures travaillées et par la formation professionnelle.

L'étude s'avère concluante.

Les communes, avec l'appui de la sous-préfecture, optent pour la création d'un **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique** (SIVU) qui se substitue aux CCAS communaux pour une partie de leurs activités.

Ces derniers restent en effet actifs et compétents pour l'accueil, le montage de dossiers, la gestion des aides diverses et le logement de personnes dépendantes (foyers logements, EHPAD).

En 2014, le SADI - Service d'Aide à Domicile Intercommunal - a réalisé 33 500 heures de travail. Il compte 2 agents administratifs, 7 auxiliaires de vie et 28 aides à domicile dont 5 en Validation des Acquis de l'Expérience.

➤ Favoriser l'autonomie des anciens

Les missions du SADI s'apparentent à celles d'un CCAS.

Elles s'adressent aux personnes âgées, aux personnes en retour d'hospitalisation, aux personnes handicapées ainsi qu'aux personnes vulnérables.

Le SADI les aide dans leur vie quotidienne pour l'entretien courant de leur maison : ménage, repassage, lavage des sols et des carreaux, rangement des espaces à vivre, dépoussiérage.

Pour les personnes en perte d'autonomie, c'est aussi une aide à la mobilité (lever, coucher), à la toilette et à l'habillage, une préparation et une aide à la prise des repas, un accompagnement dans les déplacements, les courses ainsi qu'une aide administrative.

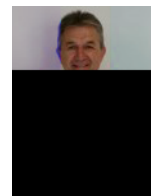
Tous ces services visent à contribuer au maintien à domicile en favorisant l'autonomie et en respectant les habitudes de vie des aînés.

➤ Des animations pour rompre l'isolement

L'isolement est le lot de la plupart des personnes âgées, surtout en milieu rural. Pour certaines d'entre

“ Grâce à une mise en comuns de nos moyens, nos aînés peuvent bénéficier d'un meilleur soutien et les aidants travailler dans de meilleures conditions.

”



Marc Ropers,
maire de Cléguérec

elles, l'aide à domicile est quasiment le seul lien avec l'extérieur.

C'est pourquoi, en partenariat avec le Comité de Liaison des Associations de Retraités et Personnes Agées du Morbihan (CLARPA56), le SADI a mis en place un **programme d'ateliers d'échanges et de rencontres** dans chaque commune. Pour faciliter leur organisation, les ateliers se limitent actuellement à des cours de cuisine et à des sorties cinéma.

Une ou deux sorties sur la journée sont également organisées annuellement.

Ces animations sont organisées par un salarié volontaire et animé par un professionnel du CLARPA. Elles sont ouvertes à toutes les personnes de plus de 60 ans.

Ce programme a bénéficié du soutien financier de la Région Bretagne dans le cadre du contrat de Pays.

➤ Un plus pour les salariés

La mise en place du SADI a été facilitée par l'adhésion des aidants malgré les craintes légitimes quant à ce changement d'organisation et de statut.

Si cette mutation s'est révélée complexe, les avantages sont nombreux :

- Harmonisation des statuts vers le haut
- Plan de formation pour tous
- Plus d'heures de travail grâce à un territoire plus vaste et un service 7 jours sur 7

- Possibilité de s'impliquer dans des activités d'animation

➤ Une participation financière des communes praxisée

La mutualisation du service a entraîné celle des coûts financiers. Chaque commune participe à hauteur de son volume d'heures au moment de la création du SADI pour l'aide à domicile et au prorata de sa population pour les animations.

➤ Un projet de territoire

Pour Marc Ropers, « au-delà du meilleur service rendu à la population et de l'amélioration des conditions de travail des salariés, ce projet participe à créer du lien entre les communes du canton. Il démontre qu'une vision partagée de son développement est bénéfique pour tous. La mutualisation des moyens et des énergies contribue à l'amélioration du bien-vivre ensemble sur tout le territoire. » ■



CONTACT :

Marc Ropers, maire de Cléguérec / Tél. mairie : 02 97 38 00 15 / mairie.cleguerec@wanadoo.fr



CHAPITRE 4

**“ Je soutiens directement
l’agriculture durable ”**

Tout comme la collectivité achète parfois les murs voire le fonds de commerce pour favoriser le commerce local, de plus en plus de collectivités ont mené des projets pour aider des agriculteurs à s’installer ou à vendre en direct sur leur territoire.

Quelques pistes pour favoriser le développement ou le maintien de l'agriculture durable

➤ Mettre à disposition des terres communales

- ▶ 35 • Breteil (3 509 habitants) : des réserves foncières mises à disposition d'un maraîcher biologique
- ▶ 35 • Saint-Georges-de-Reintembault (1 639 habitants) : l'achat d'une ferme pour installer du maraîchage biologique

FOCUS SUR... Terre de Liens, aux côtés des collectivités



➤ S'associer aux démarches citoyennes de soutien à l'agriculture durable

- ▶ 22 • Trémargat (202 habitants) : le soutien d'une SCI destinée à acheter des terres agricoles



➤ Créer un magasin paysan

- ▶ 29 • Pleyber-Christ (3 208 habitants) : une épicerie collaborative rassemblant producteurs et consommateurs

FOCUS SUR... Une charte pour préserver les terres agricoles et les espaces naturels



2 projets à la loupe

Soutenir l'agriculture biologique sur le territoire

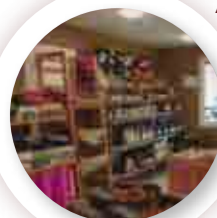
35 • CC du Val d'Ille
(19 963 habitants)

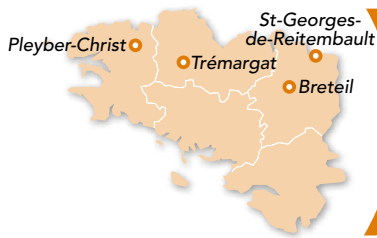
Depuis 2008, trois fermes en agriculture biologique représentant sept emplois, ont été installées sur le territoire du Val d'Ille, grâce à une implication de la communauté de communes sur la transmission du foncier. ■

Avec le magasin « Au fil des saisons », le bio fait son entrée dans le bourg !

44 • Bouvron (3 001 habitants)

Grâce au soutien de la commune, le magasin paysan relève le pari de répondre à diverses attentes : commerce de proximité, lien direct entre le champ et l'assiette, alimentation de qualité et produite localement. ■





Quelques pistes pour favoriser le développement ou le maintien de l'agriculture durable

➤ Mettre à disposition des terres communales

➤ 35 • Breteil (3 509 habitants) : des réserves foncières mises à disposition d'un maraîcher biologique

La commune de Breteil a acquis en 1998, au titre de réserve foncière, environ 25 ha d'une ancienne ferme, à 1 km du bourg. Très accessible par les chemins de randonnée et une piste cyclable, c'est un lieu de balade apprécié. Sous l'action de la municipalité, le site s'est progressivement doté de jardins familiaux, d'une installation de petit éolien et d'un verger conservatoire, avec une gestion des espaces bordant la ferme par de l'éco-pâturage. Les terres, elles, sont louées à des agriculteurs en compensation de foncier consommé pour les lotissements. En 2013, la commune a ainsi dégagé 1,8 hectare pour appuyer une installation de maraîchage biologique d'un habitant de Breteil en reconversion professionnelle. Après une formation de maraîcher bio, cet ancien salarié de l'automobile était en recherche de terres pour assoir son activité et répondre à une demande croissante. « Si le statut de réserve foncière confère au site un caractère précaire, celui-ci a une vocation qui s'affirme et se construit avec les acteurs, autour de l'agriculture, la détente et la nature » indique Roland Gicquel, adjoint. Une telle acquisition reste exceptionnelle ; la commune fait du renouvellement urbain une priorité pour conserver un bourg attractif. ■



© Breteil

■ **Contact** : Roland Gicquel, adjoint / Tél. mairie : 02 99 06 01 01 / mairie@breteil.fr

➤ 35 • Saint-Georges-de-Reintembault (1 639 habitants) : l'achat d'une ferme pour installer du maraîchage biologique



© Millefeuilles

Ceinturé de zones humides, Saint-Georges-de-Reintembault est également proche d'un bassin versant sensible ; « la commune est en zéro phyto depuis 1998 » rappelle Marie-Claire Boucher, maire. En 2009, la commune acquiert une petite exploitation agricole en fin d'activité constituée d'une maison, d'un hangar et de 1,8 ha de foncier. « Nous étions allés voir le film "nos enfants nous accuseront" avec le maire », témoigne Mme Boucher, adjointe à l'époque. « Cela nous avait conforté dans l'idée d'agir tant sur l'approvisionnement de la cantine que sur le fait d'aider à installer de l'agriculture bio, peu présente sur le territoire ». Pour éviter toute pollution de l'eau, le bail rural signé précise que les terres devront être cultivées en agriculture biologique. « Nous cultivons une grande diversité de légumes et de plantes aromatiques, dans une logique de permaculture. Nous avons également planté 200 arbres fruitiers et petits fruits et planterons le double l'année prochaine » explique Christophe Le Gall, installé depuis 2012 avec sa compagne et leurs deux enfants. En parallèle, « la commune fait tous les liens possibles pour soutenir l'activité des maraîchers » indique le maire, citant le marché de la cantine scolaire ou les visites de l'école dans le cadre d'un projet pédagogique sur l'alimentation. La municipalité autorise également les maraîchers à faire de la cueillette sur les terres communales. « Cela nous permet de proposer des plantes sauvages à un restaurant gastronomique du secteur » confirme Christophe Le Gall. ■

■ **Contact** : Marie-Claire Boucher, maire / Tél. mairie : 02 99 97 01 13 / contact@stgeorgesrlt.org

Terre de Liens, aux côtés des collectivités

Planifier, anticiper, réaliser de la veille foncière, intervenir, acheter, gérer... Agir sur le foncier agricole n'est pas toujours chose facile pour une collectivité. Terre de Liens a engagé un travail depuis plusieurs années sur ces questions et diffuse le guide pratique à destination des élus : « Agir sur le foncier agricole, un rôle essentiel pour les collectivités locales ». En Bretagne et Loire-Atlantique, l'association propose aux collectivités un accompagnement personnalisé autour de la préservation du foncier agricole mais aussi de l'installation agricole. ■

■ **Pour en savoir plus** : bretagne@terredeliens.org / Tél. 02 99 77 36 71
en Loire-Atlantique : pdl@terredeliens.fr / Tél. : 06 61 45 49 88



➤ S'associer aux démarches citoyennes de soutien à l'agriculture durable

► 22 • Trémargat (202 habitants) : le soutien d'une SCI destinée à acheter des terres agricoles

© SCI Trémargat



Que faire pour permettre à des agriculteurs peu fortunés de développer leur projet en agriculture durable sur la commune ? Une société civile immobilière (SCI) achetant les terres transmissibles et les mettant en location sous condition d'un bail environnemental : c'est la réponse qui a été imaginée par une dizaine d'habitants de la commune de Trémargat. Engagée symboliquement par l'achat d'une part sociale lors de sa création, la commune a délibéré deux mois plus tard pour apporter un soutien de 10 000 euros supplémentaires au projet. « La forme juridique de ce nouvel apport reste à concrétiser car, en principe, une commune ne peut entrer au capital d'une SCI » explique Eric Hamon, gérant. La démarche est en tout cas totalement assumée par les élus car « l'activité agricole est la base de la vie sociale, ici » explique Eric Bréhin, adjoint. Créée en 2013, la SCI a financé un premier projet en 2014 en réunissant une centaine d'associés (habitants, agriculteurs, associations communales...) et acheté une vingtaine d'hectares de terres d'un agriculteur partant à la retraite.

Montant : 6 600 euros, dont une part a été financée par emprunt. Les terres ont permis de conforter l'activité agricole d'un couple d'éleveurs biologiques récemment installés sur la commune, qui ne disposait que de 10 ha de pâturage pour ses brebis et ses vaches allaitantes et n'avait pas les moyens d'en acquérir plus. ■

■ **Contact** : Eric Bréhin, adjoint / Tél. mairie : 02 96 36 55 07 / mairie.tremargat@wanadoo.fr

➤ Créer un magasin paysan

► 29 • Pleyber-Christ (3 208 habitants) : une épicerie collaborative rassemblant producteurs et consommateurs

En 2008, dans le cadre d'un projet global de réaménagement, la municipalité fait l'acquisition d'une friche industrielle « les vins Guevel », ancienne usine d'embouteillage, ainsi que d'un hangar, tous deux localisés en cœur de bourg. Dans le même temps, suite au départ du Super U en périphérie, la municipalité sollicite des producteurs locaux pour développer un projet d'épicerie en cœur de bourg. Quatre d'entre eux se montrent intéressés. Ils choisissent le nom « ELOCOP », pour Epicerie LOcale et COLlaborative de Pleyber et un futur statut de SCIC pour donner une dimension collective au projet. « Nous voulons que les producteurs et les clients s'impliquent dans la vie du magasin, qu'il s'approprient le projet » confie Eddie Hameury, paysan et conseiller municipal. Début 2015, les agriculteurs lançaient un financement à travers une plateforme collaborative et recueillaient ainsi 20 000 euros provenant de plus de 110 participants. Aujourd'hui, les acteurs du projet s'orientent vers un bail pour le hangar proposé par la mairie, juste à côté du nouvel « espace Guevel », qui comportera 1 100 m² de surfaces commerciales en pied d'immeuble et 47 logements collectifs et individuels. A terme, en plus du soutien aux productions agricoles, le magasin embauchera une personne à mi-temps. « Elocop est un projet qui va redynamiser le cœur de bourg par l'offre de produits locaux qu'elle va apporter pour l'ensemble du territoire morlaisien » soutient Thierry Piriou, maire, dont la municipalité a financé l'étude de marché, portée par la Chambre d'Agriculture. ■



© Elocop

■ **Contact** : Joël Huet, adjoint / Tél. mairie : 02 98 78 41 67 / pleyber.christ-mairie@wanadoo.fr

Une charte pour préserver les terres agricoles et les espaces naturels

Fin 2014, 135 signataires se sont engagés à adopter les principes et orientations de la charte régionale pour une gestion économe du foncier en Bretagne.

Parmi eux, on compte 84 communes et 17 EPCI dont Allaire, Bréteil, La Chapelle-Thouarault, Josselin, Lanmeur, Lanvally, Loperhet, Messac, Mordelles, Penvenan, Saint-Gilles, Saint-Jacut-de-la-Mer, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Nic, Séné et la Communauté de Communes du Val d'Ille, adhérents à BRUDED. ■

■ **Pour en savoir plus** : DREAL Bretagne, service Climat Energie Aménagement Logement
Tél. 02 99 33 42 63 / sceal.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr



Acheter et mettre à disposition des terres intercommunales

► Communauté de communes du Val d'Ille (35)

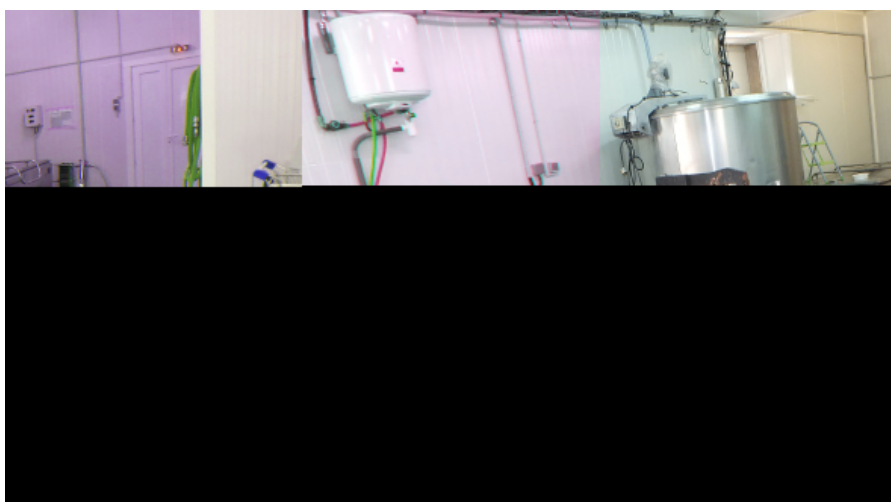
Soutenir le développement d'une agriculture biologique sur le territoire

Depuis 2008, 3 fermes en agriculture biologique, représentant 7 emplois, ont été installées sur le territoire du val d'Ille, grâce à une implication de la communauté de communes sur la transmission du foncier.

Le Val d'Ille accompagne depuis plusieurs années les mutations des pratiques agricoles. Objectifs : maîtriser la répartition et préserver les terres à vocation agricole mais également valoriser le potentiel économique que représente l'agriculture. Côté préservation des terres agricoles, le nouveau programme local de l'habitat (2014-2020) a clairement intégré la volonté de définir « un urbanisme plus économe en espace et plus vertueux sur le plan de l'énergie et des déplacements ».

↗ Une convention avec la SAFER

Côté valorisation du potentiel agricole, la communauté de communes a développé des actions pour favoriser le maintien et la création de nouveaux sièges d'exploitations agricoles biologiques : « notre objectif est d'aider des agriculteurs déjà en agriculture biologique ou en conversion à s'installer sur le territoire du Val d'Ille » confirme Jean Le Gall, Vice-Président délégué à l'agriculture et aux circuits courts. Une volonté traduite par la signature d'une Convention de partenariat avec la Safer de Bretagne (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) : elle permet d'effectuer une veille foncière, elle-même coordonnée avec les dispositifs de portage foncier du Conseil général 35 (projets agri-ruraux innovants), et de la Région Bretagne.



La ferme-brasserie Drao à Melesse s'est installée grâce à l'implication de la collectivité

Claude Fournel ©

↗ Être réactif lors de la vente

L'information sur la vente de fonds agricoles est identifiée par la SAFER de deux manières :

- **par le biais d'une notification** (cas le plus courant) : le vendeur de terres dit « cédant » a déjà trouvé un repreneur. Le notaire chargé de l'opération doit obligatoirement notifier la vente à la SAFER pour permettre aux acteurs signataires d'une convention d'examiner l'intérêt à se manifester
- **par le biais d'une publicité** (cas le moins courant) : le cédant n'a pas trouvé ou pas souhaité vendre directement à un repreneur. Il avertit alors la SAFER de la vente et celle-ci procède à une publicité qui paraît dans un journal d'annonces légales, accessibles à tous.

Concrètement, « dès lors qu'une information officielle de vente sur

Une mise à disposition de réserves foncières



C. Allain ©

Plusieurs réserves foncières, bassins tampons et parcelles de zones d'activités en attente de vente ont été confiés, via une convention ou un prêt à usage, à Matthieu Pirès, éleveur de mouton bio de la ferme de Milgoule à Nouvoitou (35). Celui-ci pratique l'éco-pâturage. Sur les 6 000 m² qui entourent le Pôle communautaire, la communauté de communes a fait certifier la terre en bio pour un coût de 130 euros. Un soutien à l'activité de l'éleveur. ■

le territoire du val d'Ille est publiée, la SAFER nous prévient en nous transmettant une fiche détaillée du bien » explique Chrystelle Ménard, chargée de mission économie et agriculture du Val d'Ille. Dès lors, la Communauté de communes doit se positionner sur son intérêt pour une acquisition des terres. Celle-ci peut se faire soit via le dispositif de portage foncier du CG35 soit par l'acquisition directe de la communauté de communes. Mais le temps est compté : 15 jours entre la date de publication ou de notification et la vente.

Un premier échange entre le Vice-Président à l'agriculture et la chargée de mission permet de s'entendre sur un avis de principe. Si il est favorable, une position est soumise au Bureau communautaire qui se tient une fois par semaine. « Mais le plus important pour nous est que l'activité soit viable » insiste Jean Le Gall.

Si le Bureau confirme la position initiale, une mise en réserve est demandée à la SAFER via le conseil général d'Ille et Vilaine. « Celle-ci ne nous est pas forcément accordée. Le dossier et notre position sont soumis au comité technique de la SAFER puis validés en conseil d'administration » tempère Chrystelle Ménard.

“

Le grenelle de l'environnement a établi des objectifs de 20% de bio à l'horizon 2020. Le minimum c'est que la terre déjà en bio le reste. Mais notre objectif est surtout d'augmenter le nombre d'exploitations sur notre territoire



Philippe Chevrel, Président

”

➤ Une mise en réserve pour laisser le temps

Une fois les terres mises en réserve par la SAFER, les frais étant intégralement pris en charge par la Région et le Département, une fiche descriptive du fonds agricole est transmise à différents partenaires : chambre d'agriculture, FDCIVAM, ODASEA, Agrobio 35... Ceux-ci la soumettent alors à d'éventuels porteurs de projets, qui auront 2 à 3 mois pour déposer un dossier présentant un projet global au CG35 et maximum 2 ans pour finaliser le projet. La qualité des projets est appréciée selon les thèmes du développement durable : écologie, viabilité, social, économie, territoire...

➤ Bilan et nouvelles perspectives

Depuis 2008 (mais réellement depuis 2010), l'action foncière de la Communauté de communes a permis d'installer 7 exploitants, dont un GAEC à 3, soit 3 fermes sur plus de vingt hectares. Sur ces trois biens :

- un a été directement acquis par la collectivité et fait l'objet d'un bail rural environnemental. « L'exploitant s'était directement adressé à nous pour que l'on achète son bien »
- les deux autres ont fait l'objet d'un portage foncier du conseil général d'Ille et Vilaine, en lien avec la Région et ont donc bénéficié d'un avis positif de la SAFER.

« Notre objectif pour ce nouveau mandat serait d'installer 6 agriculteurs bio supplémentaires » indique Jean Le Gall.

Mais les choses ne sont pas toujours aussi simples. Un des dossiers récents concernait la vente de 25 hectares déjà cultivés en bio. La collectivité s'est positionnée pour que les terres gardent la même affectation, arguant que la conversion des terres, 10 ans auparavant, avait bénéficié de subventions européennes, régionales et départementales. Seuls 11 ha ont pu garder leur affectation en bio. « Sans notre action, le bénéfice de la certification bio aurait été perdu » indique Chrystelle Ménard. ■



Jean Le Gall, Vice-Président et Chrystelle Ménard, chargée de mission économie et agriculture, qui animent la politique agricole du Val d'Ille.

CONTACTS :

Jean Le Gall, Vice-Président / Tél. : 02 99 69 86 88 / chrystelle.menard@valdille.fr



Créer un magasin paysan

► Bouvron (44)

Avec le magasin paysan "Au fil des saisons", le bio fait son entrée dans le centre-bourg !

Grâce au soutien de la commune, le magasin paysan "Au fil des saisons" relève le pari de répondre simultanément à des attentes diverses et complémentaires : commerce de proximité, lien direct entre le champ et l'assiette, alimentation de qualité et produite localement.

Depuis plusieurs années, l'équipe municipale de Bouvron a souhaité redynamiser le centre bourg et soutenir les commerces, source d'emploi local et de lien social.

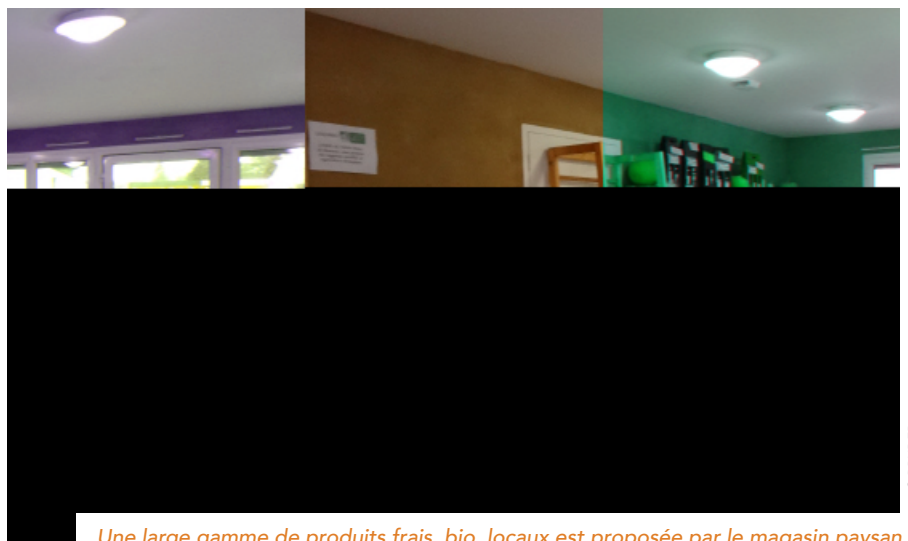
↗ Les objectifs : soutenir le dynamisme du bourg et l'économie locale

Selon le maire Marcel Verger, il s'agit de « redonner du dynamisme à notre centre, lieu de vie où l'on peut discuter, rêver, se restaurer, acheter... et en faire un vrai 'carrefour citoyen' ». Les élus imaginent leur bourg « avec des logements à l'étage, et en rez-de-chaussée des activités économiques, des commerces, des lieux d'échanges ».

Dès 2008, la réflexion a été engagée avec les habitants sur le devenir de la place centrale avec un urbaniste sociologue. En parallèle, la commune a pris la décision innovante d'acquiescer un ancien bâtiment, initialement pour en faire une « pépinière » de jeunes pousses d'entreprises.

Cette démarche a incité un groupement de producteurs locaux à solliciter la commune afin de pouvoir également bénéficier d'un local pour un démarrage d'activité. Les cinq producteurs implantés à Bouvron ou à proximité, et qui proposaient leurs produits en vente directe à la ferme, souhaitaient se rapprocher du bourg afin de s'ouvrir à d'autres publics.

Cette sollicitation était particulièrement



Une large gamme de produits frais, bio, locaux est proposée par le magasin paysan

ement en phase avec la politique du Conseil Municipal et la mise en route de l'Agenda 21, dont l'un des objectifs visait à produire local avec des circuits courts et si possible bio. La mairie a donc décidé de donner un coup de pouce aux producteurs en mettant à leur disposition le local inoccupé de l'ancien presbytère, d'une surface de 71 m², en accord avec la Paroisse.

↗ Le montage du projet

La commune a mis en place une convention d'occupation précaire et a accordé un an de loyer gratuit aux producteurs pour les aider à lancer leur activité. A l'issue de cette première année au cours de laquelle le magasin s'est bien développé, le paiement d'un loyer de 450 € mensuels, correspondant aux loyers pratiqués sur la commune, a été convenu.

Une cantine 100% bio et locale !

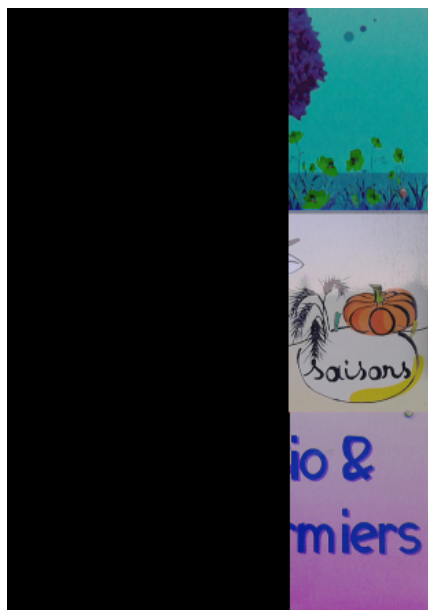
Depuis 2008, le restaurant scolaire est passé au 100% bio et local. C'est l'association "Les Petits Palais" qui gère le restaurant et cuisine les 240 repas quotidiens. Elle emploie 6 salariés : 1 cuisinier à temps plein, 1 agent polyvalent à 85% et 3 salariés à temps partiel pour le service. Tout est confectionné sur place, sans boîtes, surgelés ni plats préparés. La cantine est approvisionnée par les commerces et paysans bio locaux (légumes, pains, produits laitiers...) et la Biocoop pour les compléments en produits frais et secs. Pour la viande, la commune s'appuie sur l'atelier de découpe coopératif « La Terre à l'Assiette » qui regroupe des éleveurs locaux en production bio ou durable. ■

De leur côté, les producteurs avaient monté un Groupement d'Intérêt Economique (GIE), structure qui permet l'achat et la vente directe des produits sans passer par un intermédiaire. Ils ont par ailleurs réalisé quelques travaux en préalable à l'ouverture du magasin : abattage d'une cloison, électricité, peinture, réalisation d'un enduit terre... Et en septembre 2010, le magasin paysan "Au fil des saisons" a ouvert ses portes au coeur du bourg, derrière la mairie et en face de l'église.

➤ Des produits bio et locaux

Viande, fruits et légumes, fromage de chèvre, de vache, oeufs, pain... Au magasin "Au fil des saisons" les produits frais, fermiers, locaux et biologiques sont mis à l'honneur.

« Nous souhaitons proposer nos produits aux habitants près de chez nous, avec une dimension de service local afin que les gens n'aient pas à se déplacer », précise le producteur Cyril Bouligand. Et on pourrait difficilement faire circuits plus courts ! Les 6 producteurs associés pour la création de ce magasin sont installés à Bouvron, Fay de Bretagne et Campbon ; au maximum les produits auront donc parcouru 10 km pour arriver au magasin !



Le magasin est ouvert 4 demi-journées par semaine dans le centre-bourg de Bouvron.

“ Nous souhaitons redonner du dynamisme à notre centre, lieu de vie où l'on peut discuter, rêver, se restaurer, acheter... et en faire un vrai 'carrefour citoyen' ”



Marcel Verger, maire

➤ La vente directe, comment ça marche ?

Les producteurs viennent eux-mêmes à tour de rôle tenir le commerce pour vendre leur production et celles des collègues. « L'intérêt de ce magasin c'est de pouvoir vendre les produits des autres et de se regrouper, ce qui représente un gain de temps et de travail » précise Cyril Bouligand.

Cette mutualisation a également contribué à créer du lien entre les producteurs, au travers de leurs réunions régulières visant à organiser l'approvisionnement et le fonctionnement du magasin, ouvert quatre demi-journées par semaine.

Concrètement, il n'y pas d'intermédiaire dans la commercialisation, et le consommateur est donc toujours dans un lien direct avec le producteur. Un moyen de favoriser l'emploi local tout en créant du lien.

➤ Un projet partagé avec la commune et ses habitants

Les producteurs le reconnaissent, l'ouverture d'un magasin paysan suppose un investissement important, par rapport à la vente sur un marché. Néanmoins ce projet collectif permet un réel échange entre les producteurs, mais aussi et surtout avec la commune et ses habitants.

Suite à l'ouverture du magasin, une association est née ; son objectif est de mettre en place des manifestations festives pour redynamiser le bourg et créer des liens entre producteurs et consommateurs. Différentes animations ont ainsi été organisées : installation d'une mini-ferme visitée par les maternelles de la commune, organisation régulière de dégustations

avec échanges sur le métier de producteur et l'agriculture de proximité, animations pour les enfants, randonnée gourmande... Une belle manière de contribuer au vivre ensemble dans le bourg !

➤ Un impact positif pour l'économie locale

Les producteurs sont unanimes : le local paysan leur a permis de pérenniser leur activité et désormais, il est indispensable pour une bonne part des fermes.

Si au départ, les clients y faisaient leurs courses d'appoint, les producteurs ont observé une fidélisation de la clientèle et une hausse du panier moyen.

Aujourd'hui, ce ne sont plus 5, mais 6 producteurs qui sont membres du GIE. Face au succès du magasin, la gamme des produits a été diversifiée. Une vingtaine de producteurs locaux y déposent désormais vins, cidres, jus de fruits, pommes, sel de Guérande, miel, confitures, viandes (boeuf, volailles), galettes de blé noir, terrines, yaourts...

Et l'impact économique va au-delà des fermes. Selon Gérard Dréno, adjoint à la mairie de Bouvron, « le magasin "Au fil des saisons" a largement contribué au dynamisme des commerces dans le bourg ». Il attire en effet des clients d'assez loin, qui désormais « font une halte dans le bourg pour leurs achats quotidiens ».

Au départ fréquenté par une clientèle sensible à l'achat local et aux produits bio, le magasin a par ailleurs progressivement touché un nouveau type de public : les anciens de la commune sont désormais nombreux à pousser la porte du magasin paysan ! ■

CONTACT :

Marcel Verger, maire / Tél. mairie : 02 40 56 32 18 / www.mairie-bouvron.fr



CHAPITRE 5

**“ Je soutiens l'emploi local
à travers les projets
d'urbanisme
et de construction ”**

Que ce soit en décidant d'utiliser des matériaux produits en Bretagne, de faire appel à des savoir-faire traditionnels, de favoriser le fait de « faire faire » plutôt que d'acheter du « tout fait sur catalogue », d'inscrire les projets dans une démarche d'insertion et de formation... les collectivités peuvent favoriser des filières et des activités locales et durables du territoire.

Quelques pistes pour favoriser le soutien à l'emploi à travers les projets d'urbanisme et de construction

➤ Acheter des matériaux produits localement

- ▶ 35 • Parthenay-de-Bretagne (1 463 habitants) : du granit breton pour l'aménagement du bourg
- ▶ 29 • Plogastel-Saint-Germain (1 892 habitants) : de la ouate de cellulose finistérienne pour les performances thermiques de l'école

FOCUS SUR... De plus en plus de matériaux produits dans l'ouest



➤ Faire appel à des savoir-faire locaux

- ▶ 35 • Vignoc (1 836 habitants) : un abribus réalisé avec du bois de bocage
- ▶ 44 • Mouais (400 habitants) : construire avec des matériaux du territoire

FOCUS SUR... Réseau Ecobâtir : moins de pétrole pour plus d'humain ?



➤ Contribuer à l'insertion et à la formation à travers les projets

- ▶ 35 • Saint-Ganton (423 habitants) : économie circulaire et chantiers collectifs pour l'école
- ▶ 29 • Loperhet (3 706 habitants) : des chantiers d'insertion systématiques dans les marchés publics

FOCUS SUR... Des facilitateurs de clauses sociales pour favoriser l'insertion



➤ Faire faire : une alternative au mobilier sur catalogue

- ▶ 35 • Plélan-le-Grand (3 693 habitants) : du mobilier sain et sur mesure pour l'école
- ▶ 22 • Trélivan (2 592 habitants) : du mobilier « fait maison »

FOCUS SUR... Abibois : des bois locaux pour favoriser l'emploi et le développement durable



2 projets à la loupe



Chantier d'habitants et matériaux locaux pour le multi-accueil

35 • CC de Saint-Méen-Montauban (25 475 habitants)

À Muel, la construction d'un multi-accueil en ossature bois et isolé en paille a mobilisé des habitants de la communauté de communes, encadrés par des professionnels, avec une réelle répercussion sur l'économie locale. ■



Aménagement de la place Yves Loudoux en lieu de vie

29 • Riec-sur-Belton (4 216 habitants)

La valorisation de cette place redonne vie au cœur de bourg à travers les marchés, les festivités et l'accueil touristique. Sa conception a intégré les enjeux liés à l'eau, l'énergie, les transports et a favorisé aussi les matériaux locaux, autre source de retombée économique locale. ■



Quelques pistes pour favoriser l'emploi à travers les projets d'urbanisme et de construction

➤ Acheter des matériaux produits localement

▶ 35 • Parthenay-de-Bretagne (1 463 habitants) : du granit breton pour l'aménagement du bourg

Pour le réaménagement du bourg en 2009, la commune, qui fait par ailleurs l'objet d'un périmètre de protection d'un bâtiment historique, lance son appel d'offres pour recruter l'entreprise en charge des travaux. Lors de l'analyse des offres reçues, suite à des échanges avec la Préfecture, la commission s'est aperçue que plusieurs entreprises ne spécifiaient pas l'origine du granit, ce qui empêchait la commission de statuer sur l'offre la mieux disante, d'autant que la valeur technique et environnementale avait été pondérée à 35 %. Du coup « la commission a décidé de demander aux entreprises la provenance du granit, avec l'incidence financière que cela générerait » explique Alain Froger, maire.

« Notre maître d'œuvre, l'Atelier Bouvier Environnement, a contacté toutes les entreprises pour connaître la provenance du granit qu'elles proposaient ». Au final, lors de la deuxième commission d'analyse, c'est l'entreprise Lemée TP (Lécousse) qui est retenue pour réaliser les travaux, avec une variante en plus-value de 18 615 € (soit 4,2 % du marché global). Lors de la réalisation des travaux la commune a exigé une attestation de provenance : le granit a été acheté auprès de la société Sodigranits (Dinan), qui s'est elle-même approvisionnée auprès de la carrière du Rocher Baron (La Bazouges-du-Désert). ■



■ **Contact** : Alain Froger, maire / Tél. mairie : 02 99 69 91 53 / mairie.parthenaybretagne@wanadoo.fr

▶ 29 • Plogastel-Saint-Germain (1 892 habitants) : de la ouate de cellulose finistérienne pour les performances thermiques de l'école



L'école maternelle équipée d'un accueil périscolaire est conçue pour atteindre le standard passif. Pour y parvenir dans le budget imparti, l'équipe de maîtrise d'œuvre a travaillé sur le bioclimatisme, la compacité des volumes, l'isolation et l'étanchéité à l'air. Et tout a été prévu pour le bien-être et la santé de l'enfant, avec aussi le choix d'écomatériaux. Aucun bois n'est issu de forêt tropicale, conformément à la motion signée par la commune. L'isolation est assurée par de la ouate de cellulose provenant de l'usine Cellaouate de Morlaix, produite à partir de journaux collectés localement, triés par des travailleurs handicapés de l'ESAT local. Une opération 100 % finistérienne, pour des retombées économiques 100 % locales. Ouverte en 2012, l'école va être complétée prochainement par une école élémentaire conçue selon les mêmes principes. ■

■ **Contact** : Jocelyne Plouhinec, maire / Tél. : 02 98 54 58 57 / plogastel.sg.mairie@wanadoo.fr

De plus en plus de matériaux produits dans l'Ouest

Granit, bois d'œuvre, chanvre, briques de terre crue, isolants en ouate de cellulose ou en métisse... L'Ouest dispose de plusieurs entreprises de production de matériaux provenant de ressources naturelles ou du recyclage, comme l'a récemment mis en évidence l'étude sur les matériaux bio-sourcés réalisée par la cellule économique, pour le compte de la Préfecture de Bretagne. En effet, « la filière "Matériaux biosourcés et construction" a été identifiée au niveau national comme l'une des 18 filières vertes ayant un potentiel de développement économique élevé » rappelle la Préfecture. Aujourd'hui, dans le cadre du Plan Breton Bâtiment Durable, Préfecture et Région Bretagne s'unissent pour favoriser leur développement en Bretagne à travers des actions concrètes. En spécifiant des critères qualitatifs dans le dossier de consultation des entreprises lors du passage des marchés publics, les collectivités peuvent contribuer à l'essor de ces filières d'emploi local. ■

■ **Pour en savoir plus** : Les filières de matériaux biosourcés pour la construction en Bretagne : Etat des lieux et mise en perspective - Cellule économique de Bretagne - Préfecture de Bretagne - mars 2015

➤ Faire appel à des savoirs faire locaux

► 35 • Vignoc (1 836 habitants) : un abribus réalisé avec du bois de bocage



Fin 2014, les élus de la municipalité inauguraient l'abri de car situé à l'entrée de la commune, au lieu-dit Le Pont. La particularité de cet ouvrage ? Construit par l'association « Des hommes et des arbres », à l'ancienne, avec du bois exploité d'une haie communale, il a été travaillé et assemblé sur place, conformément aux plans de l'ancienne gare de tram qui abritait les voyageurs de l'époque. « J'ai particulièrement apprécié la démarche mise en œuvre par l'association » a témoigné Jean Le Gall, maire de Vignoc, convaincu que « si on ne perpétue pas et si on ne transmet pas les gestes anciens, ce savoir-faire sera perdu ». De son côté, François Beau, salarié de l'association a fait part de sa surprise de la quantité de bois qu'ils avaient pu exploiter « bien que la haie n'avait pas été conduite en fût ». Le chantier de Vignoc a par ailleurs été l'occasion d'impliquer des stagiaires « désireux de réapprendre le métier de charpentier ». ■

■ **Contact** : Jean Le Gall, maire / Tél. : 02 99 69 82 46 / mairie.vignoc@wanadoo.fr

► 44 • Mouais (400 habitants) : construire avec des matériaux du territoire



« À l'image de ce qui se faisait dans nos campagnes, notre volonté était de faire un hangar en bois, couvert et isolé avec des bottes de paille » témoigne Yves Daniel, maire, pour expliquer la philosophie initiale du projet de la salle multi-fonctions. L'autre objectif était que le bâtiment soit réalisé « par des hommes du territoire, et valorisent les savoir-faire » tout en atteignant « un niveau passif pour l'isolation et n'utilise pas d'énergies fossiles pour le chauffage ». Réalisées par les Ateliers et Chantiers du Pays de la Mée (ACPM) avec la contribution d'un chantier d'habitants, et encadrées par des professionnels, quatre techniques ont ainsi été mises en œuvre dans la salle : une isolation en botte de paille (Élément terre) et des murs de parement en pisé, bauge et briques de terre crue (Alternative et Tierr'Habitat). ■

■ **Contact** : Yves Daniel, maire / Tél. : 02 40 07 73 41 / mairie.mouais@wanadoo.fr

Réseau Ecobâtir : moins de pétrole pour plus d'humain ?

Bois de pays pour construire, paille ou chanvre pour isoler, terre crue pour réaliser des murs... Les techniques de nos anciens sont aujourd'hui de plus en plus reprises et améliorées par tout un réseau de professionnels. À faible empreinte écologique, valorisant les ressources des territoires, saines, elles permettent de développer des métiers où le matériau coûte peu cher mais qui font la part belle à la mise en œuvre ; des idées défendues par le réseau Ecobâtir qui démontre ainsi que les systèmes constructifs biosourcés sont les plus économes en énergie grise non renouvelable et bénéficient d'un meilleur bilan CO₂. Tout en mobilisant une main d'œuvre plus importante, ils s'avèrent pour certains compétitifs, grâce au moindre coût des matériaux. Pour Vincent Rigassi, architecte, « un système constructif qui se base exclusivement sur des matières premières à base végétale [...] ne suppose pas d'investissements industriels excessifs et peut être réalisé par des entreprises petites ou moyennes sans nécessiter de fortes concentrations financières et hiérarchiques. On se situe donc dans une "économie du bourg" dans laquelle les différents intervenants (paysans, forestiers, scieurs, charpentiers, concepteurs, usagers) peuvent avoir des liens directs. [...] Une économie de ce type permet donc de réintégrer la technique et les échanges dans le champ culturel ». Dans le cadre d'un groupe de travail du Ministère de l'écologie animé par le réseau Ecobâtir, un processus de validation des systèmes constructifs non industrialisés a été défini. Décliné régionalement il facilitera encore la mise en œuvre de ces techniques innovantes par les collectivités.

En Bretagne, trois associations et des professionnels contribuent au réseau Ecobâtir : Approche éco-habitat, Empreinte et Tiez Breiz. ■

■ **Pour en savoir plus** : www.reseau-ecobatir.org



Quelques pistes pour favoriser l'emploi à travers les projets d'urbanisme et de construction

➤ Contribuer à l'insertion et à la formation à travers les projets

► 35 • Saint-Ganton (423 habitants) : économie circulaire et chantiers collectifs pour l'école

En septembre 2012, sortait de terre la nouvelle école publique communale. Pour pallier à ses faibles moyens, la municipalité a décidé de mobiliser le maximum d'énergies du territoire ; d'une contrainte est née toute l'originalité du projet. Ainsi, 75 tonnes de briques de terre crue (BTC) ont été fabriquées puis posées par le chantier d'insertion du CPIE Nature et Mégalithes et Pierre Blandin, artisan local et formateur de Noria et Cie, avec la participation des habitants ; elles constituent toutes les cloisons intérieures de l'école. « Pour les gens qui ont pris part au chantier cela a été l'occasion d'une formation supplémentaire autour d'un matériau qu'ils ne connaissaient pas » exprime Bernard Chauvel, administrateur du CPIE. En parallèle, 45 m² du mur de façade ont été réalisés par les habitants avec des pierres provenant d'une ruine de la commune. Quant aux meubles, une partie de leur réalisation (bancs, porte-manteaux, armoires..) a été confiée à Mod'récup, la ressourcerie de Bain-de-Bretagne. « La réflexion sur le mobilier s'est faite dans le prolongement de notre démarche sur la santé, mais c'était aussi une manière d'être cohérent par rapport à nos responsabilités au sein du SMICTOM » explique Bernard Gefflot, maire. Touche finale, l'ensemble des espaces verts a été réalisé par les élèves de la MFR de Messac dans le cadre d'un chantier de formation. ■



■ **Contact** : Bernard Gefflot, maire / Tél. : 02 99 08 78 69 / mairie.st-ganton@wanadoo.fr

► 29 • Loperhet (3 706 habitants) : des chantiers d'insertion systématiques dans les marchés publics



Les élus ont décidé d'inclure des clauses d'insertion dans tous les appels d'offres de construction de bâtiments publics. En amont, la maison de l'emploi du Pays de Brest valide l'intérêt de la démarche. « C'est important que le nombre d'heures soit suffisant pour avoir un réel impact sur l'insertion » commente Georges Hervé, adjoint aux travaux. Ces clauses concernent certains lots plus propices à une main d'œuvre moins qualifiée. Une fois intégrées au marché elles sont obligatoires, aucune entreprise ne peut y déroger. Elles peuvent y répondre en embauchant une personne éloignée de l'emploi, en passant

par une agence spécialisée dans l'insertion ou en organisant un chantier d'insertion. Pour la construction de la salle multi-fonction le Trimaran, 1 400 heures ont été dédiées à l'insertion, dont 500 sur le travail du bois (charpente et bardage). ■

■ **Contact** : Georges Hervé, adjoint aux travaux / Tél. mairie : 02 98 07 07 07 / mairie@loperhet.fr

Des facilitateurs de clauses sociales pour favoriser l'insertion

La clause sociale est un outil juridique. Elle permet au maître d'ouvrage de répondre aux exigences du volet social du développement durable. En faisant le choix de l'insertion de clauses sociales dans son marché public, une collectivité peut ainsi orienter l'attribution et/ou l'exécution d'un marché en fonction de critères liés à l'emploi ou à la lutte contre l'exclusion. La collectivité peut notamment :

- demander à l'entreprise attributaire du marché de réserver un minimum d'heures de travail à un salarié éloigné de l'emploi (article 14 du Code des Marchés Publics),
- réserver certains marchés ou certains lots à des entreprises adaptées ou aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT) (article 15),
- intégrer l'insertion comme critère d'attribution d'un marché, au même titre que le prix ou la valeur technique (article 53),
- mener une action d'insertion dont le support sera la réalisation de travaux (article 30).

La Bretagne et la Loire Atlantique comptent près d'une trentaine de chargés de mission « facilitateurs de clauses sociales ». Hébergés dans certaines Maisons de l'emploi et de la formation, communautés de communes ou communautés d'agglomération, ils peuvent accompagner les collectivités pour intégrer des clauses d'insertion dans leurs marchés. Les cinq départements et la Région Pays de la Loire disposent également d'accompagnateurs pour leurs propres marchés. ■

■ **Pour en savoir plus** : www.medefi.com

➤ Faire faire : une alternative au mobilier sur catalogue

► 35 • Plélan-le-Grand (3 693 habitants) : du mobilier sain et sur mesure pour l'école

Lors de l'extension-rénovation de l'école de Plélan-le-Grand, la municipalité a porté une forte démarche sur la qualité de l'air intérieur parallèlement à une volonté d'économie d'énergie. Dans le hall, des porte-manteaux et casiers sont prévus. Un temps évoqué, l'achat de mobilier sur catalogue est rejeté car il est la plupart du temps fabriqué en bois agglomérés dont les colles rejettent des composés organiques (COV) dans l'air, parfois longtemps après leur mise en œuvre. Au final, en lien avec le cabinet d'architectes l'Atelier du Port, le choix est fait d'intégrer la réalisation du mobilier dans le lot aménagement du marché, avec une préconisation de le réaliser en panneau de fibres de bois sans formaldéhyde. Un travail qu'a mené un artisan local. Pour Laurent Peyrègne, maire, « ce choix a permis de conforter notre volonté de tendre vers l'excellence environnementale tout en faisant appel à une main d'œuvre du territoire ». ■



■ **Contact** : Laurent Péreygne, maire / Tél. : 02 99 06 81 41 / communication@plelan-le-grand.fr

► 22 • Trélivan (2 592 habitants) : du mobilier « fait maison »



© CAUE 22

Les aires de jeux sont souvent des postes onéreux pour les petites communes. Le mobilier et les résines pour le sol conseillés par les fournisseurs coûtent cher, aussi bien à la pose qu'à l'entretien et s'intègrent difficilement dans le paysage. Dans le cadre du réaménagement d'un petit jardin public au pied des habitations, la municipalité de Trélivan, sur les conseils et l'appui technique du CAUE 22, a engagé des travaux consistant à renforcer les plantations existantes, à supprimer les bordures de trottoirs gênantes et à réaliser une aire de jeux implantée sur le même paillage bois que celui utilisé pour les jeunes plantations. Ce choix économique et efficace permet aussi de renforcer l'unité du jardin. Autour des jeux, un banc d'angle, à la fois simple et généreux dans son gabarit, économique et facile d'entretien, a été réalisé par les services de la commune. « Le bois a été acheté

directement à la scierie Léon de Lantic, qui elle-même s'approvisionne majoritairement dans des forêts de Bretagne et de Mayenne » indique Didier Pidoux, architecte-paysagiste du CAUE 22. « Cela a permis de bénéficier d'un banc plus confortable, au même prix voire moins cher qu'un banc acheté sur catalogue ». ■

■ **Contact** : CAUE 22, Didier Pidoux / Tél. : 02 96 61 51 97 / caue22@wanadoo.fr

Abibois : des bois locaux pour favoriser l'emploi et le développement durable

Pour l'interprofession du bois, consommer du bois local, c'est s'inscrire dans une démarche active de développement durable du territoire et réfléchir à l'impact de ses actions sur le plan social et économique. L'utilisation de bois produits et transformés à proximité de leur mise en œuvre génère de l'activité pour l'ensemble de la chaîne de production de la filière forêt-bois : pépinière, sylviculture, exploitation forestière, sciage, seconde transformation et construction.

Que ce soit en construction ou en rénovation thermique, en aménagement extérieur ou intérieur, consommer « local » impose quelques règles :

1. concevoir son projet en prenant en compte les essences présentes en Bretagne et leurs spécificités (durabilité, longueurs...) ;
2. prescrire explicitement les essences souhaitées en indiquant leur nom dans les CCTP ;
3. s'assurer que le professionnel retenu ait une connaissance du réseau local d'approvisionnement. Le cas échéant, l'orienter vers Abibois ;
4. garder à l'esprit que tous les produits ne sont pas présents en Bretagne et que consommer français c'est déjà consommer local.

Abibois est à disposition des collectivités pour les soutenir dans cette démarche. Au sein du réseau BRUDED, une trentaine de communes ont pris des délibérations contre l'usage de bois exotiques et pour favoriser l'usage de bois locaux. ■

■ **Pour en savoir plus** : Le guide « Bois d'ici transformés par les scieurs bretons »
Abibois - avril 2015 disponible sur www.abibois.com



Faire appel à des savoir-faire locaux

► Communauté de communes de St Méen-Montauban (35)

Chantier d'habitants et matériaux locaux pour la construction du multi-accueil

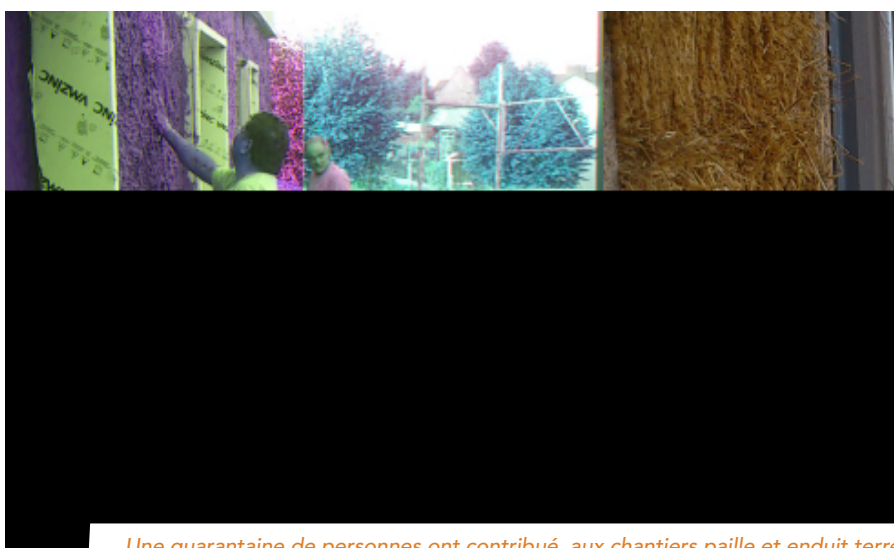
A Muël, la construction d'un multi-accueil en ossature bois et isolé en paille a mobilisé des habitants de la communauté de communes, encadrés par des professionnels, avec une réelle répercussion sur l'économie locale.

Après la réalisation de sa bibliothèque avec un mur en bauge, la commune de Muël a souhaité prolonger l'utilisation de matériaux locaux, lors de la réalisation d'un multi-accueil porté par la Communauté de Communes. Au côté du choix d'un mode constructif en ossature bois isolé en paille, les élus ont souhaité mettre en place des chantiers d'habitants pour les impliquer dans le projet.

➤ Un cahier des charges écrit précis

La volonté de la maîtrise d'ouvrage était spécifiquement écrite dans le programme soumis aux équipes de maîtrises d'oeuvre : « Le bâtiment sera conçu à ossature bois et isolé en bottes de paille, selon les règles professionnelles de construction paille (janvier 2012). La mise en oeuvre de la paille sera réalisée de manière participative par des bénévoles (citoyens de la commune ou du canton) ou dans le cadre d'un chantier d'insertion, encadré par un artisan spécialisé dans cette technique « atypique ». La paille sera fournie par un agriculteur de la commune de Muël : il s'agira de paille cultivée et récoltée sur place sans l'utilisation de produits de traitement phytosanitaire. »

« Lors des entretiens pour sélectionner l'architecte et son équipe, tous ont été interrogés sur ce point » indique Marcel Minier,



Une quarantaine de personnes ont contribué aux chantiers paille et enduit terre

Maire de Muël. « Le fait que d'autres chantiers de ce type avaient eu lieu dans le réseau Bruded nous a convaincu de la faisabilité ».

➤ Un bureau de contrôle associé très en amont

Compte-tenu du caractère peu conventionnel de la construction, le Bureau de contrôle a été recruté très en amont, au tout début de la conception, afin de l'associer pleinement aux solutions techniques proposées par l'architecte.

➤ Un architecte impliqué, un DCE précis

L'architecte retenu (le Cabinet Ingrand) a été systématiquement force de proposition pour répondre aux souhaits de la Maîtrise d'ouvrage. Une attention particulière a été portée à la rédaction du dossier de consultation des entreprises. Le lot 6, qui concernait la pose de la

paille et la mise en œuvre des enduits terre, précisait :

« Le titulaire du lot devra dans le cadre de la mise en œuvre de paille et la réalisation des enduits terre intérieurs organiser et assurer l'encadrement d'un chantier participatif pour une équipe de 10 à 12 bénévoles. L'organisation du chantier sera effectuée en lien avec le maître d'Ouvrage. Ce dernier mettra à disposition une équipe de bénévoles dans le but de les former et de leur faire découvrir et acquérir des techniques de mise en œuvre de la paille et des enduits terre. Par ailleurs, l'entreprise aura la possibilité en accord avec la Maîtrise d'Ouvrage et la Maîtrise d'œuvre d'intégrer des stagiaires en formation éco-construction en complément au chantier participatif. Les chantiers participatifs ne concerneront pas les enduits à la chaux et les enduits de finitions intérieurs. »

➤ Des artisans volontaires, impliquant leur décennale

Ce sont les entreprises Echopaille (56) et Totem (35) qui ont obtenu le chantier. « Concrètement, que ce soit nous qui mettions la paille ou que nous soyons là pour encadrer la pose de la paille par des volontaires, le résultat est le même : nous devons être garant que la paille soit bien posée ! » explique Sébastien Chamero. Du coup, Echopaille et Totem n'ont pas vu de souci à engager leur décennale sur les murs en paille réalisés. Par ailleurs, habitués à encadrer des chantiers collectifs chez des particuliers, les chantiers se sont particulièrement bien déroulés.

➤ Un appel à participation des habitants par la Communauté de communes

« Un de nos objectifs était de partager le projet avec les habitants » indique Marcel Minier. Du coup, le chargé de mission petite enfance a été chargé de réaliser 2 plaquettes : une expliquant la philosophie globale du projet, une invitant à s'inscrire aux chantiers participatifs. Quatre périodes de chantiers étaient prévues :

“ Un de nos objectifs était de partager le projet avec les habitants en les faisant participer à la mise en oeuvre de la paille et des enduits terre. ”



Marcel Minier, Maire de Muel et Vice-Président de la communauté de communes

- Le chantier « paille » du mercredi 28 août au samedi 31 août puis du lundi 2 septembre au mercredi 4 septembre 2013.

- Le chantier « enduits terre » a eu lieu les vendredi 27 et samedi 28 septembre puis les vendredi 4 et samedi 5 octobre 2013

Au-delà de la plaquette, un communiqué dans les journaux locaux, des articles dans les bulletins municipaux et des informations dans les réseaux d'éco-construction ont été diffusés. « Le premier chantier paille n'a pas eu beaucoup de succès, sans doute dû à la proximité de la Rentrée scolaire » indique Marcel Minier. Reste qu'au final, sur les 4 chantiers, une quarantaine d'habitants ont participé. Là encore, le bouche à oreille et le contact avec le concret du chantier a fonctionné. Un succès.

➤ Côté assurance

Côté assurance des personnes, un simple avenant de l'assurance de la Communauté de communes (CC) a suffi. Par ailleurs, un contact a été pris par la Communauté de communes avec la DIRRECTE pour lui expliquer le projet et s'assurer qu'il ne puisse pas lui être reproché de proposer du travail « au noir ». ■

Des circuits courts pour de l'emploi local



© BRUDED

Au-delà du chantier participatif, tout a été mis en oeuvre pour mettre en oeuvre des matériaux locaux avec des entreprises du territoire : le bois utilisé, provenant de forêts du grand ouest, a été fourni par la scierie Hamon (Merdrignac-35) et la ouate de cellulose provient de l'usine Cellaouate (Morlaix-29). L'ensemble a été mis en oeuvre par l'entreprise Briéro (Mauron-56). La paille récoltée par un paysan d'une commune voisine a été mise en oeuvre par Echopaille (Larré-56) et les enduits terre (récupérée sur place) mis en oeuvre par Totem (Saint Gonlay-35). ■



© Mairie de Muel

La terre de terrassement a été récupérée sur place pour fabriquer les enduits.

CONTACT :

Marcel Minier, maire de Muel, Vice Président de la CC / Tél. mairie : 02 99 07 52 35 / mairie-de-muel@wanadoo.fr
Dany Crépin, responsable des services techniques / Tél : 02 99 09 44 54 / dany.crepin@cc-pays-stmeen.fr



Acheter des matériaux produits localement

► Riec-sur-Bélon (29)

L'aménagement de la place Yves Loudoux en lieu de vie et de rencontre

La valorisation de cette place redonne vie au cœur de bourg à travers les marchés, les festivités et l'accueil touristique. Sa conception a intégré les enjeux liés à l'eau, l'énergie, les transports et a favorisé aussi les matériaux locaux, autre source de retombée économique locale.

Riec-sur-Bélon est une commune littorale de 4200 habitants bordée par le ria de l'Aven et celui du Bélon, particulièrement réputé pour son activité ostréicole. La qualité de ses paysages, mais également sa situation entre Quimper et Lorient le long de la RN165, rendent la commune attractive à la fois pour les touristes et pour de nouveaux habitants.

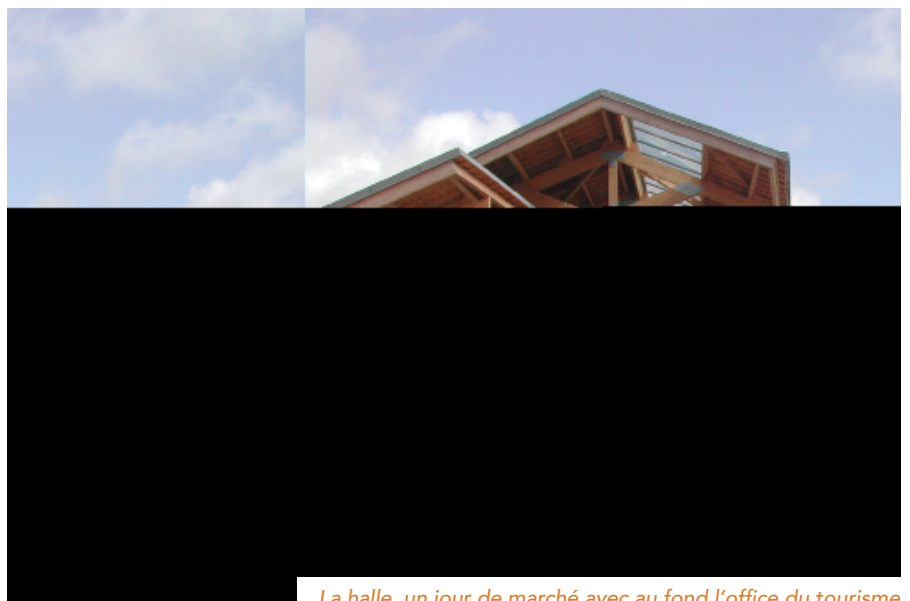
Ces facteurs d'attractivité sont aussi sources de tensions foncières. Pour y remédier, la municipalité a décidé d'agir à travers différentes actions, par exemple en diversifiant l'offre en logements et en réduisant la taille des terrains à bâtir. Ces derniers seront en outre contenus dans l'enveloppe urbaine existante, grâce à une connaissance fine du potentiel foncier mutable.

Ces actions permettent dans le même temps d'agir contre l'étalement urbain, particulièrement coûteux pour la collectivité en routes, éclairage, réseaux et engendrant de surcroît le grignotage des terres agricoles et la disparition des emplois associés.

Pour donner envie de réhabiter le centre-bourg, la commune y propose aussi des services de qualité et accessibles à pied ou en vélo. Un plan de déplacements doux est en cours de développement.

➤ Les objectifs initiaux

Le projet de la place Yves Loudoux s'inscrit dans cette volonté de dynamisation du centre-bourg.



La halle, un jour de marché avec au fond l'office du tourisme

© Riec-sur-Bélon

C'est en 2006 que la municipalité décide de réaménager ce vaste parking, à deux pas de l'église. Son organisation s'avère peu fonctionnelle pour l'accueil du marché qui s'y installe une à deux fois par semaine.

L'objectif est d'apporter une qualité paysagère à cette place et d'en réorganiser les espaces pour en faire un lieu vivant, où le piéton est prioritaire.

La dynamisation du marché, mais aussi celle de l'accueil touristique, tous deux à la source d'une activité économique non négligeable, font partie intégrante du projet.

Les élus tiennent aussi à intégrer des critères de développement durable.

Une requalification nécessaire



© Riec-sur-Bélon

Avant son aménagement, la place constituée d'une voirie surdimensionnée, formait un espace perdu en plein centre-bourg. L'aspect bitumé était peu engageant pour les piétons. L'absence de prises électriques rendait peu pratique l'installation du marché. ■

➤ Les principales étapes

Début 2007, les élus lancent une étude de programmation qu'ils confient au bureau d'études ARIA. Elle permet de préciser le projet avant le recrutement de la maîtrise d'œuvre. Fin 2007, les cabinets Egis Aménagement (urbanistes) et Atelier du Lieu (architectes) sont retenus pour la maîtrise d'œuvre. L'avant projet définitif est validé par le conseil municipal avant l'été 2008. Le premier coup de pioche est donné en janvier 2009. Les travaux durent 18 mois. La place Yves Loudoux est inaugurée le 14 juillet 2010.

➤ Une volonté forte pour un aménagement durable

Les élus intègrent des critères forts de développement durable, en faisant notamment les choix suivants :

Impliquer les citoyens

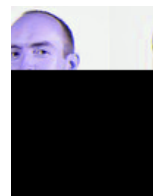
3 réunions publiques sont organisées pour concerter les Riécois : en mai 2007 sur les résultats du programme, en janvier et juin 2008 sur l'avant projet sommaire et définitif.

2 autres rencontres sont organisées pour connaître les attentes des futurs usagers : en novembre 2007 avec les riverains et en janvier 2008 avec les jeunes Riécois.

Respecter l'environnement

L'eau de pluie est pour partie infiltrée dans le sol grâce à l'utilisation de matériaux perméables, la majorité de l'eau étant collectée dans

“ La nouvelle place est appréciée par les déballleurs du marché et les organisateurs d'animations estivales. C'est devenue un lieu central dans la vie riécoise. ”



Sébastien Miossec, maire

une noue paysagère puis récupérée dans une bache souterraine pour être recyclée (arrosage, sanitaires). Le toit du bâtiment de l'office du tourisme est végétalisé. Le gou-dron utilisé a été posé à température modérée. Les matériaux utilisés sont pour beaucoup naturels (bois, granit).

La circulation sur la place donne priorité aux piétons et vélos. On y trouve également un arrêt de bus.

Créer un espace pour tous

Près de la noue paysagère a été aménagé un espace de jeux pour enfants. Toute la place, prioritaire pour les piétons, est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Une bonne partie est couverte, offrant un confort pour le marché et les festivités. Pour pallier au vent d'ouest qui s'engouffrait sous la halle, des écrans protecteurs et végétalisés ont été installés.

Dynamiser l'économie

L'un des premiers objectifs de cet aménagement était de redynamiser le marché et c'est une réussite. La



La halle en construction avec les piliers de granit et la charpente en bois

présence d'un toit et de prises électriques bien réparties sont des plus indéniables.

L'installation de l'office du tourisme à l'intersection de la départementale permet de le rendre plus visible. Son agrandissement et son confort thermique le rendent plus accueillant à la fois pour les salariés et les touristes. La halle permet aussi de multiplier les festivités en période estivale et favorise là aussi la venue des visiteurs.

Matériaux locaux

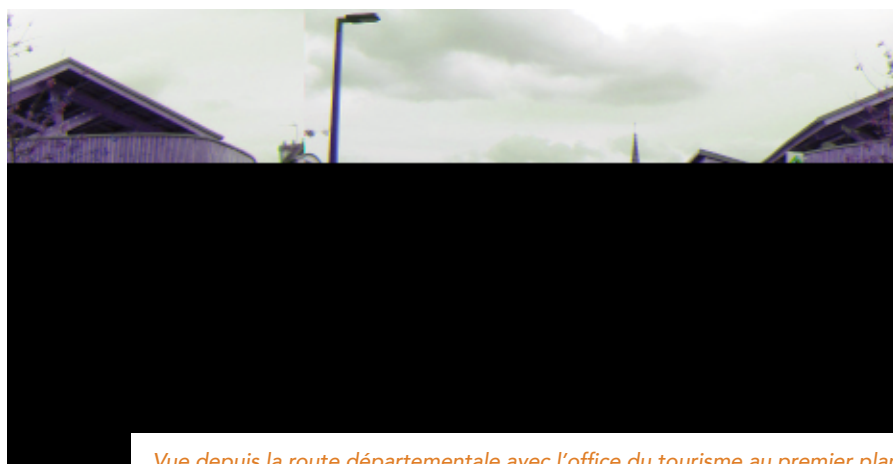
La commune a veillé à utiliser des matériaux locaux pour la halle. C'était une priorité des élus pour limiter le transport et favoriser l'emploi local. Mis en oeuvre par la SCOP MCA (Plonevez-du-Faou), les poutres ont été fabriquées par Gauthier Lamellé-collé (Sérent). L'ensemble du bois, poutres et bardage, est en Douglas, d'origine française. Le granit est acheté et extrait en Bretagne.

➤ Coûts et subventions

Coût total : 1,1 millions d'euros, dont :

- 700 000 € pour la voirie
- 250 000 € pour l'office de tourisme
- 200 000 € pour l'espace couvert

Subventions totales : 160 000 €, dont 100 000 € de la Région Bretagne (Eco-FAUR). ■



Vue depuis la route départementale avec l'office du tourisme au premier plan

CONTACT :

Sébastien Miossec, maire / Tél. mairie : 02 98 06 91 04 / accueil@riecsurbelon.fr



CHAPITRE 6

**“ Je soutiens l’emploi local
à travers le développement
des énergies renouvelables ”**

À l’heure de la transition énergétique pour la croissance verte, le développement des énergies renouvelables est intimement lié à l’économie locale : la mise en place de filières énergétiques adossées aux ressources du territoire, la production locale d’énergie, le soutien aux démarches citoyennes, sont autant de pistes explorées par les collectivités.

Quelques pistes pour favoriser le soutien à l'emploi par le secteur de l'énergie

➤ Développer une filière locale de production d'énergie

- ▶ 44 • **Bonnœuvre** (583 habitants) : le réseau de chaleur communal valorise les ressources locales
- ▶ 29 • **Pleyber-Christ** (3 179 habitants) : le bois, une énergie locale au service du développement durable



➤ Avoir recours à une énergie et à des équipements énergétiques produits localement

- ▶ 35 • **Saint-Malo-de-Phily** (969 habitants) : le choix de panneaux photovoltaïques produits en France
- ▶ 22 • **Trémargat** (180 habitants) : une démarche écologique et coopérative



FOCUS SUR... ENERCOOP Bretagne : SCIC à gestion démocratique

➤ Appuyer son projet de territoire sur le développement des énergies

- ▶ 56 • **Locminé** (4 164 habitants) : le bouquet énergétique développé par LIGER

FOCUS SUR... Le Conseil en Energie Partagé (CEP), un service de proximité pour les petites et moyennes collectivités



➤ Soutenir l'investissement citoyen dans les projets d'énergies renouvelables

- ▶ 35 • **Parthenay-de-Bretagne** (1 393 habitants) : investissement solaire citoyen sur le toit de la salle de sports
- ▶ 44 • **Plessé** (4 895 habitants) : une commune favorable aux projets d'éolien citoyen

FOCUS SUR... Le réseau Taranis : pour une énergie durable et citoyenne en Bretagne



2 projets à la loupe

Une filière bois énergie locale au travers d'une SCIC

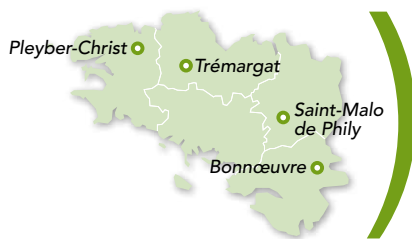
22 • **Plouaret** (2 252 habitants)

La SCIC Bocagenèse regroupe les collectivités, agriculteurs et autres acteurs impliqués dans la filière bois du Trégor. L'objectif : produire de l'énergie renouvelable locale, en valorisant le bois de bocage. ■

Une politique locale appuyée sur les énergies renouvelables

22 • **CC du Méné** (6 454 habitants)

La CC du Méné veut être un « territoire à énergie positive » en 2030. Pionnière pour la production d'énergies renouvelables, elle mène une politique volontariste et ambitieuse pour aller vers un développement local durable. ■



Quelques pistes pour favoriser le soutien à l'emploi par le secteur de l'énergie

7 Développer une filière locale de production d'énergie

► 44 • Bonnœuvre (583 habitants) : le réseau de chaleur communal valorise les ressources locales

En 2007, afin de chauffer la mairie, l'école privée et la salle polyvalente (soit une surface totale d'environ 750 m²), la commune de Bonnœuvre a mis en place un réseau de chaleur avec chaudière bois-plaquette d'une puissance de 70 kW. Lorsqu'en 2010, la municipalité a rénové l'ancien prieuré en centre bourg pour y accueillir un hôtel restaurant – créant ainsi six emplois –, c'est tout naturellement que celui-ci a été équipé de sa propre chaufferie, également alimentée par la filière locale. Le combustible utilisé est la plaquette de bois sèche, et l'approvisionnement de la commune, combinant différentes sources, a permis de soutenir l'emploi local :

- Auto-approvisionnement grâce à l'entretien des haies, des bords de ruisseaux communaux par un agent communal. Le bois est coupé et broyé par un prestataire.
- Récupération ponctuelle des chutes de bois lors d'opérations forestières, en partenariat avec l'association d'insertion CIVAM VITAL qui emploie sept salariés en insertion, et la SCIC Bois énergie Loire-Atlantique.

Les dons de particuliers (bois sur pied ou coupé) viennent compléter cet approvisionnement.

Le volume représente globalement la consommation de six mois de l'année dans des conditions climatiques classiques. Depuis l'hiver 2015, le stockage du bois déchiqueté est désormais assuré dans un bâtiment construit par la commune, qui accueille 200 m² de panneaux photovoltaïques en toiture. ■



■ **Contact** : Jean-Yves Ploteau, maire / Tél. mairie : 02 40 97 03 16 / mairie@bonnoeuvre.fr

► 29 • Pleyber-Christ (3 179 habitants) : le bois, une énergie locale au service du développement durable



© Pleyber-Christ

En 2001, pour assurer l'assimilation de l'ensemble de ses boues, la municipalité de Pleyber-Christ a expérimenté de la culture de saules en Taillis en Très Courte Rotation, en partenariat avec la CUMA. Rapidement, la commune a souhaité valoriser l'importante production générée. Elle a donc installé une première chaudière bois qui assure, à travers un réseau de chaleur, le chauffage de l'espace culturel du Pors Ruz, de la mairie, de la gendarmerie et du bâtiment de la perception. En 2010, la commune lance un deuxième projet de chaufferie d'une capacité de 350 kW sur un autre quartier qui alimente notamment l'EHPAD et le centre de loisirs. La consommation avoisine pour l'ensemble des deux chaufferies, les 350 tonnes soit 1 400 m³ de plaquettes par an ; pour mémoire, ceci correspond à environ 130 000 litres de fuel. Rapidement, le projet prend une envergure communautaire. D'autres communes de Morlaix communauté

(Garlan, Plougonven) font elles aussi le choix de chauffer des équipements publics au bois et les acteurs (forestiers, scieries, élus, agriculteurs, vendeurs de chaudières, collecteurs et revendeurs de bois...) regroupés en association s'organisent en Société Coopérative d'Intérêt Collectif. La SCIC « Coat Bro Montroulez » est créée en juin 2011 avec l'embauche de deux personnes. Ce statut coopératif favorise l'implication de tous et fait de cette filière un véritable projet de développement du territoire. Depuis trois ans, l'association, assise sur le réseau des CUMAs, assurait déjà la production de bois déchiqueté (plaquettes) destiné à diverses chaufferies du Pays de Morlaix, à partir de bois de bocage essentiellement. Actuellement de 1 000 tonnes par an, la production est amenée progressivement à se développer, avec l'intégration de nouvelles ressources en bois issus des scieurs, forestiers, etc. ■

■ **Contact** : Mairie / Tél. : 02 98 78 41 67 / pleyber.christ-mairie@wanadoo.fr

► 35 • Saint-Malo-de-Phily (969 habitants) : le choix de panneaux photovoltaïques produits en France

Pour sa nouvelle salle multifonctions, l'ambition de l'équipe municipale était de réaliser un équipement exemplaire en termes de qualité environnementale. « Nous avons pour objectif de favoriser les entreprises locales et à minima françaises, au travers de l'emploi de matériaux et composants produits à proximité », explique le maire Bernard Tirel. Le bâtiment assure une production d'énergie solaire (15 kWc) grâce à des panneaux photovoltaïques intégrés sur la toiture monopente en zinc. Pour la pose de ces panneaux, la commune souhaitait recourir à une entreprise française, afin de soutenir l'emploi local et de minimiser l'empreinte environnementale du projet. C'est l'entreprise Voltec Solar, basée en Alsace et qui emploie 30 salariés qui a été retenue par la municipalité. Ce choix lui permet de bénéficier d'un haut niveau de garantie, à hauteur de 20 ans pour les panneaux et 25 ans pour leur rendement. ■



■ **Contact** : Bernard Tirel, maire / Tél. mairie : 02 99 57 82 40 / accueil@saintmalodephily.fr

► 22 • Trémargat (180 habitants) : une démarche écologique et coopérative



Première commune bretonne à se lancer dans l'aventure, Trémargat a décidé de résilier ses contrats avec l'actuel fournisseur d'électricité EDF et a choisi comme nouveau fournisseur Enercoop pour la salle des fêtes, la mairie et autres locaux communaux. Ainsi, la commune souhaite à la fois soutenir la production et la consommation d'électricité dite « verte » et participer à un mouvement de réappropriation des questions énergétiques par les citoyens. Concrètement, la commune est sociétaire d'Enercoop par l'acquisition d'une part pour un montant de 100 €. Le coût supplémentaire des factures d'électricité, estimé à 500 € par an, sera compensé par une petite contribution aux personnes louant la salle communale et des actions d'économies d'énergie dans les équipements publics. ■

■ **Contact** : Yvette Clément, maire / Tél. Mairie : 02 96 36 55 07 / mairie.tremargat@wanadoo.fr

ENERCOOP Bretagne : SCIC à gestion démocratique

Les collectivités peuvent faire le choix d'un approvisionnement d'électricité d'origine 100 % renouvelable : hydraulique, éolien, photovoltaïque et biogaz. En Bretagne, ENERCOOP Bretagne est le seul fournisseur à pouvoir le garantir. Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), Enercoop a été créée en 2013. Son statut garantit la gestion démocratique de l'entreprise, et favorise l'appropriation citoyenne des enjeux énergétiques. Cette dynamique citoyenne a poussé le Syndicat d'Electricité d'Ille-et-Vilaine à devenir sociétaire de la coopérative, comme la Région Bretagne et le Conseil Général des Côtes-d'Armor pour la vente de la production de ses barrages du Gouet et de Kerne Huel. Trémargat (22) en tant que première commune cliente et sociétaire a été choisie pour être le siège de la SCIC. Depuis, elle a été rejointe par Saint-Juvat (22), Cesson-Sévigné (35) et la Ville de Lorient (56). La CC du Val d'Ille (35) a également fait le choix de revendre la production de l'éolienne de son Pôle communautaire à Enercoop. Le réseau de transport de l'électricité étant commun, il est impossible de garantir au client des kW issus des énergies renouvelables. La traçabilité pour le client ne peut donc être que financière : Enercoop s'engage à injecter sur le réseau de distribution autant d'électricité d'origine renouvelable que ses clients en consomment. C'est l'assurance que son argent va aux énergies renouvelables, en rémunérant les producteurs de la coopérative via sa facture d'électricité. Un moyen concret et engagé de soutenir les dynamiques locales en matière d'énergie !

Enercoop, c'est également une création directe d'emploi dans les territoires, avec plus de 60 salariés au niveau national, dont trois en Bretagne. ■

■ **Contact** : Enercoop Bretagne / Tél. : 02 30 96 65 83 / contact@enercoop-bretagne.fr / www.enercoop-bretagne.fr





Quelques pistes pour favoriser le soutien à l'emploi par le secteur de l'énergie

➤ Appuyer son projet de territoire sur le développement des énergies

► 56 • Locminé (4 164 habitants) : le bouquet énergétique développé par LIGER

La commune de Locminé et son territoire se sont donné un objectif : démontrer que les énergies renouvelables peuvent permettre une efficacité financière et environnementale, avec une action responsable de l'aménagement de nos territoires. Pour cela les collectivités, suivies des industriels et de quelques entreprises locales, ont créé la SEM (Société d'Economie Mixte) LIGER. LIGER se veut un projet d'entreprise en adéquation avec le projet du territoire ; la commune de Locminé (42 % des parts) et la communauté de communes de Locminé (16 % des parts) sont majoritaires dans les organes dirigeants et inscrivent l'action de la SEM dans la stratégie locale qu'elles ont adoptée. Le projet porté associe deux énergies vertes que sont la biomasse bois et la méthanisation de ressources organiques issues des différentes activités du territoire pour produire de l'électricité, de la chaleur, du bio carburant (Bio GNV) et du fertilisant « bio organique » qui permettra la résorption agricole de près de 2 000 hectares de plan d'épandage.



© Locminé

Ce projet structurant pour l'économie locale et durable comprend notamment les réalisations suivantes :

- Créer une unité de méthanisation approvisionnée en déchets de proximité d'origine industrielle, agricole et issus des collectivités.
- Valoriser le biogaz par cogénération avec revente de l'électricité produite, et par la production d'un biométhane carburant (GNV). Celui-ci dispose de tous les atouts permettant de résoudre l'équation économique et écologique de la transition énergétique pour les transports.
- Valoriser la chaleur produite en priorité pour chauffer le nouveau centre aquatique, la nouvelle salle culturelle, le lycée, le collège et la salle de sports, mais aussi en étendant la fourniture d'énergie thermique aux industriels situés à proximité.
- Compléter la production d'énergie par une chaufferie bois pour satisfaire les besoins en énergie en toute période et sécuriser l'ensemble du dispositif.

Concrètement, le site sera implanté à Locminé sur un terrain de 40 000 m² dont la moitié est constructible ; à terme le site comprendra une unité de méthanisation, une chaufferie bois et un bâtiment qui accueillera le futur site à vocation pédagogique Ligerpôle. ■

■ **Contact** : Mairie / Tél. mairie : 02 99 69 91 53 / mairie.parthenaybretagne@wanadoo.fr

Le Conseil en Energie Partagé (CEP), un service de proximité pour les petites et moyennes collectivités

Le Conseil en Energie Partagé est un service qui propose de partager les compétences d'un technicien spécialisé entre plusieurs communes d'un même territoire, qui ne disposent pas de telles compétences en interne. Implanté dans une structure intercommunale (collectivité, territoire de projet, syndicat d'énergie) ou associative, un conseiller intervient auprès des communes adhérentes à cette structure afin de les accompagner dans le suivi de leurs consommations et dans l'ensemble de leurs démarches relatives à la maîtrise de l'énergie sur leur patrimoine. Ce service s'adresse aux petites et moyennes collectivités (communes de moins de 10 000 habitants) et a pour objectifs de :

- gérer l'énergie par un suivi des factures,
- réduire la consommation à confort identique,
- accompagner la commune dans ses projets de bâtiments pour optimiser les choix,
- animer des actions de sensibilisation. ■



► 35 • Parthenay-de-Bretagne (1 393 habitants) : investissement solaire citoyen sur le toit de la salle de sports



Lors de la conception de la salle de sports en 2013, la municipalité a contracté avec la société Armorgreen (35) pour réaliser une toiture photovoltaïque ; la société, qui prend à sa charge l'étanchéité de la toiture et l'investissement en panneaux solaires, peut ainsi exploiter la production photovoltaïque du toit, par le biais d'une convention d'occupation temporaire. Afin d'éviter la revente à un opérateur privé, de cette opération construite sur le domaine public, l'association Parthenay 21 contacte alors la commune. Une solution est trouvée : lors d'un conseil municipal extraordinaire, la municipalité prend une délibération exigeant que le projet ne puisse être revendu « qu'à un groupe d'investisseurs locaux ». Parthenay 21 signe alors un protocole d'accord avec le groupe Armorgreen qui s'engage à lui céder l'équipement photovoltaïque et crée une SAS constituée d'habitants investisseurs : Parthenay Energies Citoyennes. Dans un délai très court, la SAS réussit à réunir 68 associés pour un montant de 48 800 euros pour racheter le projet à Armorgreen. Pour Alain Froger, maire « ce projet montre qu'il est possible

de créer ensemble et qu'il ne faut pas toujours tout attendre de la seule collectivité, d'autant qu'elle voit ses moyens diminuer fortement. C'est un exemple qui doit pouvoir s'appliquer à d'autres chantiers participatifs, afin de favoriser la citoyenneté et une économie solidaire ». ■

■ **Contact** : Alain Froger, maire / Tél. mairie : 02 99 69 91 53 / mairie.parthenaybretagne@wanadoo.fr

► 44 • Plessé (4 895 habitants) : une commune favorable aux projets d'éolien citoyen

La commune de Plessé, au vu de sa grande superficie, est un territoire envisagé par plusieurs porteurs de projets de parc éolien. L'approche d'un accompagnement citoyen paraissant très important pour les élus, le conseil municipal a pris deux décisions. La première, à l'été 2014 indique que « toute création de parc éolien se réalisera préférentiellement dans le cadre d'un accompagnement avec l'association Eoliennes en Pays de Vilaine ». La seconde décision a suivi à l'automne et consiste en la création d'un « groupe de travail interne à qui est confiée la mission de réflexion, de collecte d'informations et d'expertises sur le développement de l'énergie éolienne sur le territoire. Il aura à apporter au conseil municipal le maximum d'éléments sur les différents aspects des créations (techniques, fonciers...) et sur leur impact environnemental ». La commune sera un interlocuteur attentif et pourra exiger auprès des porteurs de projets d'organiser des réunions d'informations, de consultations autant que nécessaire. ■



■ **Contact** : Mairie / Tél. : 02 40 79 60 14 / contact@mairie-plesse.fr

Le réseau Taranis : pour une énergie durable et citoyenne en Bretagne

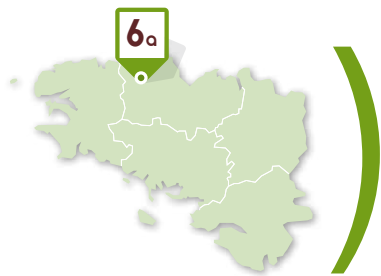
Depuis quelques années, les projets portés et financés par des particuliers et des collectivités se multiplient un peu partout en France et en Bretagne. C'est pour répondre à un besoin d'échanges, d'accompagnement et de formation de ces porteurs de projets que le réseau Taranis a été créé. Il fédère une trentaine d'associations, sociétés d'exploitation coopératives et collectivités portant des projets éoliens, photovoltaïques, bois énergie, micro-hydrauliques et de maîtrise de l'énergie en Bretagne. Les objectifs du réseau sont les suivants :

- créer un pôle de mutualisation des ressources et des compétences ;
- faire émerger de nouveaux projets citoyens, en favoriser le portage ;
- valoriser les projets d'énergies renouvelables citoyens menés en Bretagne.

Un projet citoyen, c'est la création de richesses locales sociales et environnementales mais aussi une source de dynamisme économique local. En effet l'exploitation des réalisations étant gérée par des sociétés locales citoyennes (de type SAS ou SCIC), les bénéfices reviennent aux citoyens (particuliers ou collectivités), leur permettant de réinvestir pour des projets d'intérêts locaux (énergie, éducation...). ■

■ **Contact** : Réseau Taranis / Tél. : 02 99 72 39 49 / www.reseau-taranis.fr





Développer une filière locale de production d'énergie

► Plouaret (22)

Une SCIC pour favoriser le développement d'une filière bois énergie locale

La SCIC Bocagenèse regroupe les collectivités, agriculteurs et autres acteurs impliqués dans la filière bois du Trégor. L'objectif est de produire de l'énergie renouvelable locale en valorisant le bois issu de l'entretien durable du bocage et de renforcer l'économie du territoire.

Le Trégor costarmoricaïn est une terre traditionnelle d'élevage qui a su préserver un maillage bocager encore dense. Depuis longtemps, bon nombre d'agriculteurs et d'élus sont convaincus que sa préservation et la valorisation de ses produits constitue un véritable atout pour le développement économique local de ce territoire. En effet, quel gaspillage d'énergie que de brûler sans l'utiliser tout le bois issu de l'entretien des haies de champs ou de bords de routes. C'est à partir de ce constat qu'ils se sont lancés ensemble dans la création d'une filière bois énergie.

↗ Une filière créée étapes par étapes

La structuration s'est faite progressivement sur une quinzaine d'années :

- Début 2000 : premières chaudières chez une dizaine d'agriculteurs et dans des communes.
- 2004 : création de l'association Trégor Bois Energie. Elle permet l'organisation de chantiers collectifs de broyage et la création d'une plateforme de stockage à Plounérin en 2008
- 2010 : la CC de Beg Ar C'hra prend le relais pour conduire et coordonner le projet de structuration de la filière.
- Janvier 2013 : Création de la SCIC Bocagenèse. Ce choix de gestion coopérative garantit la représentativité et la prise en compte des



Le bocage est très présent dans le Trégor. C'est un atout économique et paysager

intérêts de tous les sociétaires. Il s'appuie sur un ancrage très fort au territoire.

↗ L'engagement des EPCI et communes

Sans l'installation de chaudières par des communes, la filière n'aurait pas pu voir le jour : Belle-Isle-en-Terre, Plounevez-Moëdec, Cavan, Ples-tin les Grèves, Trévou-Tréguignec, Plouaret (2). Cette dernière a joué un rôle moteur sous l'impulsion de Christian Le Fustec maire de 2001 à 2014 et agriculteur, aujourd'hui président de la SCIC. Conscients des enjeux paysagers, énergétiques, environnementaux et de développement local les territoires se sont aussi engagés dans la filière: Lannion Trégor communauté, du Pays de Belle-Isle-en-Terre, Callac-

Plouaret et ses 2 réseaux de chaleur



La commune dispose de 2 chaudières. La première installée en 2005 (chaudière de 500 kw) alimente l'école primaire et maternelle, le collège, la mairie, le pôle enfance et la communauté de communes. La seconde installée en 2012, avec 2 chaudières de 320 kw, est reliée à la maison de retraite, la cuisine centrale et une trentaine de logements sociaux.

Argoat, Pays de Bégard.

➤ La SCIC veut contribuer à une économie locale durable

Pour les sociétaires, la préservation du bocage et la valorisation de ses produits représentent un atout économique pour le territoire. La production d'énergie locale doit être considérée comme l'un des piliers du développement local.

Les estimations ont montré que le gisement est très important et que sa gestion durable, garantira son renouvellement permanent pour en faire une ressource quasi inépuisable.

Coté économie locale, l'argent généré par la filière bois énergie reste pour l'essentiel sur le territoire, ce qui n'est pas le cas avec les énergies fossiles. C'est un cercle vertueux qui bénéficie à toute la chaîne des acteurs impliqués dans la filière : fournisseurs de bois, entreprises de transformation et de transport, clients qui font des économies sur le long terme.

De plus, l'exploitation durable de la ressource bois permet également au territoire d'accroître son autonomie énergétique et d'être moins

“ La SCIC Bocagenèse veut développer une économie locale durable en lien avec la ressource bocagère du territoire.

”

tributaire des variations des cours de l'énergie fossile.

Enfin, un maillage bocager dense et entretenu contribue à l'amélioration de la qualité de l'eau et à la préservation de la biodiversité. Ce sont des économies d'argent public et de l'attractivité en plus pour le territoire.

➤ La SCIC en chiffres

- 5.500 KW la puissance cumulée des chaufferies installées sur le territoire. Elle devrait doubler d'ici 2017.
- 1.700 tonnes de plaquettes : la production vendue par la SCIC en 2014 pour alimenter 11 chaudières dont 10 installées par des collectivités. L'objectif est de vendre 5.000 tonnes en 2020.



Christian Le Fustec, Pdt de Bocagenèse

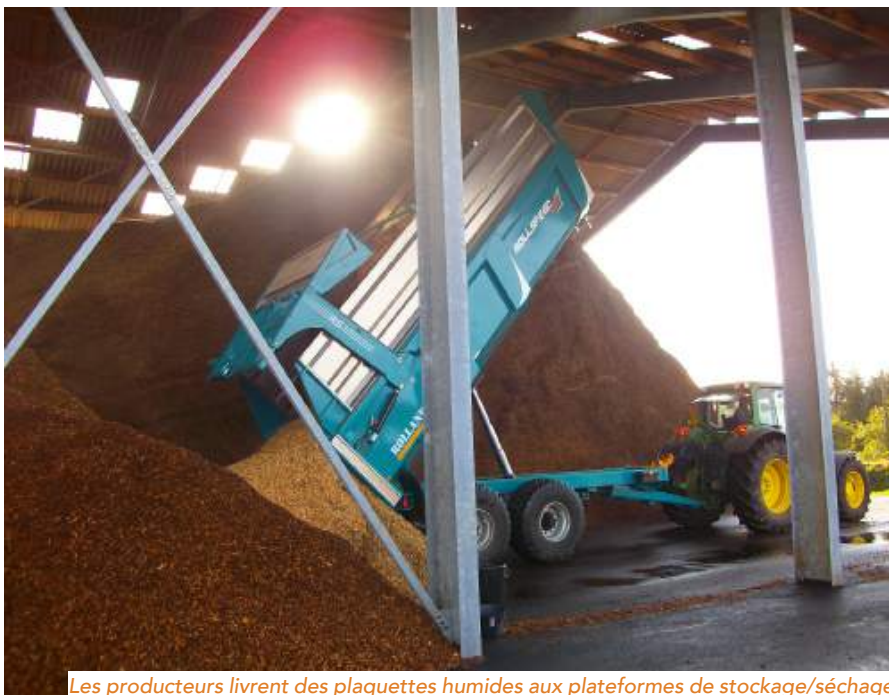


Un élagage respectueux de l'arbre

- 2 : les plateformes de séchage-stockage. L'objectif est de maille le territoire pour avoir des trajets courts (15 kms maxi en tracteur) et d'augmenter la production à long terme.
- 50 euros HT : prix d'achat des plaquettes à 40% d'humidité livrées aux plateformes. Il faut compter 24 % de bûcheronnage, 19 % de débardage et rangement des branches. 44 % de broyage, 13 % de livraison, Le producteur est rémunéré pour le travail qu'il effectue.
- 30 euros le Mw de chaleur livrée et 25% l'humidité des plaquettes.
- 150 000 euros : chiffre d'affaires en 2013.
- 1 ETP: Directrice et coordinatrice technique.
- 86 sociétaires répartis en 6 catégories d'associés dont 11 collectivités publiques, 40 producteurs et fournisseurs de bois et 5 prestataires privés.

➤ Les filières bois en réseau

Bocagenèse fait partie de l'association Coat Nerzh Breizh qui regroupe plusieurs filières bois bretonnes ■



Les producteurs livrent des plaquettes humides aux plateformes de stockage/séchage.

CONTACT :

SCIC Bocagenèse/ 02 96 38 35 24 / lucie@bocagenese.fr



Appuyer son projet de territoire sur le développement des énergies

► Communauté de communes du Mené (22)

Une politique d'énergies renouvelables pour dynamiser l'économie locale

La CC du Mené veut être un « territoire à énergie positive » en 2030. Pionnier pour la production d'énergies renouvelables : méthanisation, biocarburant, bois énergie, éolien, solaire... Il mène une politique volontariste et ambitieuse pour aller vers un développement local durable.

Voilà déjà 50 ans que les forces vives du Mené se sont rassemblées pour refuser le déclin de ce territoire rural. Elles ont convenu d'agir ensemble pour un développement rural et solidaire qui s'appuie sur les potentialités humaines et naturelles du territoire. Le monde agricole a été particulièrement moteur car il est constamment à la recherche de voies nouvelles pour maintenir le plus grand nombre de fermes et bon nombre d'agriculteurs se sont engagés dans la vie de leurs communes. Leurs successeurs perpétuent ces valeurs en faisant de l'autonomie énergétique le pilier du développement local.

↗ Diversifier et conforter le tissu économique

La stratégie communautaire (7 communes/6500 habitants) repose sur 4 axes majeurs :

- Comprendre et accepter ses faiblesses et les transformer en atouts
- Utiliser la force d'une culture du développement local
- Créer des synergies avec le monde associatif, coopératif, les entreprises et les particuliers
 - Mobiliser les capacités de financement locales pour des projets profitables

Sa démarche consiste à :

- Analyser les besoins du territoire,
- Identifier les ressources disponibles localement,



L'usine de méthanisation Géotexia à Saint-Gilles du Mené

- Développer les procédés permettant d'exploiter ces ressources,
- Associer les acteurs concernés par chaque action.

↗ Historique de la démarche «Énergie»

- 1999 : Création de la CUMA Mené Energie
- 2004 : Création d'un groupe de travail « énergie » : élus, responsables associatifs, entrepreneurs
- 2005 : Etude (SOLAGRO) sur les opportunités pour créer en France un pôle de compétences sur des énergies renouvelables appliqué à un modèle d'économie rurale
- Juin 2005 : voyage d'étude en Autriche à Güssing
- 9/11/2005 : le conseil communautaire adopte à l'unanimité une délibération qui fixe l'objectif d'autonomie énergétique à l'horizon 2025

Les futurs possibles du Mené en 2025



Si tout va bien du côté de l'emploi grâce à l'abattoir Kermené (plus de 2000 salariés) et d'une démographie correcte, la CC reste un territoire fragile : mono activité, faible mixité sociale, pression environnementale, mal être agricole, faible niveau de formation...réforme territoriale qui va la contraindre à s'unir avec des CC voisines. Un travail participatif d'anticipation a dégagé 3 scénarios possibles d'évolution à l'horizon 2025. Pour mieux préparer l'avenir ■

➤ Ce qui a été réalisé

Huilerie Ménergol (2006)

- Triture 500 ha de colza avec 65 agriculteurs producteurs

Unité de méthanisation Géotexia (2011) :

- Traite 45 000 tonnes de lisier fournis par 35 éleveurs et 35 000 tonnes de co-produits issus de l'agro-alimentaire local
- Produit 13 800 MW/an d'électricité et 14 000 MW de chaleur

Réseaux de chaleur bois

- 8 chaudières à plaquettes installées chez des agriculteurs et 17 km de haies replantées
- 5 chaudières communales collectives et 4 plateformes bois à Le Gouray, St Gouëno, St Jacut du Mené, Plessala et Collinée

Installations photovoltaïques

- Panneaux solaires sur les plateformes bois énergie du Gouray et de Saint Gouëno
- Panneaux solaires sur le toit de l'école de Plessala
- Programme de 15 maisons solaires réparties sur 3 communes équipées de panneaux solaires thermiques

Parc Eolien

- Mise en service du Parc éolien des

“ Il faut être clair sur le concept de territoire à énergie positive : c'est objectif 100% renouvelables et approche en faveur du développement local ! » .”



Jacky Aignel
Pdt de la CC
du Mené

Landes du Mené (7 éoliennes de 90 mètres) réalisé par un opérateur à statut coopératif

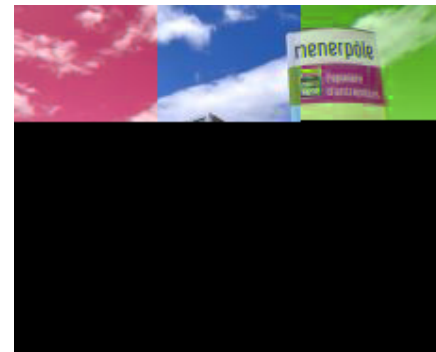
- Mobilisation de 147 ménages réunis en CIGALES pour un investissement de 530 000 € représentant 30 % des fonds propres de CITEOL

Ménerpôle

- Pépinière d'entreprises (bâtiment BBC) dédiée aux métiers de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables

➤ Des retombées économiques directes

- Plus de 27 000 000 € investis dans le secteur EnR
- 7 entreprises créées au sein d'une pépinière dédiée aux métiers de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables.
- 30 exploitations agricoles « familiales pérennisables » avec Géotexia
- 30 exploitations avec des revenus complémentaires avec Menergol



La pépinière Ménerpôle au Gouray

- 5 emplois directs créés par Géotexia
- Une activité artisanale dynamisée et soutenue pour la restauration et l'hébergement
- Des revenus des investisseurs locaux : agriculteurs actionnaires de Géotexia, 147 CIGALIERS,...
- Une route des énergies qui attire de nombreux visiteurs de toute la France et profite à l'économie locale

➤ Un territoire reconnu pour son dynamisme et sa capacité d'adaptation

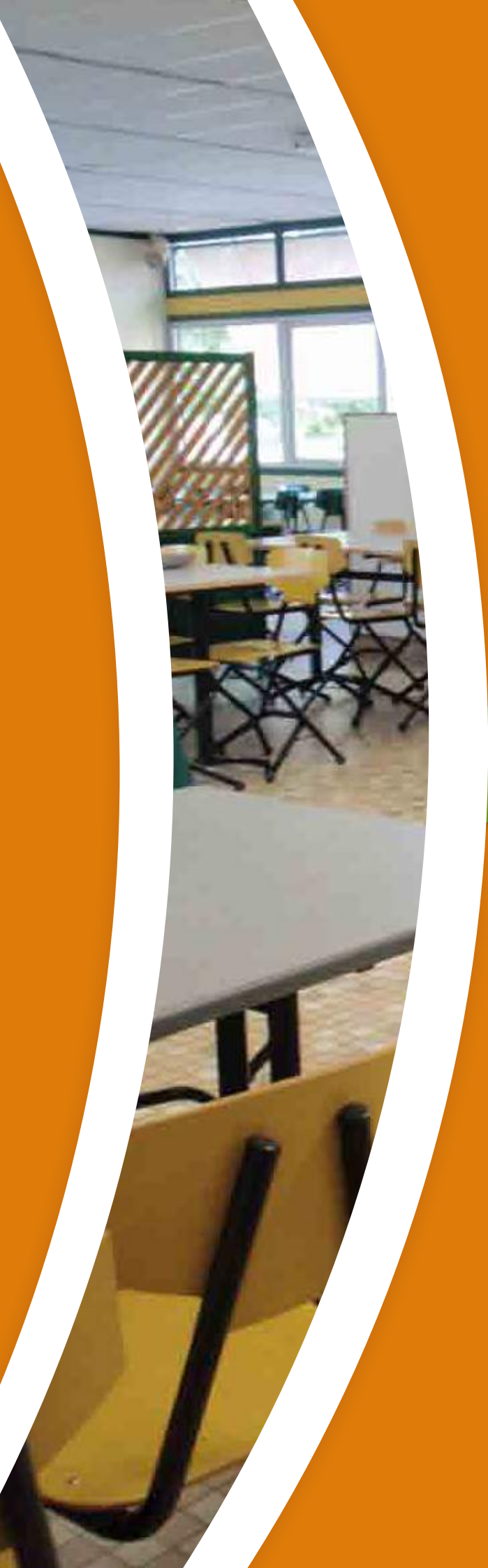
- Co-fondateur du réseau national des TEPOS (Territoires à Energie Positive)
- Adhérent au réseau européen RURENER qui regroupe des petites collectivités rurales qui agissent pour la neutralité énergétique
- Une capacité à travailler avec des partenaires locaux, régionaux, nationaux et européens
- Le territoire s'est construit une image de territoire dynamique et innovant qui apporte de la fierté à ses habitants
- Une expérience commune et une culture partagée qui sont des atouts pour affronter les défis de l'avenir ■



Des visiteurs de BRUDED à la découverte du réseau de chaleur de Collinée

CONTACT :

CC du Mené/ Tél: 02 96 31 47 17



CHAPITRE 7

“ Je soutiens l’emploi local à travers la gestion de la restauration collective ”

Les pistes sont nombreuses pour proposer des menus de qualité aux scolaires : produits locaux et de plus en plus souvent biologiques, gestion en régie municipale ou par cahier des charges imposé au prestataire, groupement d’achats... Ce faisant, les communes consolident l’activité des producteurs et commerces de leurs territoires et favorisent l’émergence de filières axées sur les circuits courts.

Quelques pistes pour favoriser le soutien à l'emploi par la gestion de la restauration collective

➤ Revenir en régie c'est créer des emplois locaux

- ▶ 56 • Langonnet (1 945 habitants) : le choix du retour en régie municipale

FOCUS SUR...

Le réseau IBB propose la charte :
« Il fait bio dans mon assiette »



➤ Faire le choix de producteurs et fournisseurs du territoire

- ▶ 22 • Plouër-sur-Rance (3 519 habitants) : le restaurant scolaire valorise le travail des producteurs locaux auprès des enfants et de leurs parents
- ▶ 44 • Plessé (5 077 habitants) : la commune impose à son prestataire de proposer des aliments biologiques et locaux



➤ Se regrouper entre communes pour les achats

- ▶ 29 • Saint-Brieuc Agglomération (119 393 habitants) : un groupement d'achat de produits biologiques pour 11 communes

FOCUS SUR...

Le réseau Gab & Frab propose une carte des produits biologiques bretons près de chez vous



➤ Se fournir chez les commerçants locaux

- ▶ 35 • La Chapelle-Thouarault (1 914 habitants) : la boulangerie fournit la cantine de l'école en pain à la farine biologique
- ▶ 29 • Peumerit (827 habitants) : la commune fait appel à l'épicerie locale qu'elle a rachetée
- ▶ 35 • Saint-Ganton (423 habitants) : le restaurant local prépare les 70 repas quotidiens pour la nouvelle école publique



2 projets à la loupe

Une cuisine sur place avec des produits 100 % bios et locaux

35 • Langouët (579 habitants)

À la suite du retour en régie municipale, la commune a décidé en 2004 de s'approvisionner uniquement en produits bios, si possible locaux. Dix ans après c'est une réussite : création d'emplois directs, satisfaction des parents, attractivité de l'école... ■

7 communes mutualisent leurs moyens de restauration collective

29 • SIVURIC

En se regroupant au sein d'un SIVU, ces communes se sont données plus de moyens pour proposer un service de qualité. Le SIVU répond aussi à des attentes au-delà de son périmètre initial, ce qui consolide les emplois et la production du territoire. ■





Quelques pistes pour favoriser le soutien à l'emploi par la gestion de la restauration collective

➤ Fonctionner en régie c'est créer des emplois locaux

► 56 • Langonnet (1 945 habitants) : le choix du retour en régie municipale

Depuis 2010, la cuisine du centre de loisirs intercommunal, située à trois kilomètres du bourg, est utilisée pour préparer les repas des deux écoles primaires de la commune. Ce sont les parents qui ont poussé à ce changement. Il a fallu effectuer une mise aux normes pour obtenir l'agrément cuisine centrale qui permet de préparer à l'avance les 120 repas quotidiens. La commune a recruté une cuisinière qui se charge aussi de livrer les repas et de gérer l'approvisionnement. La priorité est donnée aux produits locaux et si possible biologiques. Les commerçants de la commune (boucherie, épicerie) se sont vus octroyer une partie de ces marchés. En bio, la viande bovine est locale, la moitié des légumes est fournie par un maraîcher d'une commune voisine, les laitages et produits secs sont livrés par une plateforme régionale. Ce retour en régie s'est traduit par une amélioration sensible de la qualité des repas, à coût constant pour les familles. Les repas seront bientôt servis dans une cantine commune, ce qui permettra de limiter les coûts de fonctionnement et de faire face à l'augmentation de sa fréquentation. Outre l'emploi créé, c'est un soutien concret aux fournisseurs et producteurs du territoire. ■



■ **Contact** : Françoise Guillerm, adjointe / Tél. mairie : 02 98 57 40 17 / mairie.langonnet@wanadoo.fr

Le réseau IBB propose la charte : « Il fait bio dans mon assiette »

L'association Initiative Bio Bretagne (IBB) est un réseau d'entreprises et d'acteurs bretons souhaitant contribuer au développement et à la promotion de la filière Agriculture Biologique et des produits biologiques et renforcer leur développement économique et/ou leurs activités dans cette filière. L'une de ses activités est l'accompagnement des collectivités et acteurs économiques pour l'introduction régulière et progressive de produits Bio en restauration collective à travers plusieurs moyens : sensibilisation des collectivités, cuisiniers, élus, convives, aux produits Bio et aux valeurs et principes associés (saisonnalité, approvisionnement de proximité), appui à la mise en relation entre les acheteurs et les fournisseurs Bio bretons, valorisation de l'offre régionale des fournisseurs. Pour valoriser leurs démarches, IBB propose aux collectivités de signer la charte « Il fait bio dans mon assiette » qui définit un cadre d'engagements réciproques entre les acteurs de la filière Bio (fournisseurs et structures d'accompagnement) et ceux de la Restauration Collective pour l'introduction d'ingrédients Bio dans les repas. IBB dispose également d'un centre de ressources dédié à la restauration collective sur son site internet et d'une Newsletter « Il fait Bio dans mon assiette ». ■



■ **Contact** : Goulven Oillic / Tél. : 02 99 54 03 50 / goulven.oillic@bio-bretagne-ibb.fr

► 22 • Plouër-sur-Rance (3 519 habitants) :

le restaurant scolaire valorise le travail des producteurs locaux auprès des enfants et de leurs parents



Le retour en régie en 2006 a donné la possibilité au restaurant scolaire de l'école publique de s'approvisionner en produits de qualité, biologiques et durables, directement chez des producteurs locaux. C'est une priorité de la municipalité car la cantine « doit être un lieu éducatif intégré à l'école, un espace qui favorise les apprentissages et les échanges », indique Edith Michel l'adjointe aux affaires scolaires. Le cuisinier est autonome dans ses relations avec les fournisseurs : choix des produits et négociation des prix. Les producteurs sont invités régulièrement à intervenir devant les enfants, les photos de leurs serres et exploitations sont affichées dans la cantine. Enfants et parents adhèrent à cette démarche de qualité et de sensibilisation très ludique, puisque le taux de fréquentation est de 90 %. À la demande des parents, l'école privée a décidé d'abandonner son prestataire au profit de la cuisine centrale qui est passée à 450 repas quotidiens. Ces 100 repas supplémentaires ont conforté la rentabilité de l'outil, permis d'augmenter les volumes de commandes faites aux producteurs locaux et de les faire connaître à plus de familles. ■

■ **Contact** : Edith Michel, adjointe / Tél. mairie : 02 96 89 10 00 / mairie.plouer@wanadoo.fr

► 44 • Plessé (5 077 habitants) :

la commune impose à son prestataire de proposer des aliments biologiques et locaux

La SAU de la commune est de 6 200 ha dont 34 % est engagée en agriculture biologique. De plus en plus de producteurs y font de la vente directe soit à la ferme, soit sur les marchés : légumes, produits laitiers, viande (bovin, porc, volaille, mouton), miel et pain. S'y créent aussi des micro-exploitations (petites surfaces) en maraîchage et production de pain à la ferme. La municipalité a donc souhaité que la restauration scolaire contribue à cette dynamique en privilégiant l'approvisionnement local. La fabrication des 56 000 repas/an est déléguée à un prestataire et les repas sont préparés au restaurant scolaire par un cuisinier de cette entreprise. C'est par un cahier des charges très précis que la commune a imposé à la société Ansamble Breizh Restauration de s'appuyer, quand cela est possible, sur le réseau de producteurs locaux. Par ailleurs il leur a été demandé de réduire au maximum les emballages. Concrètement, les laitages et produits laitiers sont issus de l'agriculture biologique et locale. L'approvisionnement en pain se fait auprès de deux boulangeries et d'un boulanger paysan, installés sur la commune. Depuis 2011, des céréales et des légumes issus de l'agriculture biologique ont été rajoutés dans la composition des menus (52 fois par an pour les céréales et 35 fois pour les légumes). La cantine est ainsi un levier communal pour conforter une agriculture durable pourvoyeuse d'emplois. ■

■ **Contact** : Mairie / Tél. : 02 40 79 60 14/ contact@mairie-plesse.fr



© Plessé



Quelques pistes pour favoriser le soutien à l'emploi par la gestion de la restauration collective

➤ Se regrouper entre communes pour les achats

► **22 • Saint-Brieuc Agglomération (119 393 habitants) :**
un groupement d'achat de produits biologiques pour 11 communes



Dans le cadre de son Agenda 21, Saint-Brieuc Agglo s'est engagée à « soutenir le développement de la filière bio ». Cela s'est notamment concrétisé par la création d'un groupement de commande de produits biologiques auquel adhèrent neuf collectivités de ce territoire : Hillion*, La Méaugon, Langueux, Plédran, Plérin*, Ploufragan, Pordic, Saint-Brieuc, Saint-Julien, Trégueux et Yffiniac. L'élaboration du cahier des charges pour le marché public, faite en partenariat avec la Maison des Agriculteurs Biologiques (MAB22), a été longue mais a permis de concilier les exigences de la restauration collective et les contraintes des producteurs. Depuis 2013, ce sont six producteurs et deux transformateurs biologiques costarmoricains qui approvisionnent les cantines de ces communes : fruits, légumes, produits laitiers, porc et bœuf, une large palette de produits est proposée chaque semaine aux gestionnaires qui n'ont alors plus qu'à faire leur choix. Les besoins ont été estimés mois par mois afin que les producteurs puissent planifier leur production. Selon Patrick Riou, le gestionnaire de la cantine de Trégueux, « le groupement permet de proposer plus de produits bios, d'avoir des relations directes avec les producteurs et de leur permettre de rencontrer les enfants ». Comme ses collègues, il est convaincu que soutenir une agriculture biologique de proximité a plus de sens que jamais, et il n'est pas question de faire marche arrière. Un marché qui a donc de l'avenir ! ■

■ **Contact :** MAB 22, Marion Chrétien, animatrice / Tél. : 02 96 74 75 65 / www.bio22.fr

* Communes adhérentes à BRUDED

Le réseau Gab & Frab propose une carte des produits bio bretons près de chez vous

Le réseau des agriculteurs biologiques et les MAB de Bretagne proposent une carte interactive qui recense tous les points de production ou de vente de produits biologiques en Bretagne. Sa spécificité est de mettre en avant l'origine bretonne des aliments biologiques et les agriculteurs bios bretons qui les produisent. En quelques clics, identifiez les lieux proches de chez vous : vente à la ferme, dépôts de paniers, marchés, magasins bio... avec la garantie que tous les producteurs présents sur cette carte sont certifiés bio. Les MAB/GAB le proposent également des accompagnements pour les collectivités qui s'interrogent sur l'introduction de produits biologiques et locaux en restauration collective. Il s'agit d'un travail que le réseau breton mène depuis plus de dix ans. ■



■ **En savoir plus :** bonplanbio.fr

➤ Se fournir chez les commerçants locaux

► 35 • La Chapelle-Thouarault (1 914 habitants) :

la boulangerie fournit la cantine de l'école en pain à la farine biologique

Depuis quelques années, le restaurant scolaire propose aux enfants des menus préparés en majorité à base de produits frais et issus de l'agriculture biologique, si possible locaux. Soucieuse également de soutenir le commerce local, la municipalité a proposé en 2010 à l'unique boulangerie du bourg de fabriquer du pain biologique pour les besoins de la cantine et de la garderie, un produit qui n'était pas proposé à la clientèle. Les jeunes boulangers ont accepté de faire du pain à la farine biologique car celui-ci est soumis à une réglementation moins exigeante que le pain biologique, et sa production ne nécessite pas d'investissement spécifique ni l'obtention d'un label. La farine biologique utilisée est trois fois plus riche en fibres, et contient 10 % de protéines en plus qu'une farine conventionnelle. Leurs successeurs, jeunes aussi, ont repris récemment le flambeau et fournissent 12 pains de 300 gr les mardi, jeudi et vendredi. Les enfants apprécient ce pain et ont eu l'occasion de voir comment il était fabriqué en visitant le fournil dans le cadre des activités TAP. Pour les boulangers, bien que cette production biologique ne représente qu'une petite partie de leur chiffre d'affaires, c'est un plus en terme d'image auprès des parents d'élèves, et ils ont bon espoir de développer une clientèle dans cette niche commerciale. ■



■ **Contact** : Jean-François Bohuon, maire / Tél. : 02 99 07 61 41 / mairie@lachapellethouarault.fr

► 29 • Peumerit (827 habitants) : la commune fait appel à l'épicerie locale qu'elle a rachetée



Peumerit possède un seul commerce, un bar-épicerie situé sur la place de l'église à côté de l'ancien presbytère. Pour favoriser son maintien, les élus ont sollicité la communauté de communes du Haut Pays Bigouden pour qu'elle devienne propriétaire des murs (commerce + logement à l'étage). Cette action est entrée dans le cadre de sa politique de soutien aux derniers commerces. Le rachat s'est concrétisé début 2010. La commune a également racheté la licence IV (1 000 euros), pour pouvoir la transférer aux nouveaux gérants. Des travaux de rénovation ont eu lieu avant la réouverture en octobre 2010. D'autres travaux plus récents ont permis l'agrandissement du local avec l'ajout d'une véranda. Pour contribuer à soutenir son activité, la commune de Peumerit achète une partie de ses denrées à l'épicerie pour fournir la cantine de l'école. ■

■ **Contact** : Mairie / Tél. : 02 98 82 91 51 / mairie.peumerit@wanadoo.fr

► 35 • Saint-Ganton (423 habitants) :

le restaurant local prépare les 70 repas quotidiens de la nouvelle école publique

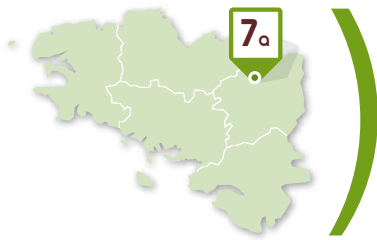
C'est à la rentrée 2012 qu'a été ouverte une école éco-construite dans ce bourg de moins de 500 habitants. Pour la cantine, élus et parents ont souhaité privilégier la qualité et les circuits courts, afin de respecter la philosophie générale du projet. La municipalité, qui est propriétaire du fonds et des murs de l'unique restaurant local, s'est rapprochée de la gérante pour lui proposer de réaliser les repas des enfants.

« Notre souhait était d'apporter un plus à notre restaurant. En contrepartie, nous lui avons demandé de s'approvisionner en produits locaux, pour soutenir également les producteurs du secteur » précise le maire, Bernard Gefflot. Une convention est passée. La commune verse 450 €/mois, lissés sur l'année, pour payer le temps passé à la confection des quelques 70 repas quotidiens. Elle paye par ailleurs 2,20 €/repas pour acheter les produits « locaux et si possible bios » (estimés à 2,10 €/repas) et défrayer des fluides (eau, électricité, gaz...) qui sont estimés à 0,10 €/repas. C'est une relation gagnant-gagnant pour les deux parties et au final, ce projet d'école conçu de façon globale, contribue à redynamiser le bourg et l'économie locale. ■



■ **Contact** : Bernard Gefflot, maire / Tél. : 02 99 08 78 69 / mairie.st-ganton@wanadoo.fr

■ **Contact** : Bernard Gefflot, maire / Tél. : 02 99 08 78 69 / mairie.st-ganton@wanadoo.fr



Faire le choix de producteurs et fournisseurs du territoire

► Langouët (35)

Une cuisine sur place avec des produits 100% bios et locaux

C'était en janvier 2004, dans la poursuite de la démarche de rénovation-extension de son école, la municipalité de Langouët décidait de revenir à la régie municipale pour la préparation des repas de la cantine et de s'approvisionner intégralement en produits bios et locaux.

En 2001, l'école de la commune connaît une certaine désaffection tant de la part des instituteurs/trices dont certains sollicitent une autre affectation, que des parents d'élèves qui ont tendance à placer leurs enfants dans des écoles de communes voisines. En cause, un bâtiment vétuste, aux peintures qui s'écaillent, peu lumineux, froid, sonore... La nouvelle équipe municipale place comme priorité l'extension-rénovation de l'école, en parallèle de la création de l'éco-lotissement de la Prairie Madame, « avec comme axe principal les enjeux de développement durable et notamment les questions de bien-être et de santé » explique Daniel Cueff, maire. L'école rénovée sera inaugurée en septembre 2004 et l'éco-lotissement en 2005.

➤ Prolonger la démarche santé

Dans la lignée de cette réflexion, la municipalité, dont le contrat avec l'opérateur arrive à échéance, souhaite revoir les approvisionnements de la cantine. L'idée germe alors de revenir en régie municipale et de passer directement en approvisionnements bios et locaux. « Nous avons le sentiment que faire une semaine de la bio par an, comme le font beaucoup de collectivités, représentait autant de travail que de modifier tous nos approvisionnements une fois pour toute », se rappelle le maire. Le challenge est lancé.



70 à 80 enfants mangent tous les jours des repas 100% bios, concoctés sur place, avec des produits des agriculteurs locaux

Prudente, la municipalité provisionne un surcoût...

➤ Sécuriser l'approvisionnement

La première démarche consiste à trouver des approvisionnements bios, locaux et sécurisés d'une semaine sur l'autre. La commune se tourne alors vers le GIE manger bio 35, regroupement d'agriculteurs du département créé en 2000, qui s'est organisé pour répondre à des commandes de collectivités. Il fournit la quasi-totalité des fruits, légumes et viandes et gère en parallèle les commandes « épicerie et produits secs », en partenariat avec la plateforme Bio-coop restauration, créé en 2004 pour approvisionner les cantines : la commune a donc deux factures mais un seul interlocuteur.

Agriculteurs locaux et cuisine sur place



Le GIE manger bio 35 regroupe aujourd'hui une trentaine de producteurs d'Ille et Vilaine. En 10 ans, leur nombre « a un peu plus que doublé et le chiffre d'affaire global a été multiplié par 7 » se félicite Sophie Jeannin, responsable du GIE. Pour la plupart des producteurs, le GIE représente moins de 5% des commandes mais constitue une régularité intéressante qui leur assure un fonctionnement de fond. Le fait de cuisiner sur place a permis d'embaucher une personne supplémentaire, sans incidence sur le coût total des repas ■

➤ Impliquer la cuisinière

« Lorsque le maire est venu me voir pour me demander ce que je pensais de passer les repas en bio, je lui ai tout de suite répondu que j'étais toujours d'accord pour ce qui est bien pour les enfants, mais que j'aurai besoin de quelqu'un pour m'aider » a témoigné Colette Hervé, cuisinière de l'époque. De fait, le retour en régie et à une cuisine sur place nécessite plus de préparation, d'épluchage, de temps pour passer les commandes... la municipalité crée un emploi de 20h/semaine en appui. Par ailleurs, le choix est fait de ne pas trop modifier les habitudes : « je n'ai pratiquement pas changé mes recettes, en accord avec les élus, afin de ne pas bouleverser les enfants. Progressive-ment, on a quand même ajouté des nouveaux aliments comme le boudin noir par exemple ».

➤ Passer directement à l'acte

« A l'époque le mot « bio » était presque un gros mot dans la bouche de certains, il créait des peurs, des amalgames avec le « végétarien » » se rappelle le maire. Du coup « nous avons préféré lancer la démarche et impliquer les acteurs plutôt que d'annoncer une intention ». Ainsi,

“ Alors que nous avons budgété une augmentation, nous sommes moins cher aujourd'hui qu'il y a dix ans, avec un emploi en plus sur la commune et des approvisionnements en circuits courts ”



Daniel Cueff,
maire

le 5 janvier 2004, au retour des vacances de Noël, rien n'a changé... sauf l'origine des produits et ceux qui les ont cuisinés ! « 6 mois après, quand nous avons informé les parents du passage des repas en bio, ni eux ni leurs enfants n'avaient rien remarqué. Leur crainte résidait plutôt dans le prix des repas : ça va augmenter ? ».

➤ Une baisse des coûts

« Cela a été une vraie surprise » explique le maire, « alors que nous avons budgété une augmentation du coût des repas, nous sommes pratiquement au même prix aujourd'hui qu'il y a dix ans ! ». Le coût total d'un repas (matières premières, personnel, énergies) était de 5,39€ en 2003 ; il est de 5,29 € en 2013. La maîtrise des coûts tient à plusieurs facteurs :

- le coût des produits constitue à Langouët environ 40% du prix total du repas : « le coût total n'aug-

mente par en proportion du coût des ingrédients »

- un approvisionnement avec deux interlocuteurs uniques, qui limite le temps passé à commander : « sans le GIE Manger Bio 35, nous n'y serions pas arrivé »

- une cuisine en fonction des saisons et de la disponibilité des productions agricoles, à la période où ils sont donc les moins chers : « ce sont les agriculteurs qui font les menus »

- des gains en quantité : « Le pain est plus consistant, nous en achetons moins », « Avant, le rôti de porc conventionnel que l'on achetait était plein d'eau, il réduisait considérablement à la cuisson. Aujourd'hui le porc bio garde pratiquement sa proportion après cuisson »

- une baisse des protéines animales : « les diététiciens indiquent que nous consommons trop de graisses animales. Sur certains produits, et pour une part seulement, elles ont été remplacées par des protéines végétales »

- une cuisine sur place « qui évite d'acheter des plats préparés, couteux »

- l'abandon des frites : « qui a évité une mise aux normes coûteuse : agrandissement de la cuisine, achat d'un nouvel équipement ». C'est par ailleurs des coûts de fonctionnement plus importants : changement des filtres d'extraction des fumées, gestion des huiles usagées... ainsi que des risques professionnels (brûlures...).

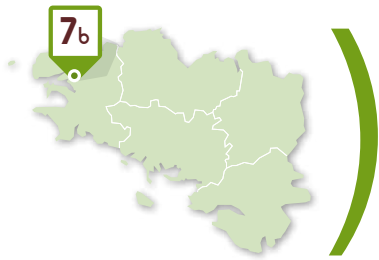
10 ans après, la cantine de Langouët ne désemplit pas. 70 à 80 enfants y mangent tous les jours. Des familles viennent habiter à Langouët pour son engagement écologique et social. Une quatrième classe a ouvert dans l'école. ■



La plateforme Biocoop restauration, située à Melesse, livre la cantine de Langouët au même titre que les magasins Biocoop du territoire

CONTACT :

Daniel Cueff, maire / Tél. : 02 99 69 92 30 / mairie-de-langouet@wanadoo.fr



Revenir en régie c'est créer des emplois locaux

► Sivuric (29)

7 communes mutualisent leurs moyens en restauration collective

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Restauration InterCommunale dessert 7 communes, dont 3 sont adhérentes de BRUDED : Daoulas, Loperhet et Saint-Urbain. Une réponse des petites communes pour disposer d'une restauration collective de qualité.

En 2002, plusieurs communes autour de Daoulas font le constat que leur cuisine de restauration collective nécessite une mise aux normes. 3 municipalités ont un projet de restaurant scolaire et s'interrogent sur les équipements à y installer. Celle du Faou souhaite quitter son prestataire privé. Toutes ces communes souhaitent un service en régie mais se trouvent confrontées à des besoins d'investissement très lourds. Pour le personnel des cuisines existantes se pose le souci de la formation et du remplacement en cas de départ ou d'absence.

Dans ce contexte, 7 communes décident de mutualiser leurs moyens : Daoulas, Loperhet, Saint-Urbain, Dirinon, L'Hôpital Camfrout, Logonna-Daoulas et Le Faou.

Elles font le choix d'installer la cuisine à Daoulas pour sa centralité. Le SIVURIC entre en fonctionnement en septembre 2005. Depuis septembre 2012, il intègre une huitième commune, celle de Landerneau, pour le portage de repas à domicile en remplacement du CCAS.

➤ Les objectifs initiaux

Les élus ont formulé les objectifs suivants :

- maîtriser le service de restauration scolaire et périscolaire du territoire,
- favoriser l'approvisionnement local (soutien à l'agriculture),
- garder le personnel en place et le former, dans les offices ou à la cuisine intercommunale,



La cuisine intercommunale, aux dernières normes

- mettre en place une facturation différenciée selon le quotient familial (territoire à fortes disparités),
- maintenir un service public pour une restauration de qualité pour les enfants.

➤ Mode de fonctionnement

Répartition des responsabilités

Le SIVURIC gère le personnel de la cuisine intercommunale, ses locaux, son matériel et les véhicules de livraison. Il gère également la facturation aux familles et aux communes.

Chaque commune ou école privée gère le personnel de distribution des repas, le personnel d'animation de la pause méridienne, les locaux et le matériel de l'office et de la salle de restaurant.

Des repas de qualité



Objectif prioritaire, la qualité des repas est assurée par l'utilisation privilégiée de produits frais et locaux, voire biologiques dans 14% des cas ; une formation régulière du personnel ; du matériel adapté ; un suivi qualité assuré quotidiennement et avec des réunions semestrielles entre parents d'élèves, personnel et élus ; le travail en partenariat avec différents acteurs (diététicienne, AGORES, CNFPT, SECALI, CDG29, DDPP, MAB29). ■

Quantités livrées par le SIVURIC

En 2013, la cuisine intercommunale a préparé et livré sur l'année :

- **en liaison chaude** : 163 100 repas dans 9 cantines scolaires, soit environ 1300 repas/jour, et 9 900 repas dans les 2 ALSH de Loperhet et L'Hôpital Camfrout. La tournée, assurée par 2 camions, représente 100 km/jour et 15 000 km/an.

- **en liaison froide** : 18 000 repas enfants et 1 900 adultes dans les crèches, et 35 000 repas portés à domicile. La tournée, assurée par 2 camions réfrigérés, représente 350 km/jour et 70 000 km/an.

➤ Impact sur l'emploi

Le SIVURIC permet d'assurer un service public de restauration collective pourvoyeur d'emplois locaux. En 2013, il emploie 16 agents (15,81 équivalents temps pleins).

Par rapport aux cuisines communales, il est plus facile pour une structure de cette taille d'avoir des emplois à temps plein. Les remplacements pour des formations, absences, départs, sont plus faciles à gérer. L'accès à la formation est donc facilité et le personnel des restaurants communaux bénéficie également de la dynamique créée.

En s'approvisionnant préférentiellement en produits locaux, le SIVURIC soutient l'agriculture locale et les emplois associés.



Bacs gastronormes, pour le transport des repas

© SIVURIC

CONTACT :

Joëlle Kervella, présidente du SIVURIC / Tél. : 02 98 25 80 00 / sivuric@wanadoo.fr
www.vivreaupaysdedaoulas.fr/category/sivuric

“

Nous avons atteint nos objectifs d'offrir une restauration de qualité aux enfants de nos communes et de mieux valoriser le personnel.



© Loperhet

”

Joëlle Kervella, présidente du SIVURIC

Ce point a été renforcé en 2013 suite à un diagnostic réalisé par la maison de l'agriculture biologique (MAB29), dans le cadre d'une convention soutenue à 50% par le conseil général. Les actions ont porté sur la réécriture des marchés publics pour qu'ils privilégient davantage le local, et sur la formation du personnel (SIVURIC et offices) pour qu'il s'approprie les bienfaits du biologique et du local et qu'ils puissent transmettre ces connaissances aux enfants.

En 2014, la formation met l'accent sur la santé et la sécurité au travail. Pour le personnel en charge du portage à domicile, des temps d'échanges sont programmés avec des psychologues et autres spécialistes sur la gestion de certaines situations délicates au domicile des bénéficiaires. Ils sont organisés en partenariat avec le pôle social de Daoulas.

➤ Bilans financiers

Investissement initial : 2 M€ TTC, dont 1.8 M€ de travaux.

Le projet, très innovant, a été bien subventionné : 825 000 € au total (49%). L'annuité de la dette contractée pour le reste est reportée dans le prix des repas.

Le coût d'un repas scolaire en 2014 est de 5,05€ répartis comme suit : 34% denrées, 33% personnel de fabrication, 12% autres charges de fabrication, 10% livraison et facturation, 11% structure et dette.

La famille paie entre 1,30€ et 4,04€ en fonction du quotient familial. La commune de résidence prend le reste à sa charge.



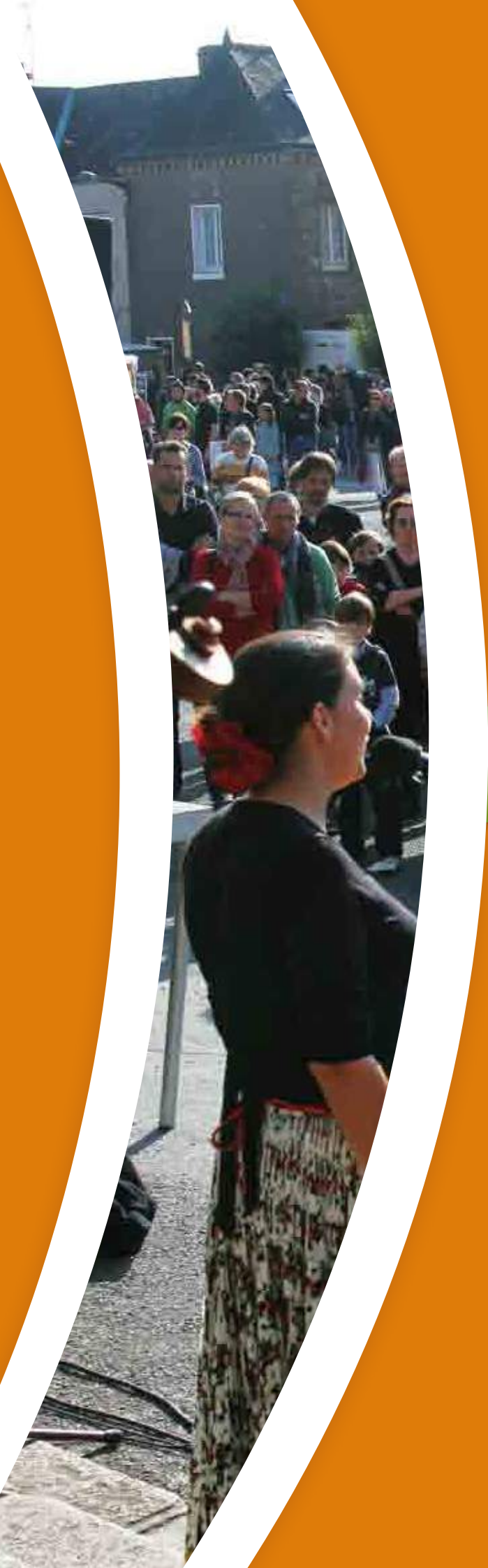
© SIVURIC

Les 2 camions de livraison

Pour le portage, le prix de revient du repas est de 9,98€, payé intégralement par le bénéficiaire. « Le portage à domicile, développé en 2010, a été une véritable bouffée d'oxygène. Avant ça, l'équilibre des comptes restait difficile à atteindre » confie Joëlle Kervella, présidente du SIVURIC et conseillère à Loperhet.

➤ L'implication de tous

« La structuration en syndicat intercommunal nous permet en tant qu'élus de nous investir pleinement dans le projet. C'est nous qui faisons nos propres choix, on n'est pas dans une prestation » commente la présidente. Elle ajoute : « L'objectif de qualité des repas est atteint, avec des prix accessibles à tous grâce aux quotients familiaux. C'est aussi le résultat d'un suivi assuré quotidiennement par le personnel et deux fois par an par une commission rassemblant personnel, élus et parents. A terme, on va impliquer aussi le personnel des TAP pour qu'il contribue à sensibiliser les enfants, pourquoi pas à travers la visite de la ferme de notre fournisseur en légumes biologiques. » ■



CHAPITRE 8

**“ Je soutiens l’emploi local
à travers la culture
et l’éco-tourisme ”**

*La culture et le tourisme durable
comme supports de développement ;
de nombreux territoires se sont engagés
sur cette voie. En créant des
équipements et aménagements
spécifiques, des événements originaux...
les communes soutiennent ces secteurs
d’activités, stimulent l’économie locale
et renforcent leur attractivité.*

Quelques pistes pour favoriser le soutien à l'emploi par les actions culturelles et touristiques

➤ Construire des équipements qui favorisent l'essor des activités culturelles

- ▶ 56 • Kergrist (682 habitants) : une salle de spectacle en cœur de bourg dans une petite commune rurale
- ▶ 22/35 • Côte d'Emeraude (28 586 habitants) : un atelier d'artistes éco-construit à Plessix-Balisson

FOCUS SUR... Un guide régional pour la mise en œuvre du 1 % artistique



➤ Soutenir des événements qui valorisent la création artistique

- ▶ 22 • Mellionec (430 habitants) : une exposition/vente bisannuelle de sculptures monumentales pendant deux mois dans le bourg
- ▶ 56 • Groix (2 296 habitants) : le festival International du Film Insulaire (FIFIG) aux multiples retombées
- ▶ 22 • « Botte de 7 lieux » : un réseau de salles avec programmation culturelle mutualisée qui stimule la création artistique locale



➤ Faire le choix de la culture comme axe majeur du développement local

- ▶ 56 • Peillac (1 906 habitants) : une identité culturelle attractive et source de développement local

FOCUS SUR... Mil Tamm : le projet culturel du Pays de Pontivy



➤ Créer des aménagements et des événements pour développer un tourisme durable

- ▶ 29 • Daoulas (1 828 habitants) : des sentiers d'interprétation pour valoriser le patrimoine naturel et bâti du bourg
- ▶ 56 • Groix (2 296 habitants) : des randonnées saisonnières pour découvrir les paysages et l'économie locale



2 projets à la loupe



Le centre culturel Grain de Sel, « l'affaire de tous les Sinagots » !
56 • Séné (8 741 habitants)

En automne 2012, le nouveau centre culturel a ouvert ses portes en plein cœur de Séné. Lieu atypique de par sa conception et son fonctionnement, Grain de Sel dépasse de loin sa seule vocation culturelle... ■



À Monteneuf, le tourisme vert est source de dynamisme local
56 • Monteneuf (770 habitants)

Riche d'un patrimoine naturel et culturel d'exception, la commune s'appuie sur un projet de territoire partagé pour développer un écotourisme respectueux. ■



Quelques pistes pour favoriser le soutien à l'emploi par les actions culturelles et touristiques

➤ Construire des équipements qui favorisent l'essor des activités culturelles

▶ 56 • Kergrist (682 habitants) : une salle de spectacle en cœur de bourg dans une petite commune rurale

Pour remplacer la salle des fêtes vétuste, la municipalité aurait pu faire le choix d'une salle polyvalente classique à l'extérieur du bourg. Elle a préféré transformer un bâtiment communal, tout proche de la mairie, en une petite salle multifonctions avec une configuration salle de spectacle ou de conférence, confortable et bien équipée : 97 sièges sur gradins rétractables, scène sur plancher facilement accessible de l'extérieur, écran large, acoustique performante, équipements scéniques, loges dans salle partagée. Les gradins rentrés, la salle permet tous les autres usages : réunion, danse, gymnastique... Ce nouvel équipement, à vocation intercommunale, permet de conforter l'offre de spectacles vivants sur le territoire, dont ceux proposés par le Pays de Pontivy via le projet Mil Tamm (voir encadré). L'objectif est aussi de rendre la commune plus attractive et de montrer que culture et agriculture peuvent être les moteurs du développement d'une commune rurale. ■



■ **Contact** : Bruno Servel, Maire / Tél. : 02 97 39 62 28 / mairie.kergrist@wanadoo.fr

▶ 22/35 • CC Côte d'Emeraude (28 586 habitants) : un atelier d'artistes éco-construit à Plessix-Balisson



Avec 90 habitants et 8 hectares, c'est la deuxième plus petite commune de France et un petit joyau architectural : enclos paroissial du 16^{ème} et belles demeures ornées de pierres sculptées. Pour dynamiser le village, la communauté de communes Côte d'Emeraude a décidé d'y construire un bâtiment à faible impact environnemental hébergeant cinq ateliers d'artistes : bois local pour la charpente, isolation en bottes de pailles, enduits intérieurs terre... L'idée est de créer, au cœur du village, un nouveau centre d'attrait culturel et touristique. Les artistes retenus (bail de 23 mois non renouvelable) travaillent dans le domaine des arts visuels (photographes, peintres, graveurs, sculpteurs, etc.) ou les métiers d'art. De son côté, la commune compte bien s'appuyer sur la dynamique générée par ces ateliers en organisant des manifestations culturelles (expositions, marché d'artisanat d'art...). « Des soirées conférences scientifiques et historiques pourraient également être organisées » selon Philippe Guesdon, le maire de Plessix-Balisson. Une synergie CC/commune au service de l'attractivité du développement local. ■

■ **Contact** : CC Côte Emeraude / Tél. : 02 23 15 13 15 - Plessix-Balisson / Tél. mairie : 02 96 27 24 67

Invitez l'art et la culture dans votre projet

Elaboré par la Région Bretagne en lien avec des représentants des pays, des acteurs régionaux de la culture et de l'aménagement, ce guide a été conçu comme une véritable boîte à outils. Elle a pour objectif de permettre un accès culturel hors les murs habituels, favoriser la participation d'artistes aux projets et faciliter la médiation avec le public, utilisateur ou non, des projets locaux concernés par l'intégration de cette dimension artistique et culturelle. Photographie, écriture, spectacle vivant, télévision & cinéma, design... : à travers 11 "Fiches repères", les porteurs de projets peuvent retrouver, par thématique, un exemple détaillé d'action menée sur le territoire. Ces informations, présentées sous forme de témoignages –côté porteurs de projets et côté artistes-, sont complétées par quelques idées, des informations réglementaires, un annuaire de personnes et structures ressources. ■

■ **En savoir plus** : « Invitez l'art et la culture dans votre projet » Guide pratique de la région Bretagne.



➤ Soutenir des événements qui valorisent la création artistique

► 22 • Mellionec (430 habitants) :

une exposition/vente bisannuelle de sculptures monumentales pendant deux mois dans le bourg

Tous les deux ans, des dizaines d'œuvres d'une cinquantaine d'artistes originaires pour la plupart de Bretagne envahissent les places et jardins du cœur de cette commune de 430 âmes. Ces géants sont de pierre, de bois, de métal... Ils étaient plus de 70 pour la 10^{ème} édition 2013. Cette exposition géante et gratuite est organisée par l'association Kizellan (« sculpter » en breton) avec l'appui de la municipalité. Son ambition est de sensibiliser le jeune – et moins jeune – public à l'art contemporain. Mais l'objectif de ces artistes est aussi d'attirer l'attention des collectivités locales sur la possibilité de consacrer 1 % du montant de tout chantier public à une œuvre artistique (obligatoire pour certains bâtiments comme les collèges, les lycées, bibliothèques centrales, etc...). Une possibilité souvent ignorée faute d'information ou à cause de procédures complexes. Pendant deux mois le bourg devient une salle d'expo géante qui attire des milliers de visiteurs parmi lesquels des acheteurs qui contribuent à faire vivre la création régionale. La commune accueille aussi tous les ans un festival régional du film documentaire, preuve qu'il est possible de soutenir la création artistique dans les territoires ruraux. ■



■ **Contact** : Mairie / Tél. : 02 96 24 23 26 - Association Kizellan/contact@kizellan.fr

► 56 • Groix (2 296 habitants) : le Festival International du Film Insulaire (FIFIG) aux multiples retombées



Depuis 15 ans, la dernière semaine d'août, le FIFIG accueille autour de 15 000 personnes (dont 68 % de bretons) qui viennent découvrir des films, des expos sur des îles d'autres pays. Le but est de faire découvrir des cultures différentes et d'autres modes de vie, ainsi que ce qui relie toutes les communautés insulaires à travers le monde. Des animations et des spectacles sont également proposés un peu partout sur l'île. Le FIFIG a aussi une dimension musicale : chaque soir un concert en lien avec l'île invitée et celles du reste du monde. La commune soutient le festival en lui accordant une subvention et en mettant à disposition des équipements publics et des agents. Les retombées économiques directes sont importantes pour l'ensemble du commerce local, les pêcheurs, les hébergeurs, pour la compagnie maritime de transports. Cette année, le festival a créé un poste de CDD pendant huit mois. Durant l'année, l'usine de Port-Lay accueille des résidences d'artistes qui associent la population à leur travail. Enfin, la renommée du festival contribue énormément à la notoriété et à l'attractivité d'une île qui a fait le pari du tourisme durable pour conforter son dynamisme. ■

■ **Contact** : Mairie / Tél. : 02 97 86 80 15 / Tél. FIFIG : 02 97 86 57 44

► 22 • « Botte de 7 lieux » :

un réseau de salles avec programmation culturelle mutualisée qui stimule la création artistique locale

Dans les environs de Saint-Brieuc, huit salles de spectacles géographiquement proches ont décidé de jouer la carte solidarité et complémentarité, plutôt que celle de la concurrence : centre culturel Mosaïque à Collinée, Espace Palante à Hillion*, Quai des rêves à Lamballe, le Grand Pré à Langueux, Horizon à Plédran, Espace Victor-Hugo à Ploufragan, La ville Robert à Pordic et Bleu Pluriel à Trégueux. Les communes et les équipes qui gèrent ces lieux ont pris l'habitude de collaborer au quotidien et de développer des outils pour faciliter l'accès au spectacle. Concrètement, un site internet commun donne les informations sur la programmation et les réservations. Un super abonnement élargi aux huit salles est proposé pour seulement 5 € de plus qu'un abonnement unique. Par ailleurs, les membres du réseau accompagnent et soutiennent depuis des années la création costarmoricaine qui est riche tant par sa qualité que sa diversité. Pour la saison 2014/2015, il propose de découvrir une trentaine de spectacles : théâtre, danse, musique, marionnette, clown, chanson, pour les petits comme pour les grands... Un mise en réseau qui conforte chaque lieu et qui profite aux usagers comme aux artistes du territoire. ■



■ **Contact** : Hillion / Tél. mairie : 02 96 32 21 04 / Tél. Espace Palante : 02 96 32 36 55

*Adhérent à BRUDED



Quelques pistes pour favoriser le soutien à l'emploi par les actions culturelles et touristiques

➤ Faire le choix de la culture comme axe majeur du développement local

► 56 • Peillac (906 habitants) : une identité culturelle attractive et source de développement local



© Peillac

La commune s'est forgée une identité culturelle grâce à l'organisation, au rythme des saisons, d'événements phares qui attirent des milliers de participants. Il s'agit tout à la fois de recréer du lien social, de valoriser les savoir-faire locaux et de dynamiser le centre bourg : fête de la Saint-Jean en été, fête des Fruits d'automne, Pomme d'Orange en hiver. Au programme : spectacles, concerts, concours de chant, marchés de producteurs locaux, balades chantées, et bien d'autres animations organisées par des professionnels et par 350 bénévoles issus des associations de la commune et des écoles. Soit près de 20 % de la population mobilisée ! C'est ici aussi que s'est créée l'une des premières médiathèques de Bretagne installée dans une bâtisse du 17^{ème} siècle située en plein cœur du bourg. Aujourd'hui, la commune jouit d'une identité culturelle reconnue, source de notoriété et d'attractivité dont profite l'ensemble des activités locales. Cette

vitalité a incité des artisans d'art, des artistes et des producteurs bios à venir s'y installer. La preuve que la culture, considérée non pas comme objet de consommation mais comme outil de re-création d'une communauté peut également être un pilier du développement local. ■

■ **Contact** : Mairie / Tél. : 02 99 91 26 76 / mairie@peillac.fr

Mil Tamm : le projet culturel du Pays de Pontivy

Sur ce territoire (4 CC/ 47 communes), il a été décidé que la culture devait jouer un rôle central dans le développement local et les échanges du territoire avec son environnement départemental et régional. Il en a découlé l'élaboration participative d'un projet culturel intitulé Mil Tamm, cherchant à valoriser la diversité culturelle et le recrutement d'une chargée de mission. Les acteurs culturels ont été mis en réseau (adjoints à la culture, artistes professionnels, bibliothèques, écoles de musique...), les porteurs de projets publics et associatifs sont accompagnés (élaboration de leurs projets, aide à la recherche de financement) et, les élus et professionnels encadrant un public bénéficiant de formations.

Mil Tamm a mis en place un projet artistique « Le spectacle s'invite chez vous » et, dans ce cadre, propose une programmation mutualisée aux communes désireuses d'accueillir du spectacle vivant. C'est du « clé en mains » côté technique mais la participation de bénévoles est requise pour l'installation de la salle et le choix du spectacle est fait par les membres de chaque commission culture. Ce sont des spectacles que les petites communes n'auraient pas les moyens d'organiser ou de financer seules. La programmation, entre 25 et 35 spectacles, s'étale sur toute l'année. Le territoire accueille également deux résidences d'artistes par an pour favoriser la création artistique et la médiation culturelle. Enfin des actions de découverte et d'éducation artistique sont proposées aux scolaires, publics en difficulté, UTL, jeunes, adultes, familles et habitants du territoire...

Côté chiffres, depuis 2010 le spectacle s'est invité dans 30 communes différentes pour 12 000 spectateurs et a mobilisé 600 bénévoles. Environ 2 500 scolaires ont bénéficié des actions culturelles. Le projet est conventionné avec la DRAC et la Région Bretagne et bénéficie de partenariats avec l'éducation nationale et CG56. ■

■ **Contact** : Sylvie Tiger, chargée de mission / Tél. Pays de Pontivy 02 97 27 86 66



► 29 • Daoulas (1 828 habitants) :

des sentiers d'interprétation pour valoriser le patrimoine naturel et bâti du bourg



En 1995, la municipalité décide d'utiliser l'eau, omniprésente, comme fil conducteur de son aménagement. Elle acquiert des parcelles sur les berges pour y entreprendre de gros travaux, complétés en 2001 par l'ouverture d'un bief sous le moulin pour prévenir le risque d'inondation. Quatre sentiers de promenade sont aménagés et permettent la découverte du littoral, des rivières, des sources et du vieux bourg autour de l'abbaye. En 2007, une éco-interprète est missionnée par la municipalité pour valoriser sur ces sentiers le patrimoine de la commune, à travers l'histoire de ses habitants. « L'éco-interprète a su collecter le savoir des anciens et créer une vraie émulation autour de son travail, incitant chacun à s'impliquer pleinement » commente le maire Jean-Claude Le Tyrant. Son travail a été traduit dans des livrets et audioguides et sur des panneaux posés le long des sentiers. Ces derniers sont aujourd'hui très fréquentés par les promeneurs ou pour des trajets du quotidien. Le projet a par ailleurs dynamisé l'activité culturelle de Daoulas : lancement du printemps des poètes, renforcement des journées du patrimoine, etc... ■

■ **Contact** : Jean-Claude Le Tyrant, maire / Tél. mairie : 02 98 25 80 19 / info@daoulas.com

► 56 • Groix (2 296 habitants) :

des randonnées saisonnières pour découvrir les paysages et l'économie locale

Sur cette île au large de Lorient, la saison classique est comme partout de plus en plus courte et ne suffit pas à faire vivre ceux qui en dépendent toute l'année. Pour s'adapter à cette évolution, la municipalité a décidé de promouvoir un tourisme durable de 4 saisons. « L'île foisonne de créateurs, artisans, artistes ou producteurs de gourmandises sucrées et salées. Encore faut-il le savoir et le faire savoir tout comme les efforts qui sont faits pour préserver nos richesses naturelles » souligne Cécile Valentin, la chargée de mission tourisme durable engagée par la commune. C'est elle qui organise des randonnées saisonnières en partenariat avec les acteurs économiques et associatifs locaux. Le randonneur est invité



à découvrir au fil de sa balade toute la diversité des productions locales : halte sur un petit marché de produits locaux, repas préparé par l'association des producteurs de l'île avec des produits locaux et de saison, succession de haltes découvertes chez des producteurs (terre et mer) et artisans. Ces randonnées confortent aussi le bien-vivre ensemble en favorisant les échanges entre îliens et des rencontres entre eux et les visiteurs du continent en dehors de la frenésie estivale. La volonté de la commune est de soutenir l'ensemble de l'économie locale qui, comme sur toutes les îles est très fragile et de garder une île vivante et pourvoyeuse d'emplois toute l'année. Pour les rendre plus abordables, la Compagnie Océane qui assure les liaisons avec le continent fait un geste commercial en proposant un tarif réduit aux passagers inscrits à ces événements. ■

■ **Contact** : Cécile Valentin, Chargée de mission tourisme durable / Tél. : 02 97 86 80 15



Des équipements qui favorisent l'essor des activités culturelles

► Commune de Séné (56)

Le centre culturel Grain de Sel, « l'affaire de tous les Sinagots » !

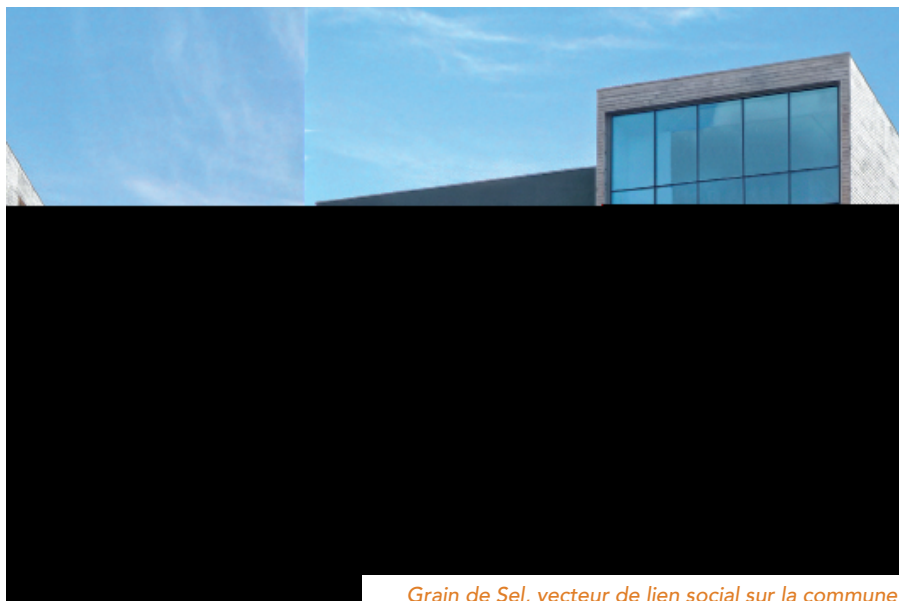
En automne 2012, le nouveau centre culturel a ouvert ses portes en plein cœur de Séné, commune morbihannaise de 8 500 habitants située aux portes de Vannes. Lieu atypique de par sa conception et son fonctionnement, Grain de Sel dépasse de loin sa seule vocation culturelle...

Locaux anciens et exigus, parfois non accessibles aux personnes handicapées, de capacité d'accueil très limitée... les équipements de la commune de Séné ne répondaient plus à la demande des habitants en termes de services et de prestation culturelle. En 2008, l'équipe municipale s'engage ainsi à construire un nouveau centre culturel. Début de l'aventure...

↗ Une réponse aux besoins de la commune et aux enjeux du territoire

La municipalité décide d'implanter le futur équipement en cœur de bourg. Ce choix est motivé par la volonté de recentrer l'activité face à une géographie communale très éclatée, et vise à rassembler les habitants, toutes générations confondues, en s'appuyant sur la proximité de différents équipements (foyer-logement, écoles, Maison de l'Enfance, etc.).

Préserver le lien social communal, c'est là l'enjeu sous-jacent de ce futur centre culturel. Commune en mutation, Séné doit savoir conserver une identité apte à renforcer la cohésion sociale et à maintenir chez chacun le sentiment d'être « habitant » à part entière. En créant ce lieu, la Mairie a ainsi l'ambition d'offrir aux Sinagots un espace d'échange, de partage et de rencontres, pour « faire société ». Cette dynamique contribue également à éviter que Séné ne devienne une commune « dortoir ».



Grain de Sel, vecteur de lien social sur la commune

↗ 3 espaces en un centre culturel

De conception inédite, Grain de sel étonne, autant de l'intérieur que de l'extérieur.

Le bâti intègre harmonieusement 3 espaces en 1 :

- une médiathèque sur 2 niveaux,
- une salle de spectacle,
- et une salle d'exposition.

Le tout forme un ensemble qui va au-delà du simple aspect fonctionnel et invite le visiteur à y passer du temps, une tranche de quotidien savourée depuis les canapés de la médiathèque ou de l'impressionnante terrasse panoramique ouverte sur une ancienne saline au bord du Golfe.

↗ Démarche : la conception collective du projet

- Premiers travaux préparatoires dans le cadre de la Commission Municipale « Culture et Patrimoine » et d'un Comité Consultatif associé ;
- En parallèle, visites d'une dizaine d'équipements similaires en Morbihan, par les élus et techniciens.
- Invitation des Sinagots à des temps de « partage d'idées », pour dessiner collectivement la médiathèque (gratuite, sans portiques de sécurité, formant un espace vivant et partagé...)
- Puis finalisation du choix du site et du programme par un Comité de Pilotage (composition) aux côtés d'un AMO (société Préprogram)

- Enfin, rédaction du cahier des charges et choix du cabinet d'architectes (Liard et Tanguy, à Rennes), retenu pour l'adéquation de la proposition à la philosophie du projet et pour le respect des critères développement durable du bâti.

➤ Un fonctionnement collectif innovant

La culture : non pas « pour les gens », mais « avec » et « par » les gens, voilà le credo de Grain de Sel.

« Les élus auraient pu confier la gestion de l'équipement à un professionnel, une fois celui-ci construit. Au contraire, ils ont pris en charge cette gestion, et ont choisi d'y impliquer les sinagots : "mettez votre Grain de sel dans la programmation" », explique M. Warin, directeur de Grain de Sel.

Car plus encore que ses qualités architecturales, Grain de Sel se distingue par la démarche collective qui a entouré sa conception en amont et dont l'objectif est de se poursuivre à travers la programmation.

En effet, 18 mois avant l'ouverture du centre culturel, des groupes

d'habitants baptisés GLOP (Groupes Locaux d'Orientation de la Programmation) sont allés à la rencontre d'artistes et ont assisté à des spectacles et des expositions, accompagnés par des professionnels.

L'objectif est de fonder, petit à petit, une parole collective qui puisse à terme être audible dans la programmation. Les contributions des GLOP apporteront ainsi de nouvelles idées, envies de spectacles ou d'expositions, à valider par le «Comité d'animation» autonome en charge de la programmation.

Une démarche laboratoire à suivre pour cet équipement qui affiche déjà une belle fréquentation : 3 700 inscrits à la nouvelle médiathèque, contre 800 à l'ancienne. ■

“

Ce lieu doit nous ressembler, nous rassembler et nous surprendre.

”



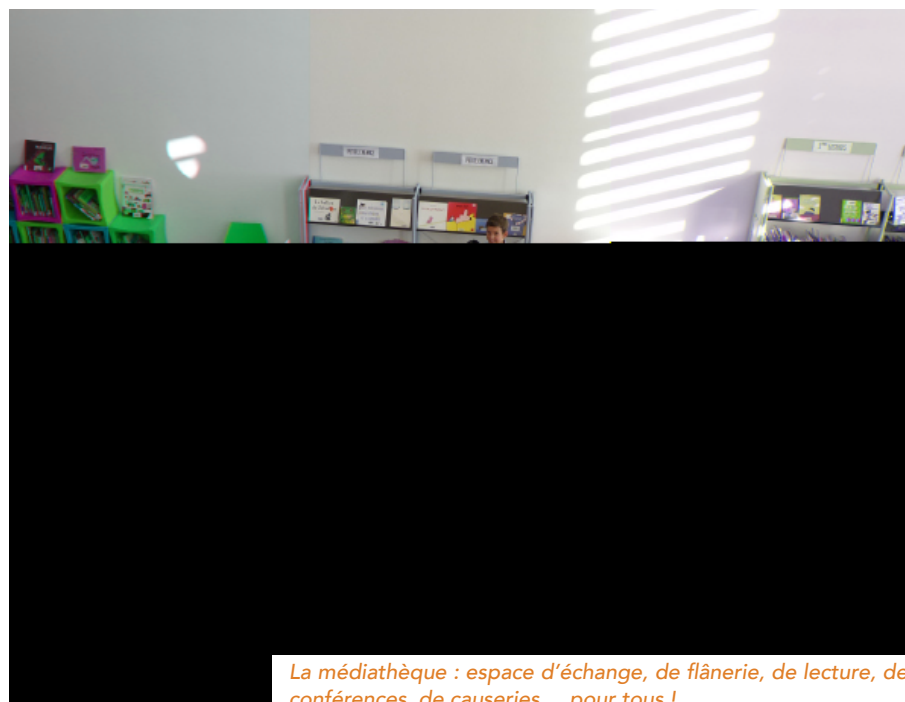
Luc Foucault, maire



La salle d'expositions alterne entre les artistes amateurs de Séné et les professionnels de tous horizons

➤ Quelques chiffres

Surface	1 360 m ²
Montant des travaux	3,7 M€ HT hors aménagements
Subventions	37,5% du montant
Partenaires	Etat (DGE et DGD), Région, Dpt, Com Agglo



La médiathèque : espace d'échange, de flânerie, de lecture, de conférences, de causeries ... pour tous !

Points d'attention dans la conception d'un équipement durable

- ▶ La qualité de l'acoustique
- ▶ L'éclairage naturel
- ▶ Le confort thermique : réseau de chaleur mutualisé
- ▶ Le mobilier et l'aménagement : beaucoup de petits «coins» tranquilles et confortables
- ▶ L'accès / le stationnement : mutualisation des places de parkings existantes, bornes vélo. En projet : cheminements piétonniers signalisés depuis le bourg et navettes depuis les quartiers.

CONTACT :

Luc Foucault, maire / Tél. mairie : 02 97 66 90 62 / contact@sene.com



Des aménagements et des événements pour développer un tourisme durable

► Monteneuf (56)

A Monteneuf, le tourisme vert est source de dynamisme local

Riche d'un patrimoine naturel et culturel d'exception, la commune s'appuie sur un projet de territoire partagé pour développer un éco-tourisme respectueux des ressources et de l'identité locales, et contribuant à son dynamisme économique.

Située à 16 kms à l'Est de Ploërmel, à 45 min de Rennes et de Vannes, Monteneuf compte 770 habitants.

↗ Un potentiel touristique fort

Une partie du territoire est couverte de **landes de grand intérêt écologique**, qui abritent de plus un **ensemble archéologique d'une richesse inestimable**, formé de très nombreuses et diverses constructions mégalithiques sur le site des Menhirs.

C'est ce double intérêt naturel et archéologique qui a conduit la Région à créer en 2013 une réserve naturelle autour du site, devenu le 7ème Espace Remarquable de Bretagne (ERB).

↗ L'élaboration d'un projet de territoire

Pour mieux valoriser ce patrimoine et renforcer l'attractivité de la commune, les élus ont engagé en 2011 une réflexion approfondie et participative afin d'élaborer un plan de développement durable pour les dix années à venir. Objectif : disposer d'un outil d'aide à la décision permettant de planifier, à court et à moyen terme, les différents projets en tenant compte des enjeux, des réalités locales et des moyens financiers de la commune.

« L'objectif est de faire émerger des projets collectifs sur la base d'une culture commune », déclare un sociologue associé aux réflexions. Suite à ce travail, les grandes orien-



Les landes de Monteneuf, labellisées Espace Remarquable de Bretagne en 2013

tations du plan ont été définies, parmi lesquelles :

- Préserver les espaces naturels et culturels ;
- Développer l'écotourisme, pour en faire un pilier de l'activité économique locale.

↗ La traduction des objectifs dans le PLU communal

Le PLU communal approuvé fin 2014, procure un véritable cadre pour les actions communales à venir. Le développement de la commune est axé sur le bourg ainsi que sur 6 hameaux dont les terrains enclavés et déjà viabilisés sont désormais constructibles. L'un des objectifs : permettre des restaurations dans les villages à des fins d'accueil touristique ; ceci

Souligner l'identité du bourg

Les élus ont souhaité réaménager le bourg, en travaillant à la fois sur les aspects fonctionnel (parkings auto et vélo, borne électrique, mobilier convivial), sécuritaire (diminution de la vitesse automobile, chemins piétons et cyclables...) et esthétique (effacement des réseaux, aménagements paysagers). La dimension patrimoniale n'est pas oubliée, avec l'utilisation dans les aménagements de la pierre locale (le schiste rouge) et des « palis » (pierre plate posée debout pour séparer les parcelles).

Coût du projet : 500 000 €. ■

sans consommer un m² de terre agricole, mais au contraire en rendant 7 hectares à l'agriculture par rapport à la carte communale. Pour le maire Daniel Huet, il s'agit ainsi de se dôtter « d'outils permettant le développement d'un tourisme vert respectueux des terres agricoles et mettant en valeur notre patrimoine naturel, architectural et culturel ».

➤ Des partenariats avec les acteurs du tourisme

Le Centre de découverte des Landes

Ce centre d'accueil, d'animation et de gestion de l'environnement est géré à l'échelle intercommunale. Doté d'une capacité d'accueil de 70 lits et de restauration, il accueille des scolaires, randonneurs, séminaristes... A sa tête : l'association Les Landes, devenue gestionnaire de l'ERB labellisé fin 2013.

La commune s'implique dans différentes **actions de préservation des sites naturels** aux côtés du centre, notamment l'entretien et l'animation des sites en partenariat avec l'Association les Landes, gestionnaire de l'ERB. La signature de diverses conventions ou encore l'aménagement de l'étang situé devant le Centre sont autant d'illustrations des liens entre le Centre et la commune, au service du tourisme local.

L'Auberge des Voyageurs

Cet hôtel insolite et unique proposant plus de 800 jeux du monde entier, d'initiative privée, a pu se concrétiser en 2009 notamment grâce au soutien et à la volonté de la commune. Le terrain a été choisi de façon concertée ; la révision de



Les murs de la boulangerie ont été rachetés par le commerçant en 2012

CONTACT :

Daniel HUET, maire / Tél. mairie : 02 97 93 21 20 / mairiemonteneuf@wanadoo.fr

« Nous souhaitons développer un tourisme vert fondé sur la mise en valeur de notre patrimoine et contribuant au développement local, dans le respect des terres agricoles. »



Daniel Huet, maire

la carte communale a permis une mise en constructibilité rapide du site retenu. Par ailleurs, la municipalité a gracieusement viabilisé le terrain et effacé les réseaux afin de valoriser au mieux le cadre paysager dans lequel s'insère l'hôtel. Avec ses 9 chambres, l'auberge accueille désormais 13 000 visiteurs par an !

➤ Le soutien communal aux commerces locaux

La municipalité en est persuadée : l'attractivité de la commune est étroitement liée à la présence de commerces dans le bourg. C'est pourquoi elle a acquis voilà plus de 10 ans, des locaux situés en face de l'église pour en préserver la vocation commerciale. Pour ce faire, elle y a aménagé un fournil puis y a installé un boulanger en 2005 ; son activité s'étant pérennisée, ce dernier a racheté les murs en 2012.

Toujours dans une perspective de vitalité commerciale du bourg, la commune a lancé en 2014 un appel à candidatures pour la reprise du **restaurant communal** situé derrière la mairie. Afin de créer une activité qui accompagne le développement touristique local, le cahier des charges mentionnait le recours aux produits locaux, et exigeait une ouverture le week-end. La très large diffusion de l'annonce a donné lieu à près de 50 candidatures, que les élus ont étudiées avec l'appui de la CCI et de la chambre d'agriculture. L'ouverture du restaurant est prévue pour l'été 2015.

➤ Des retombées positives

Il y a une dizaine d'années, le site des Menhirs attirait déjà entre 15 et 20 000 visiteurs par an, en plus des 5 000 randonneurs estimés



L'auberge des Voyageurs accueille ses visiteurs dans un cadre naturel remarquable

sur les 120 kms de sentiers balisés des landes. S'y ajoutent désormais les 13 000 visiteurs de l'Auberge des Voyageurs, et les 10 000 nuitées du Centre des Landes. Soit un potentiel touristique estimé à **50 000 visites annuelles** pour cette petite commune !

Les élus espèrent **renforcer cette dynamique et en faire profiter le centre bourg** grâce :

- à une augmentation de la clientèle des commerces : « En aménageant un espace identifié, fonctionnel et esthétique au niveau de départs de circuits touristiques, cela renforcera l'attractivité du village, et amènera potentiellement de nouveaux clients pour les commerces du bourg » déclare le maire.
- à l'accueil de nouvelles populations, lié à la création d'emplois autour de l'ERB, et/ou attirées par le cadre de vie et l'image communales,
- au retour de la fréquentation du bourg par les habitants des villages qui avaient perdu l'habitude de s'y rendre.

« Ce contexte touristique prend de plus en plus de place dans le cœur des habitants. En effet, nous sommes de plus en plus nombreux à fréquenter et accompagner nos familles sur ces lieux de balades, de jeux et de découvertes », conclut Daniel Huet. ■



CHAPITRE 9

“ Je soutiens l’emploi local à travers la gestion des espaces verts et la protection de la biodiversité ”

En confiant la gestion de ses espaces à de l'éco-pâturage, en favorisant la plantation du bocage sur son territoire, en achetant des plantes indigènes et produites localement lors de marchés publics, en associant des activités présentes sur le territoire à la gestion des déchets... les collectivités ont une vraie possibilité de conjuguer environnement et emploi.

Quelques pistes pour favoriser le soutien à l'emploi à travers la gestion des espaces verts et la protection de la biodiversité

➤ Diversifier ou développer des activités vertes

- ▶ 35 • Pont-Péan (3 908 habitants) : une convention pour développer une activité d'éco-pâturage
- ▶ 22 • SCIC ENR Pays de Rance : quatre techniciens pour l'entretien durable et la replantation du bocage

FOCUS SUR... Breizh bocage : 60 ETP et le développement d'une économie locale



➤ Valoriser les déchets verts en lien avec des professionnels

- ▶ 35 • CC de Brocéliande (17 106 habitants) : un marché avec une entreprise locale pour valoriser les tailles de haies de jardin en paillage
- ▶ 35 • CC du Val d'Ille (19 963 habitants) : une méthanisation locale pour les fauches tardives

FOCUS SUR... Des plantes de chez nous fournies par des pépiniéristes locaux



2 projets à la loupe



La nature, la culture et le patrimoine au cœur du développement du territoire

35 • Saint-Père-Marc-en-Poulet
(2 401 habitants)

Au fort de Saint-Père, la municipalité a développé un chantier d'insertion qui accueille 11 personnes autour de métiers axés sur la nature et le patrimoine. Parmi les activités, l'éco-pâturage permet d'entretenir les 19 ha de l'enceinte du fort. ■



L'Atlas de la biodiversité communal (ABC), un outil de gestion et de planification

22 • Plérin (14 827 habitants)

La réalisation de l'ABC a mobilisé pendant une année une quinzaine de scientifiques et une centaine de bénévoles. L'atlas a notamment permis d'intégrer dans le PLU des préconisations de gestion pour les zones à fort enjeu environnemental. ■



Quelques pistes pour favoriser le soutien à l'emploi à travers la gestion des espaces verts et la protection de la biodiversité

➤ Diversifier ou développer des activités vertes

► 35 • Pont-Péan (3 908 habitants) : une convention pour développer une activité d'éco-pâturage

Basée à Nouvoitou (35), la ferme de Milgoulle développe un modèle économique original. D'un côté, les collectivités mettent à disposition des espaces qu'elles peinent parfois à entretenir : bassins tampons, zones humides... de l'autre, l'éleveur propose d'y installer gratuitement ses brebis à paître et commercialise ensuite la viande sous le label bio. Un système gagnant-gagnant où les collectivités évitent de coûteux entretiens et de la production de déchets verts, et qui permet à l'éleveur de produire sans disposer de foncier en propre. Aujourd'hui, une douzaine de communes du bassin rennais lui font appel, dont Pont-Péan qui a confié à l'éleveur la gestion de deux terrains de 4 ha dans la vallée du Tellé. « Pour lui



© Ferme de Milgoulle

permettre de pérenniser son activité, nous avons passé une convention sur 10 ans » explique Yannick Cairon, conseiller délégué au développement durable. « La commune a pris à sa charge l'installation de la clôture et la certification des terrains en agriculture biologique ». « Au final, cela nous permet de soutenir une activité biologique sur des terres inexploitées et de faire revenir de l'animal, de plus en plus rare dans une commune péri-urbaine comme la nôtre » conclut l' élu. ■

■ **Contact** : Yannick Cairon, conseiller / Tél. mairie : 02 99 52 41 70 / yannick.cairon@pontpean.fr

► 22 • SCIC ENR Pays de Rance : quatre techniciens pour l'entretien durable et la replantation du bocage

Pionnière dans la mise en place d'une filière bois-énergie à l'échelle d'un territoire, la SCIC emploie directement huit ETP et environ quatre autres chez des sociétaires. En 2013, elle a été récompensée par un Trophée breton du développement durable, dans la catégorie Entreprises. Pour se diversifier, la SCIC a développé une activité de gestion et d'entretien du bocage, ainsi que de replantation. Chaque année, les équipes plantent et créent 50 à 70 km, notamment dans le cadre du programme Breizh Bocage. La SCIC répond donc régulièrement aux marchés publics des collectivités. Sur le terrain,



© SCIC ENR Pays de Rance

c'est souvent l'occasion de faire prendre conscience aux collectivités et agriculteurs que leurs ressources boisées peuvent générer des retombées économiques. Pour les optimiser dans la durée, la SCIC leur propose de réaliser des plans de gestion et un élagage doux et respectueux. La production de bois d'œuvre local est une autre piste que la SCIC envisage d'explorer. En quelques années, la SCIC a contribué à ce que le bois devienne une ressource qui génère du développement économique local, productrice d'énergie et créatrice d'emplois... et a incité d'autres territoires à se lancer dans cette dynamique. Parmi les associés on compte 13 communes (dont Lanvallay, Léhon et Saint-Lunaire, adhérentes de BRUDED), Saint-Brieuc agglomération et le Pays de Dinan. ■

■ **Contact** : SCIC Energies renouvelables / Tél. : 02 96 82 36 35 / contact@scic-energiesrenouvelables.fr

Breizh bocage : 60 ETP et le développement d'une économie locale

Créé pour « réduire la pollution des eaux, préserver la biodiversité, restaurer les paysages, produire du bois d'œuvre et d'énergie, et lutter contre l'érosion », le programme Breizh Bocage se traduit par des répercussions économiques positives. Réalisée par le cabinet Planète Publique, l'évaluation du programme souligne ainsi « qu'une filière technique autour du bocage semble se structurer », s'appuyant notamment « sur les nombreux postes de techniciens bocages qui ont été créés, représentant environ 60 ETP ». Par ailleurs, de nombreuses entreprises bénéficient de retombées du programme, que ce soit « des prestataires extérieurs pour la production d'études », « des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage » ou « des entreprises de réalisation de travaux et fournitures de plants ». Pour le cabinet Planète Publique, « l'activité ainsi générée est loin d'être négligeable » mais « la production de bois, valorisé en énergie ou en matériau, constitue une incitation beaucoup plus directe pour l'exploitant agricole, dans la mesure où elle impacte directement son coût d'exploitation ». ■

■ **Source** : Evaluation à mi-parcours du programme Breizh-bocage 2007-2013.

➤ Valoriser les déchets verts en lien avec des professionnels

► 35 • CC de Brocéliande (17 706 habitants) : un marché avec une entreprise locale pour valoriser les tailles de haies de jardin en paillage

© CC de Brocéliande



Après avoir acheté un broyeur pour le broyage des déchets verts municipaux, mis à disposition des communes le sollicitant, la communauté de communes de Brocéliande s'est posée la question de proposer le même service aux particuliers. Problème, c'est souvent après 18h et le week-end que les particuliers souhaiteraient utiliser le matériel ; des plages horaires où la communauté de communes n'est pas ouverte. D'où l'idée de lancer une consultation auprès des entreprises du territoire pour fournir puis gérer le service de prêt et l'entretien de deux broyeurs. Au final, le choix s'est porté vers l'entreprise qui proposait deux sites de prêt sur le territoire. Dans la pratique, le particulier s'adresse à la communauté de communes pour obtenir une carte de prêt. Ensuite, il a juste à se rendre vers l'un des deux sites de l'entreprise pour emprunter le broyeur. Côté coût pour la collectivité, l'entre-

prise a proposé une rémunération « à l'emprunt » « mais gratuite pour le particulier » insiste Bernard Ethoré, Vice-président. La communauté de communes, de son côté, bénéficie d'une aide dans le cadre du Programme local de prévention des déchets financé par l'Ademe. « L'initiative a de vrais vertus pour réduire les apports de déchets verts en déchetterie. Au-delà de sa disponibilité, l'entreprise apporte son sérieux et sa compétence dans la gestion d'un matériel comme celui-ci. De plus, cela crée du lien entre l'artisan qui loue le matériel, les particuliers et la collectivité » estime Bernard Ethoré. ■

■ **Contact** : Bernard Ethoré, Vice-président / Tél. : 02 99 06 84 45 / preventiondechets@cc-broceliande.bzh

► 35 • CC du Val d'Ille (19 963 habitants) : une méthanisation locale pour les fauches tardives

Depuis sa création, la communauté de communes (CCVI) gère la compétence « voirie » pour le compte de ses dix communes. Cela concerne 270 km de voiries soit 540 km d'accotements, gérés par une équipe de deux techniciennes au service environnement et de quatre agents au service voirie. Afin de favoriser la biodiversité, la CCVI gère aujourd'hui la quasi-totalité de ses accotements en fauche tardive, avec une fauche unique réalisée après le 15 juillet. Pour maximiser l'intérêt pour la biodiversité et éviter de charger les fossés en matière organique, la fauche est ramassée, « mais cela provoque un surcoût et un bilan carbone moins favorable » indique Sabina Badea, chargée de mission. Depuis 2013, un débouché a été trouvé. Les 300 tonnes récupérées chaque année viennent alimenter les méthaniseurs de deux agriculteurs. « Pour moi la méthanisation doit être une activité de territoire. J'essaie au maximum de trouver des solutions pour les déchets que l'on m'apporte, même si cela ne représente que de petites quantités » explique François Trubert, agriculteur à Gévezé. Son activité de méthanisation lui a permis de créer un emploi. Pour Philippe Monnerie, vice-président, « c'est un accord intéressant en matière de gestion des déchets. Nous abordons par cette démarche la problématique de l'économie circulaire, à savoir que ce qui est considéré comme un déchet par un acteur devient une ressource pour un autre ». ■

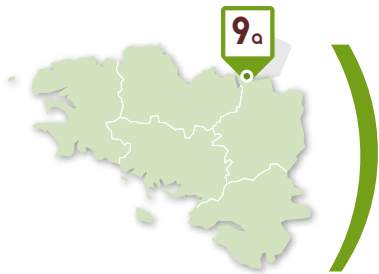


© CC du Val d'Ille

■ **Contact** : Philippe Monnerie, Vice-président / Tél. : 02 99 69 86 03 / sabina.badea@valdille.fr

Des plantes de chez nous fournies par des pépiniéristes locaux

De plus en plus de communes font le choix de privilégier des plantes du bassin armoricain : noisetier, cornouiller, viorne, houx... chêne, châtaigner, cormier... achetées chez des pépiniéristes producteurs. « Lors de l'aménagement de notre éco-lotissement nous avons fait le choix de plantes locales » témoigne Jean-Christophe Bénis, maire de Hédé-Bazouges, lors de visites du lotissement Les Courtils qui a obtenu le label éco-quartier du Ministère de l'écologie. De même, lors du réaménagement du bourg, « nous avons acheté toutes les plantes auprès de l'ESAT de Saint-Symphorien qui a ses propres serres » complète-t-il. « Nous avons la chance d'avoir de fabuleux producteurs de végétaux dans le grand ouest » indique Stéphanie Cariou du bureau A3 Paysage, qui a travaillé sur plusieurs communes adhérentes de BRUDED (Bannalec, Landudal...). « Dans nos CCTP, nous inscrivons systématiquement l'exigence du label « Plante bleue » afin de favoriser cette production locale de qualité ». De fait, pour la paysagiste, « sans cette attention sur le CCTP, le risque est de se retrouver avec des plantes de Hollande, moins chères à l'achat mais qui s'adaptent moins facilement à nos sols et pour lesquelles nous avons souvent beaucoup de pertes ». ■



Diversifier ou développer des activités vertes

► Saint-Père Marc en Poulet (35)

La nature, la culture et le patrimoine au coeur du développement du territoire

Au fort de Saint-Père, la municipalité a développé un chantier d'insertion qui accueille 11 personnes autour de métiers axés sur la nature et le patrimoine. Parmi les activités, l'éco-pâturage permet d'entretenir les 19 ha de l'enceinte du fort.

Saint-Père est une commune située au bord de la Rance, à quelques kilomètres de Saint-Malo. D'une superficie de 1974 ha, elle compte 2 300 habitants. La municipalité souhaite lutter contre l'idée de ne restaurer, entretenir, protéger « que » pour des aspects patrimoniaux. Au contraire, elle estime que le meilleur moyen de protéger son patrimoine, tant naturel que bâti, consiste à lui redonner une valeur d'usage, une valeur économique.

↗ Le contexte : un véritable projet de développement

C'est ainsi, qu'en 1989, la commune acquiert le Fort Saint-Père, construit entre 1777 et 1785 dans le style Vauban, sur un site de 19 ha bordé de douves et d'un bois. Situé à la sortie d'une bretelle de la RN137, il accueille aujourd'hui de nombreuses manifestations culturelles et événements sportifs, du plus local au plus important (Festival de la Route du Rock).

Son entretien et sa rénovation sont depuis une vingtaine d'années assurés par un chantier d'insertion communal. Celui-ci a permis de développer, au fil des années, plusieurs activités : maçonnerie-limousinerie, ébénisterie, ferronnerie, éco-pâturage. La création d'une base VTT, avec un atelier mécanique d'entretien du matériel, est également en projet.

Toutes ces activités s'intègrent dans une démarche plus vaste de développement touristique à deux échelles :



Le marché aux fleurs de Saint-Père accueille plus de 10 000 visiteurs le 2ème week-end d'avril.

- **celle des communes situées de part et d'autre de la vallée de la Rance.** La municipalité de Saint-Père a été à l'initiative de l'association du développement de la Rance. « Elle a permis de mettre en place un circuit touristique, une veille sur la préservation du patrimoine maritime et naturel et une promotion de nouvelles activités » soutient Jean-François Richeux, maire. La « Fête des Doris, de cale en cale », qui célèbre la renaissance des doris, bateaux à fond plat typiques de la Vallée de la Rance, accueille ainsi près de 10 000 visiteurs chaque année !

- **celle des liens entre la Vallée de la Rance et le Mont Saint-Michel.** Saint-Père est moteur dans le programme « Patrimoine à cheval en baie du Mont » qui consiste à proposer des liaisons à cheval vers le Mont Saint-Michel tant depuis la Rance, que depuis Granville. De la

Les points forts de la démarche



- Un chantier d'insertion communal qui permet d'expérimenter de nouvelles activités, afin de les inscrire dans une véritable dynamique de territoire
- Des agents motivés et des personnes en insertion heureuses de contribuer à animer un patrimoine vivant
- Des élus qui portent le projet, ont une vision d'avenir pour leur territoire, entre tradition et modernité. ■

même manière, la municipalité est en discussion avec une association de promotion du VTT pour installer un atelier de réparation, des animations pour enfants le mercredi et une halte au Fort Saint-Père. Pour la municipalité, ces projets permettent de développer des activités dans les communes : « Nos villages vont devenir de vraies vitrines avec des aires d'accueil, des lieux de pique-nique... les granges vont devenir des théâtres, les lavoirs des scènes, les fermes des lieux d'hébergement » s'enthousiasme le maire Jean-François Richeux. De fait, les commerces et services du territoire profitent à plein des événements organisés au fort.

➤ Un chantier d'insertion de 11 personnes

La commune gère aujourd'hui un chantier d'insertion de 11 personnes qui développe des activités autour de la restauration du patrimoine, de l'entretien des espaces verts et des ouvrages publics. Dans les alcôves de l'ancienne cartouche du fort, chaque atelier a trouvé sa place. « L'idée est que le fort de Saint-Père soit une véritable fourmilière, avec un développement d'activités qui font rêver les personnes qui y travaillent et qui les mettent

“ L'idée est que le fort Saint-Père soit une véritable fourmilière, avec un développement d'activités qui font rêver les personnes qui y travaillent et qui les mettent au coeur des activités de notre territoire ”



Jean-François Richeux, maire

au coeur de ce qui anime notre territoire : randonneurs ou simples promeneurs, curieux désireux de découvrir les métiers anciens, de faire réparer ou d'apprendre à réparer des objets, organisateurs de festivals ou d'événements, visiteurs,...» défend Jean-François Richeux.

➤ De l'éco-pâturage pour gérer les espaces

La commune est propriétaire de 6 ânes, d'une cinquantaine de chèvres alpines et de moutons d'Ouessant, qui entretiennent les 19 ha de l'espace clos du fort Saint-Père et de ses entourages. « C'est une manière de répondre aux enjeux du zéro-phyto » confirme le maire, mais là encore, l'enjeu est plus vaste : « les animaux sont un attrait pour les familles qui viennent au fort le dimanche, pour les randonneurs... ».



Le chantier d'insertion participe à la restauration des cales.

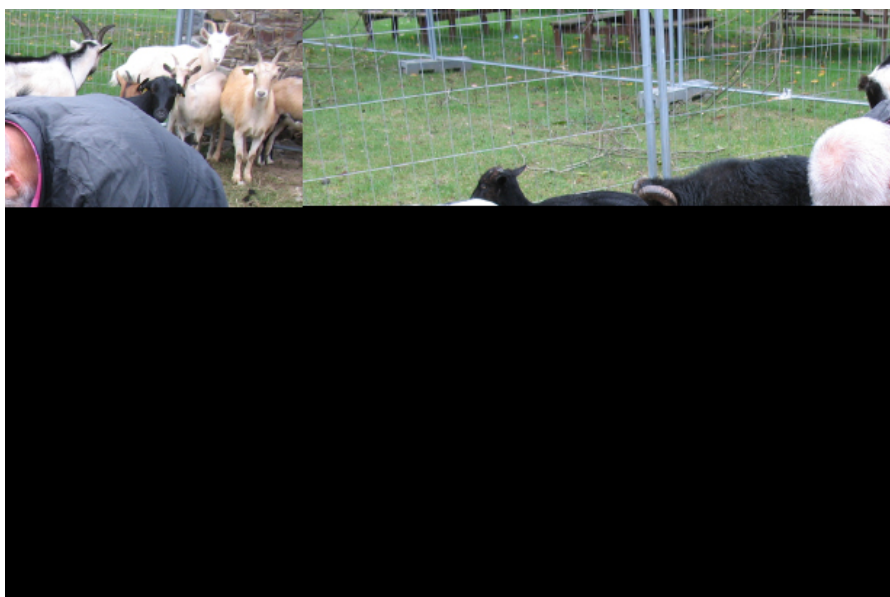
Au-delà de l'entretien des espaces du fort, l'objectif est que les animaux puissent entretenir les bassins de rétention dans les derniers lotissements ; ils ont été « conçus dans cette optique ».

La commune a par ailleurs expérimenté l'utilisation du cheval et avait acheté un postier breton pour accomplir plusieurs tâches au sein de la commune : l'arrosage des jardinières, le ramassage des feuilles et des déchets verts, l'entretien des allées du cimetière, le ramassage des ordures des aires de repos (zone touristique), le transport de matériel... jusqu'au déplacement du Père Noël !

Cette activité avait permis l'intégration de deux adultes supplémentaires en insertion. Ils sont sortis avec l'obtention du « Galop 5 ». L'activité a toutefois été abandonnée, la gestion du cheval « nécessiterait un palefrenier et un meneur professionnel » estime le maire.

➤ Les aides financières

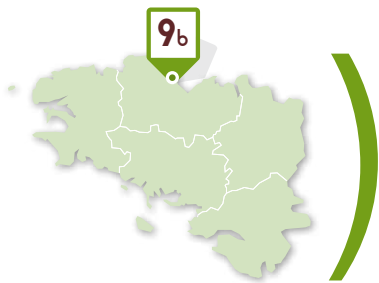
Le chantier d'insertion bénéficie de l'aide de l'Europe et du CG35. ■



La tonte des moutons qui entretiennent les 19 ha du fort Saint-Père.

CONTACT :

Jean-François RICHEUX, maire / Tél. mairie : 02 99 58 81 06 / contact@ville-saint-pere.fr



Diversifier ou développer des activités vertes

► Plérin (22)

L'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), un outil de préservation et de planification

La réalisation de l'ABC a mobilisé pendant une année une quinzaine de scientifiques et une centaine de bénévoles. Il a conforté les actions de gestion et de planification engagées dans le PLU.

En 2010, la ville de Plérin (14 641 habitants, 2 772 ha, 13 kms de côtes) a répondu à l'appel à projet émis par le Ministère de l'Ecologie et relatif à la mise en œuvre d'un atlas de la biodiversité communale (ABC).

➤ Pour la commune : une opportunité à saisir

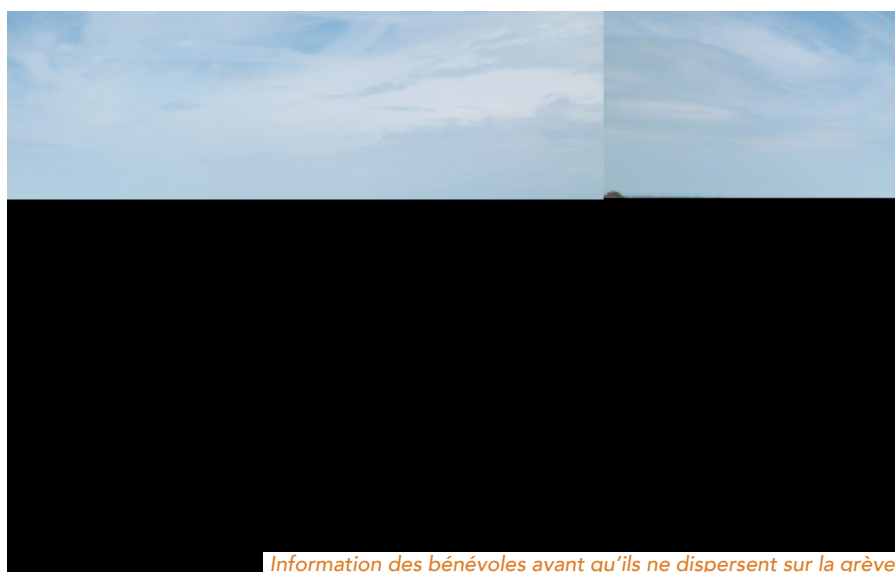
Plusieurs éléments de contexte ont renforcé les élus et les services dans l'idée de saisir cette opportunité de la réalisation d'un ABC :

- La mise en place d'un Agenda 21 local avec une volonté de concertation/implication des habitants
- Le lancement de la révision du PLU
- Des actions engagées en matière de protection de la biodiversité mais sans réelle évaluation
- Une association partenaire intéressée pour porter le projet : Vivarmor Nature, association spécialisée dans l'étude et la préservation de la biodiversité
- Des élus et services motivés

➤ Pour l'Etat : l'occasion de tester et d'expérimenter la méthodologie ABC

Du côté de la DREAL les objectifs étaient les suivants :

- Favoriser l'appropriation des enjeux de la biodiversité du territoire (interne, acteurs locaux, habitants)
- Tester/Expérimenter différentes



Information des bénévoles avant qu'ils ne dispersent sur la grève

© Mairie de Plérin

méthodologies d'étude de la biodiversité d'une commune

- Mieux comprendre la biodiversité locale en regroupant différentes couches de données et en établissant des croisements d'informations
- Traduire les résultats dans le Plan Local d'Urbanisme pour mieux protéger la biodiversité
- Disposer d'un état des lieux pour développer des actions cohérentes en terme de gestion et de protection

➤ Un ABC à deux volets

• Un volet scientifique

Il a consisté à répertorier les données déjà existantes, et à les compléter par la réalisation d'inventaires réalisés soit par Vivarmor Nature, soit par des structures

Un partenaire local



La vocation de cette association est de faire connaître et préserver la nature dans les Côtes d'Armor et de protéger l'environnement. Elle considère que l'ABC est un outil qui permet d'intégrer ces enjeux dans les politiques d'aménagement des communes. Elle souhaite leur essaimage d'où un important investissement de la structure tant humain (1,6 ETP) que financier (20 000€) pour cette première en expérience en Bretagne. Le résultat a été suffisamment convaincant pour inciter la ville voisine de Saint-Brieuc à s'y lancer à son tour. ■

partenaires du projet (Association de chasse, de pêche, Groupe mammologique breton, société mycologiques...) sous la coordination de Vivarmor.

• **Un volet communication et implication des habitants**

Il a démarré par la création d'un groupe d'habitants volontaires. Les réunions ont souvent fait salle comble grâce à l'implication de Vivarmor. « Elles ont permis de programmer dans un esprit ludique des sorties de terrains, de lancer « des avis de recherche » (oiseaux des jardins, espèces communes, pelottes de réjection...) qui ont bien fonctionné », ... Puis ces bénévoles ont contribué à réaliser une plaquette et une exposition photo sur les richesses naturelles de Plérin.

Un site internet lui est entièrement dédié ce qui permet à chacun de voir les avancées du projet.

➤ **Une vraie biodiversité**

L'inventaire a mis en lumière la richesse des espèces animales et végétales sur la commune : près de 600 espèces animales et plus de 300 espèces végétales dont quelques-unes sont rares ou menacées comme la loutre, le faucon pèlerin, le grand corbeau, le grillon de la Manche...

“ La méthodologie mise en œuvre ici à titre expérimental servira à d'autres collectivités pour réaliser le même travail.



Pascal Laporte, Adjoint

➤ **Un bilan positif**

• Le volet scientifique a permis d'identifier clairement des zones à enjeux pour la biodiversité (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques utilisés par les espèces pour passer d'un réservoir à un autre) et de définir des préconisations de gestion pour ces zones.

• Le projet a généré une très forte mobilisation : 15 experts scientifiques, 38 naturalistes, 103 habitants inscrits, 18 structures.

• Il a contribué à valoriser le territoire : Plérin a été lauréate du « Fonds de Dotation pour la Biodiversité » en 2013 et « Capitale Française de la Biodiversité 2013 (catégorie villes 2 000 à 20 000 hab)

• L'ABC a conforté des actions de protection et de gestion de la biodiversité et donne des pistes d'actions pour un futur plan communal pour la biodiversité.



Aeschna bleue

➤ **Inscrit dans le PLU**

« Dans les faits, le PLU a avancé plus vite que les conclusions de l'ABC. Pour autant, mise à part une zone qui a été définie comme constructible dans la PLU, les préconisations de l'ABC, bien qu'en cours, ont été bien prises en compte ». « Le PLU a par exemple réintégré 50 ha de terres agricoles, surtout en partie sud-est pour éviter une dispersion de l'habitat et préserver les espaces naturels et agricoles ».

- Restreindre la destruction et la fragmentation des habitats,
- Maintien et renforcement du maillage bocager,
- Conserver et améliorer la qualité du réseau hydrographique, restaurer des continuités écologiques,
- Poursuivre la gestion différenciée des talus de bords de route,

➤ **Un coût de 70 400 euros**

Partenaires financiers : FEDER, Etat, Région, Département, Saint-Brieuc Agglomération, Fond de dotation pour la Biodiversité

Autofinancement Vivarmor : 14 000 €

Subvention commune : 15 000 € ■



Inventaire des papillons de nuit

© Renan Le Toquin/Vivarmor

CONTACT :

Pascal Laporte/ adjoint/Tél. mairie : 02 96 79 82 00/ contact@ville-plerin.fr



Pour aller plus loin, rejoignez-nous sur notre site www.bruded.org

Vous y retrouverez :

⌋ **Des pages dédiées à nos adhérents et à leurs projets** pour prendre connaissance de bien d'autres exemples de démarches durables et solidaires, présentées sous forme de fiches descriptives, de vidéos, de témoignages...

⌋ **Notre agenda des visites** pour découvrir sur le terrain des réalisations concrètes

⌋ **Notre programme de rencontres** pour travailler en petit groupe et améliorer ses propres projets

⌋ **Notre actualité** et celle de nos adhérents et partenaires que vous pouvez recevoir par courriel chaque mois en vous inscrivant aux Brèves de BRUDED

⌋ **Nos ressources en ligne** pour accéder à nos comptes-rendus de rencontres et nos documents de mutualisations d'expériences





Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



BRUDED : "les élus parlent aux élus"

BRUDED est née le 17 septembre 2005, grâce à l'impulsion d'une poignée de communes rurales bretonnes fortement engagées dans des projets de développement durable.

Le sigle BRUDED se rapproche du terme "promouvoir" en breton. Et c'est bien le but de cette association : "Promouvoir un aménagement rural dans l'esprit du développement durable en Bretagne".

Aujourd'hui, le réseau BRUDED compte plus de 130 communes sur les cinq départements bretons.

Pour favoriser l'échange, BRUDED organise régulièrement des rencontres thématiques entre élus, pour réfléchir ensemble à des problématiques communes autour du développement durable. Des visites de projets exemplaires sont également proposées à nos adhérents pour découvrir des réalisations concrètes. En adhérant à BRUDED, les élus bénéficient par ailleurs d'un accompagnement par les chargés de mission tout au long de leurs projets, pour leur apporter un regard transversal s'appuyant sur les expériences des adhérents du réseau.

Pour en savoir plus :

BRUDED - 19, rue des Chênes - 35630 Langouët - contact@bruded.org

www.bruded.org

BRUDED remercie tout particulièrement les élus des communes adhérentes qui ont participé à la rédaction de cette mutualisation d'expériences ainsi que nos partenaires, qui soutiennent l'activité du réseau sur le terrain.

Cette publication
a reçu le soutien de :

